

DIAGNOSTIC SECTORIEL de la main-d'œuvre du secteur des services de soins personnels

Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels

2016



Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels 4146, rue Wellington, bureau 200 Verdun (Québec) H4G 1V7 soinspersonnels.com

Les droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation de ce document sont réservés à SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, y compris la reproduction par procédé mécanique ou électronique.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a fait tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver les copyrights. On peut lui signaler tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

ISBN 978-2-923126-53-1 ISBN 978-2-923126-54-8 (version numérique) Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2017 Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2017 © Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels

Ce diagnostic sectoriel a été réalisé par



et par Carolle Larose Conseil

Avec la contribution financière de :



Équipe de production

Responsable du projet

Carole Drolet Directrice générale Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Coordination

Daniel Bouffard Chargé de projets Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Réalisation de l'étude

Collecte et analyse de données primaires

Sondage auprès des travailleurs des services de soins personnels Léger Recherche Stratégie Conseil, 2016

Collecte et analyse de données secondaires

Carolle Larose, CRHA Consultante en gestion des ressources humaines, 2016

Intégration des données primaires et secondaires et rédaction du rapport final

Carolle Larose, CRHA Consultante en gestion des ressources humaines, 2016-2017

Remerciements

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, tient à remercier chaleureusement les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs des secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie qui ont généreusement partagé leur expérience au cours des entrevues téléphoniques.

Table des matières

ÉQUIPE	DE PRODUCTION	3
LISTE DI	ES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES ET DES ACRONYMES	7
FAITS SA	AILLANTS DE L'ÉTUDE	11
PRÉSEN	TATION DE L'ÉTUDE	17
1. DÉLII	MITATION DU SECTEUR ET MÉTHODOLOGIE	18
1.1	Les entreprises visées par l'étude	
1.2	Les professions visées par l'étude	
1.3	Collecte de données primaires - Méthodologie	
	Objectif du sondage	
	Méthodologie	
	Présentation des résultats	
1.4	Collecte de données primaire – Profil des répondants	
	Nombre et statut d'emploi des répondants	
	 Lieu de travail des répondants Taille des entreprises des répondants 	
1.5	Collecte de données secondaires	
1.5	L'identification et la collecte des données requises	
2. TENI	DANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES RELIÉES AUX SERVICES DE SOINS PERSONNELS	25
2.1	L'évolution de la population et les perspectives démographiques	25
2.2	Les dépenses des ménages	
2.3	L'indice des prix à la consommation	27
	L'IPC dans les soins personnels au Québec	27
	L'IPC dans les soins personnels au Canada	27
2.4	Sondage en milieu de travail – Évolution de l'offre de services	
	Les perceptions quant au contexte économique	
	Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires	29
3. L'OF	FRE DE SERVICES ET LA CLIENTÈLE DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	
3.1	Les principaux services offerts	
3.2	Les types de clientèle ciblés	
3.3	Les principales caractéristiques de la clientèle	
	L'âge de la clientèle La proportion de clients masculins	
3.4	L'achalandage	
5.4	Le nombre de clients vus par semaine	
	Les fluctuations mensuelles de l'achalandage	
	Les moyens pour développer la clientèle	
	Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle	37
4. LES E	ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	38
4.1	Les sources de données sur les entreprises	38
4.2	L'évolution du nombre d'entreprises	38
4.3	La taille des entreprises	39
	Le nombre d'employés	
	L'évolution de la taille des entreprises	40

	4.4	Sondage en milieu de travail – Taille et masse salariale des entreprises	41
	4.5	La distribution géographique des entreprises	42
5.	L'FM	PLOI DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	43
	5.1	L'évolution de l'emploi dans le secteur des services de soins personnels	
	5.2	Les professions du secteur	
	5.4	L'emploi par profession et par secteur d'activité économique	
	J. 4	Les données relatives à la profession de massothérapeute	
		Estimation de l'emploi par profession et par SCIAN dans le secteur des services de soins personnels	
		L'emploi par profession à l'échelle canadienne	
	5.5	Le travail autonome par profession	50
		Le travail autonome dans les provinces canadiennes	
		Le travail autonome au Québec	
		Sondage en milieu de travail - Le choix du statut de travailleur autonome	
		Sondage en milieu de travail - Location d'espace chez les travailleurs autonomes	
	5.6	La répartition géographique de l'emploi par profession	53
	5.7	Le profil général des personnes en emploi par profession	54
	5.8	Le niveau de scolarité par profession	55
	5.9	La perspective d'emploi par profession	57
6.	LES (CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	58
	6.1	Le revenu d'emploi par profession	58
		Le revenu par profession selon le sexe	58
		Sondage en milieu de travail - La connaissance de la Loi sur l'équité salariale	
		Le revenu par profession selon la région administrative	
	6.2	Sondage en milieu de travail – Rémunération	
		Le type de rémunération	
		Les commissions	
		 Les revenus provenant de la vente de produits Les pourboires 	
		Les attentes salariales.	
		Les congés annuels	
		Les bénéfices marginaux	
	6.4	Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi et horaire de travail	
		Le nombre d'heures travaillées par semaine	
		L'horaire de travail	66
		Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi	67
7.	LES F	PRATIQUES DE GESTION DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	68
	7.1	Les principaux enjeux	68
	7.2	Les responsabilités et outils de gestion	69
		Les responsabilités de gestion	69
		Les tâches de gestion externalisées	
		Les outils de gestion utilisés	
	7.3	L'environnement technologique	
	7.4	Le recrutement	
		Les prévisions de croissance du nombre d'employés	
		Les méthodes de recrutement	
		Les exigences à l'embauche	
	7.5	La rétention	
		L'expérience dans le domaine d'emploi	/ 4

		La durée d'emploi chez le même employeur	74
		Les raisons qui motivent le changement d'employeur	75
		Les raisons qui motivent les congédiements	76
	7.6	La planification des mouvements de main-d'œuvre	78
		Les départs à la retraite	78
		Les intentions de quitter	78
	7.7	La santé-sécurité au travail	79
8.	LA FC	DRMATION INITIALE DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	81
	8.1	Les programmes d'études en formation initiale	81
	8.2	Le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes	82
		Le nombre d'inscriptions	
		Le nombre de diplômés	83
	8.3	La situation d'emploi des diplômés	84
		La répartition des diplômés selon le sexe	
		La répartition des diplômés selon la région administrative	85
		Le taux d'emploi des diplômés	
		Le taux de chômage des diplômés	
		Le salaire hebdomadaire moyen des diplômés	
	8.4	Sondage en milieu de travail - Les perceptions en lien avec la formation initiale	
		La formation initiale des répondants	
		Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale	
		La participation au programme d'alternance travail-études	92
9.	LA FC	DRMATION CONTINUE DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS	
	9.1	Sondage en milieu de travail – Les besoins de formation continue	94
	9.2	Sondage en milieu de travail – Les pratiques de gestion de la formation continue	95
10.	PRO	FESSIONNALISATION DU SECTEUR ET QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	97
	10.1	La qualification professionnelle du sous-secteur de la coiffure	97
		Le PAMT en coiffure	98
		La RCMO en coiffure	100
	10.2	La qualification professionnelle du sous-secteur de l'esthétique	
		Le PAMT en esthétique	
		La RCMO en esthétique	101
	10.3	La qualification professionnelle du sous-secteur de la massothérapie	101
11.	RÉFI	ÉRENCES	103

Liste des tableaux, des graphiques et des acronymes

LISTE DES TABLEAUX

- 1.1 -Définition des groupes SCIAN — Services de soins personnels
- 1.2 -Description des principales professions selon la CNP — Services de soins personnels
- 1.3 -Sondage en milieu de travail — Statut d'emploi des répondants
- 1.4 -Sondage en milieu de travail — Lieu de travail des répondants
- 1.5 -Sondage en milieu de travail — Taille des entreprises des répondants
- 2.1 -Population projetée et variation de 2011 à 2061
- 2.2 -Variation des dépenses des ménages au Québec sur 5 ans — Soins personnels
- 2.3 -Variation de l'Indice des prix à la consommation au Québec sur 5 ans — Soins personnels
- 2.4 -Variation de l'Indice des prix à la consommation sur cinq ans par province canadienne — Soins personnels
- 2.5 -Sondage en milieu de travail — Impacts du contexte économique
- 2.6 -Sondage en milieu de travail — Chiffre d'affaires des entreprises
- 2.7 -Sondage en milieu de travail — Évolution du chiffre d'affaires prévue par les employeurs
- 3.1 -Sondage en milieu de travail — Autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise
- Sondage en milieu de travail Type d'autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise 3.2 -
- 3.3 -Sondage en milieu de travail — Clientèle ciblée dans les entreprises
- 3.4 -Sondage en milieu de travail — Âge moyen de la clientèle
- 3.5 -Sondage en milieu de travail — Proportion de clients masculins
- 3.6 -Sondage en milieu de travail — Nombre de clients vu par semaine
- 3.7 -Sondage en milieu de travail — Mois les plus achalandés
- Sondage en milieu de travail Mois les moins achalandés 3.8 -
- 3.9 -Sondage en milieu de travail — Démarche phare pour développer la clientèle
- Sondage en milieu de travail Clientèle en hausse 3.8 -
- 4.1 -Variation annuelle du nombre d'emplacements avec et sans employés — Services de soins personnels
- 4.2 -Variation annuelle du nombre d'emplacements par catégorie d'entreprise — Services de soins personnels
- 4.3 -Répartition des emplacements selon la taille en décembre 2015 — Services de soins personnels
- 4.4 -Sondage en milieu de travail — Masse salariale des entreprises
- 4.5 -Répartition des emplacements selon la région administrative en décembre 2015 — Services de soins personnels
- Personnes en emploi par profession (CNP) Services de soins personnels 5.1 -
- 5.2 -Progression du nombre d'emplois par profession — Services de soins personnels
- 5.3 -Répartition de l'emploi par profession par secteur d'activité économique
- 5.4 -Estimation du nombre de personnes exerçant une profession des services de soins personnels
- 5.5 -Nombre de personnes en emploi par profession des services de soins personnels à l'échelle canadienne
- 5.6 -Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs par province canadienne — Services de soins personnels
- 5.7 -Répartition des personnes en emploi par profession selon la catégorie de travailleurs
- 5.8 -Sondage en milieu de travail — Raisons motivant le choix du statut de travailleur autonome
- 5.9 -Sondage en milieu de travail — Années d'expérience à titre de travailleur autonome
- 5.10 -Sondage en milieu de travail — Années d'expérience à titre de salarié avant de devenir travailleur autonome
- 5.11 -Sondage en milieu de travail — Location d'espace par les travailleurs autonomes
- Répartition des personnes en emploi par profession selon la région administrative 5.12 -
- 5.13 -Caractéristiques des emplois par profession
- 5.14 -Répartition des personnes en emploi par profession selon le niveau de scolarité
- 5.15 -Perspective d'emploi par profession selon la région administrative
- 6.1 -Revenu d'emploi moyen à temps plein par profession selon le sexe
- 6.2 -Sondage en milieu de travail — Connaissance de la Loi sur l'équité salariale
- 6.3 -Revenu d'emploi moyen à temps plein par profession selon la région administrative
- Sondage en milieu de travail Type de rémunération des travailleurs 6.4 -

- 6.5 -Sondage en milieu de travail — Pourcentage du revenu provenant de commissions
- 6.6 -Sondage en milieu de travail — Proportion du revenu imputable à la vente de produits
- 6.7 -Sondage en milieu de travail — Proportion des clients laissant un pourboire
- 6.8 -Sondage en milieu de travail — Adéquation entre les revenus et les attentes salariales
- 6.9 -Sondage en milieu de travail — Nombre de semaines de vacances payées
- 6.10 -Sondage en milieu de travail — Bénéfices marginaux reçus de l'employeur
- 6.11 -Sondage en milieu de travail — Bénéfices marginaux offerts aux employés par les employeurs
- 6.12 -Sondage en milieu de travail — Nombre d'heures travaillées par semaine
- 6.13 -Sondage en milieu de travail — Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine
- 6.14 -Sondage en milieu de travail — Nombre d'heures consacrées à un autre emploi
- 6.15 -Sondage en milieu de travail — Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins personnels
- 7.1 -Sondage en milieu de travail — Problèmes importants du secteur des services de soins personnels
- 7.2 -Sondage en milieu de travail — Responsabilités de gestion
- 7.3 -Sondage en milieu de travail — Répartition du temps consacré à diverses tâches
- 7.4 -Sondage en milieu de travail — Tâches de gestion externalisées
- 7.5 -Sondage en milieu de travail — Outils de gestion utilisés
- 7.6 -Sondage en milieu de travail — Technologies utilisées
- 7.7 -Sondage en milieu de travail — Prévisions de croissance du nombre d'employés
- 7.8 -Sondage en milieu de travail — Méthodes de recrutement utilisées
- 7.9 -Sondage en milieu de travail — Nombre de semaines nécessaire pour l'embauche
- 7.10 -Sondage en milieu de travail — Diplôme exigé à l'embauche
- 7.11 -Sondage en milieu de travail — Critères d'embauche
- 7.12 -Sondage en milieu de travail — Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels
- 7.13 -Sondage en milieu de travail — Nombre d'années chez le même employeur
- 7.14 -Sondage en milieu de travail — Raisons ayant motivé un changement d'employeur
- 7.15 -Sondage en milieu de travail — Raisons qui motivent les congédiements d'employés
- 7.16 -Sondage en milieu de travail — Durée moyenne de rétention des employés
- 7.17 -Sondage en milieu de travail — Principales raisons des départs volontaires des employés
- 7.18 -Sondage en milieu de travail — Projections du nombre d'années de pratique à venir
- 7.19 -Sondage en milieu de travail — Plan de carrière des salariés
- 7.20 -Sondage en milieu de travail — Problèmes de santé liés à la pratique
- 8.1 -Principaux programmes d'études en formation initiale — Services de soins personnels
- 8.2 -Répartition des diplômés selon le sexe — Programmes de formation initiale
- 8.3 -Répartition des diplômés selon la région administrative en 2013 — Programmes de formation initiale
- 8.4 -Variation du taux d'emploi des diplômés — Programmes de formation initiale
- 8.5 -Variation du taux de chômage des diplômés — Programmes de formation initiale
- 8.6 -Variation du salaire hebdomadaire des diplômés — Programmes de formation initiale
- 8.7 -Sondage en milieu de travail — Type de diplôme obtenu par les répondants
- 8.8 -Sondage en milieu de travail — Satisfaction à l'égard de la formation reçue
- 8.9 -Sondage en milieu de travail — Pistes d'amélioration des programmes d'études de base
- 8.10 -Sondage en milieu de travail — Faiblesses perçues des programmes d'études de base
- 9.1 -Sondage en milieu de travail — Fréquence du recours à la formation continue
- 9.2 -Sondage en milieu de travail — Nombre d'heures de formation continue complétées
- 9.3 -Sondage en milieu de travail — Présence d'un programme structuré de formation continue
- Sondage en milieu de travail Freins à l'offre de formation continue 9.4 -
- Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en coiffure de 2005 à 2015 10.1 -
- 10.2 -Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en coiffure par région administrative de 2010 à 2015
- 10.3 -Certificats de qualification professionnelle dans le cadre de la RCMO en coiffure par région administrative de 2014
- 10.4 -Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en esthétique par région administrative 2015-2016

LISTE DES GRAPHIQUES

- 1.1 -Délimitation du secteur par code SCIAN — Services de soins personnels
- 4.1 -Variation de la taille des entreprises sur 5 ans — Services de soins personnels
- 5.1 -Variation de l'emploi total de 2001 à 2011 — Services de soins personnels
- 7.1 -Sondage en milieu de travail — Activités liées à la santé-sécurité du travail
- 8.1 -Inscriptions par année solaire sur 5 ans — Programmes de formation initiale
- 8.2 -Diplômes émis sur 5 ans — Programmes de formation initiale
- 8.3 -Sondage en milieu de travail — Participation au programme d'études en alternance Travail-Études
- Sondage en milieu de travail Ouverture à accueillir des étudiants dans le cadre du programme d'études en 8.4 alternance Travail-Études

LISTE DES ACRONYMES

Attestation d'études professionnelles
Attestation de spécialisation professionnelle
Principale base de données socioéconomiques de Statistique Canada
Centre local d'emploi
Code national des professions
Commission des partenaires du marché du travail
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
Diplôme d'études professionnelles
Direction des indicateurs et des statistiques (du MEES)
Enquête sur les dépenses des ménages
Enquête nationale auprès des ménages (2011)
Indice des prix à la consommation
Lumière intense pulsée
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
(autrefois appelé MELS - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Programme d'apprentissage en milieu de travail
Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences
Registre des entreprises
Régime enregistré d'épargne-retraite
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
Santé et sécurité au travail
Statistique Canada

Faits saillants de l'étude

Le Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre du secteur des services de soins personnels a été réalisé dans une démarche en trois temps. Une collecte de données primaire, réalisée par sondage en milieu de travail auprès de 1200 travailleurs du secteur des services de soins personnels en 2016, offre un portrait fiable de la réalité du secteur. Une étape de collecte et d'analyse de données secondaires a permis d'obtenir des données récentes sur le marché du travail dans le secteur des services de soins personnels. Une dernière étape a permis l'intégration et l'analyse des données des deux démarches précédentes dans un rapport final.

Tendances socio-économiques

Au niveau des perspectives démographiques, l'augmentation de l'âge moyen de la population constitue une tendance qui pourrait contribuer positivement à une stabilisation de l'emploi dans le secteur des services de soins personnels puisque le vieillissement de la population contribue à l'accroissement de la demande de services de soins personnels.

L'Enquête sur les dépenses des ménages indique que les dépenses reliées aux produits de soins personnels ont connu une baisse significative (-32 %) durant les 5 dernières années alors que celles destinées aux services de soins personnels ont augmenté de façon importante sur cette même période (61 %). Ceci tend à démontrer un accroissement de la demande de services de soins personnels dans la population. L'Indice des prix à la consommation a connu une croissance légèrement plus élevée dans les services de soins personnels (8,6 %) que celui de l'ensemble des biens et services (8,3 %) entre 2010 et 2014.

Le sondage en milieu de travail indique que 44 % des entreprises du secteur des services de soins personnels ont un chiffre d'affaires inférieur à 50000 \$ et que 45 % ne le savent pas ou refusent de répondre pour l'année 2015. Les répondants au sondage sont nombreux à avoir remarqué un espacement entre les visites des clients et presque la moitié des répondants ont constaté une diminution de l'achalandage. Malgré cela, les trois quarts des employeurs et un peu plus de la moitié des travailleurs autonomes prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années.

La clientèle du secteur

L'âge moyen de la clientèle du secteur est de 42 ans et un peu plus du deux tiers de la clientèle est féminine. Les travailleurs du secteur des services de soins personnels voient en moyenne 26 clients par semaine. Le nombre de clients par semaine est plus élevé en coiffure (37 clients) et en esthétique (27 clients) qu'en massothérapie (14 clients) où les professionnels travaillent un nombre d'heures inférieur par semaine. Le mois de décembre est, de loin, celui le plus occupé pour toutes les entreprises des services de soins personnels. Il est suivi des mois de juin et juillet. Pour les trois quarts des entreprises, le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle.

Les entreprises du secteur

Sur une période de trois ans, le nombre total d'emplacements offrant des services de soins personnels au Québec aurait augmenté de plus de 3 500, passant de 7 820 emplacements en 2013 à 11 348 emplacements en 2015. Simultanément, on observe que le nombre d'emplacements avec employés est en baisse constante, passant de 4 493 emplacements en 2010 à 3 779 emplacements en 2015, ce qui représente une baisse de 15,8 % du nombre d'emplacements avec employés. Ceci confirme une tendance de migration des travailleurs du secteur vers le statut de travailleur autonome.

Les entreprises des services de soins personnels sont de petite taille, 89 % des emplacements comptent moins de 10 employés. Plus de la moitié des employeurs déclarent une masse salariale inférieure à 100 000 \$.

L'emploi dans le secteur

En 2011, on compte 41 670 personnes en emploi dans le groupe SCIAN 8121 - Services de soins personnels en 2011. À elles seules, trois professions représentent 82 % des personnes en emploi dans ce groupe SCIAN. Il s'agit des professions de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières, esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé et massothérapeutes. Après avoir connu une forte hausse (24,7 %) entre 2001 et 2006, l'emploi dans le secteur des services de soins personnels a ralenti sa croissance et l'on observe une faible diminution de l'emploi entre 2006 et 2011 (-2,4 %).

Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières a connu une diminution de 9 %. Inversement, on observe une hausse de 9 % du nombre de personnes en emploi dans la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé. Quant à la profession de massothérapeutes, l'introduction récente du code CNP reliée à cette profession ne permet pas une comparaison des données avec le Recensement de 2006.

Des comparaisons avec les données sur l'emploi à l'échelle canadienne indiquent que la proportion d'emplois dans chaque profession des services de soins personnels tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Canada. Cette répartition est aussi assez similaire entre les professions dans les diverses provinces canadiennes. Le Québec se distingue comme une des provinces où la proportion d'emplois dans le secteur des services de soins personnels est la plus élevée par rapport à la population desservie. Ceci pourrait s'expliquer par une demande de services plus forte, mais il est aussi possible de faire l'hypothèse que cette situation engendre une concurrence plus soutenue.

La proportion de salariés dans les services de soins personnels au Québec (48 %) est inférieure à la moyenne canadienne (60 %). Le nombre de travailleurs autonomes est élevé dans les trois professions des services de soins personnels. La proportion y est plus importante chez les massothérapeutes (69 %). Entre 2006 et 2011, la proportion de travailleurs autonomes aurait augmenté de 2 % chez les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières et diminué d'un pourcentage équivalent dans la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé. Le sondage en milieu de travail indique que les répondants ont travaillé en moyenne six années avant de devenir travailleur autonome.

Les trois professions des services de soins personnels sont majoritairement composées de femmes. Cette prédominance des femmes en emploi est encore plus significative dans la profession d'esthéticiens/ esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé où l'on retrouve 96 % de femmes.

La profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières et celle de massothérapeutes comptent un plus faible pourcentage de jeunes travailleurs (15-24 ans) que celle d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé. Cette dernière compte également un moins grand nombre de travailleurs de 55 ans et plus. Le nombre de jeunes travailleurs en massothérapie est moins élevé que dans les autres professions.

Le nombre de travailleurs à temps plein (plus de 30 heures semaine) est moins élevé dans les professions du secteur des services de soins personnels que pour l'ensemble des professions au Québec. C'est dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières que l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois à temps plein (73 %) et dans la profession de massothérapeutes que la proportion de travailleurs à temps plein est la moins élevée (30 %). Rappelons que 50 % des massothérapeutes disent occuper un autre emploi ce qui peut expliquer ce pourcentage élevé de travailleurs à temps partiel dans la profession.

La proportion de personnes ayant obtenu un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans les trois professions visées est supérieure à celle observée pour l'ensemble des professions au Québec. Ce constat est compatible au fait que le parcours de formation initiale dans les domaines de la coiffure et de l'esthétique relève de la formation professionnelle au Québec.

Les conditions de travail

Le revenu moyen en emploi dans les trois professions des services de soins personnels est inférieur au revenu moyen pour l'ensemble des professions au Québec. On note également que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est plus élevé dans les professions de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (-29 %) et de massothérapeutes (-27 %) que celui observé pour l'ensemble des professions au Québec (-23 %). Pour ce qui est de la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé, regroupant 96 % de femmes, la moyenne de revenu demeure 21 % plus élevée chez les hommes. Le sondage en milieu de travail confirme par ailleurs qu'un grand nombre d'employeurs et de salariés du secteur des services de soins personnels sont peu familiers avec la Loi sur l'équité salariale.

Le sondage en milieu de travail indique que 28 % des salariés sont rémunérés sur une base horaire seulement alors que 63 % reçoivent des commissions sur les services, les produits ou les produits et services. Dans ce dernier cas, les commissions représentent en moyenne le cinquième du revenu. Plus de la moitié (55 %) de la clientèle des services de soins personnels laisse un pourboire. Cette pratique est plus ancrée dans les soussecteurs de la coiffure (71 %) et de l'esthétique (58 %) que dans celui de la massothérapie (35 %). Pour les trois quarts des travailleurs du secteur (76 %), les revenus provenant de la pratique dans les services de soins personnels correspondent à leurs attentes.

Près de quatre travailleurs sur cinq indiquent recevoir des bénéfices marginaux. Ces bénéfices s'expriment principalement par des rabais sur les produits et sur les soins, des formations gratuites ou encore, des services gratuits.

Les enjeux et pratiques de gestion

La moitié des répondants au sondage en milieu de travail estime que les principaux problèmes vécus au niveau de la pratique professionnelle dans les services de soins personnels sont l'insécurité financière et la forte concurrence dans le milieu. Au niveau des enjeux de gestion, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée est une préoccupation soulevée par le tiers des répondants.

La quasi-totalité des employeurs (89 %) dans les services de soins personnels pratiquent leur métier en plus de s'occuper de la gestion de leur entreprise. Dans l'ensemble, 14 % de leur temps est dédié aux tâches administratives ou de gestion.

Bien que peu de travailleurs les utilisent à des fins de développement de la clientèle, la grande majorité des entreprises des services de soins personnels (63 %) utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leurs fonctions, notamment pour le recrutement de personnel.

Au moment de l'embauche, la personnalité et l'attitude sont les critères jugés comme étant les plus importants par 86 % des employeurs. 45 % d'entre eux mentionnent que les années d'expérience influencent leur décision.

Sept répondants sur dix travaillent dans leur domaine d'activité depuis plus de cinq ans et les salariés du secteur demeurent en moyenne cinq ans au service d'un même employeur.

Les départs à la retraite ne semblent pas constituer un enjeu à court terme. Le sondage en milieu de travail indique que 69 % des salariés planifient continuer à travailler dans une entreprise en tant que salarié au cours des trois prochaines années. Environ un salarié sur dix souhaite acquérir le statut de travailleur autonome. À peine 2 % des répondants prévoient guitter le marché du travail.

Du côté de la santé-sécurité au travail, le tiers des répondants affirment qu'il existe des mesures ou des activités reliées à la prévention dans leur environnement de travail. Plus de 40 % des répondants souffrent d'un problème de santé lié à leur profession, principalement des maux de dos et des douleurs au cou et aux épaules.

La formation initiale

Trois programmes d'études reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Emploi supérieur (MEES)¹ s'adressent spécifiquement à la relève du secteur des services de soins personnels. Deux de ces programmes conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), le programme Coiffure et le programme Esthétique. Un programme conduit à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), le programme Épilation à l'électricité. Du côté de la massothérapie, il n'y a actuellement pas de programme d'études reconnu par le MEES conduisant à un diplôme d'état en massothérapie. La formation en massothérapie est offerte par l'intermédiaire d'écoles privées. Le curriculum de même que la durée de la formation varient selon ces écoles.

Entre 2010 et 2015, le nombre d'inscriptions au programme Coiffure a connu une baisse d'environ 4 %. Le nombre d'inscriptions au programme Esthétique est relativement stable alors que le nombre d'inscriptions au programme Épilation à l'électricité a diminué de 32 %.

Entre 2011 et 2015, le nombre de personnes diplômées issues du programme Coiffure a diminué de 29 %. Le nombre de diplômés du programme Esthétique a aussi connu une diminution depuis 2011, mais la situation se serait stabilisée durant les dernières années. Dans le cas du programme Épilation à l'électricité, le nombre de diplômes émis a aussi diminué de 27 %.

On constate que la proportion d'hommes et de femmes parmi les diplômés des programmes de formation dans les services de soins personnels est constante dans le temps. Dans le programme Coiffure, plus de 96 % des personnes diplômées sont des femmes et ce taux est de 99 % dans le programme Esthétique.

Selon l'enquête de La relance en formation professionnelle et technique effectuée auprès des nouveaux diplômés, le taux de chômage chez les personnes diplômées des programmes Coiffure et Esthétique est généralement inférieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés des programmes de formation professionnelle (DEP) visés par l'enquête. Toutefois, le taux de chômage des diplômés de ces deux programmes offerts en anglais est plus élevé.

De 2010 à 2013, le salaire hebdomadaire moyen des diplômés issus des programmes de formation professionnelle reliés aux services de soins personnels durant la première année d'emploi a augmenté de 4,7 %. Le salaire moyen des diplômés des programmes reliés aux services de soins personnels est inférieur au salaire moyen des diplômés de la formation professionnelle au Québec.

Chez les répondants au sondage en milieu de travail, 85 % disposent d'un diplôme pour pratiquer leur profession. Près de la moitié des répondants (45 %) sont titulaires d'un diplôme d'une école privée et 40 % des répondants possèdent un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école publique.

¹ Ce ministère portait auparavant le nom de « ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ». Pour faciliter la lecture du présent document, le nom actuel du ministère sera privilégié tout au long du rapport même si certaines données ont été produites sous l'ancienne appellation.

Globalement, les travailleurs du secteur des services de soins personnels sont satisfaits de la formation de base qu'ils ont reçue dans leur domaine; 79 % d'entre eux jugent avoir été bien préparés aux réalités et aux besoins du marché du travail.

La majorité des employeurs (57 %) ont déjà accueilli des étudiants dans le cadre d'un programme d'alternance Travail/Études. Sept employeurs sur dix (70 %) indiquent être disposés à accueillir des étudiants en stage pendant leur programme d'études en alternance Travail/Études au cours des trois prochaines années.

La formation continue

Le sondage en milieu de travail indique que huit professionnels sur dix ont eu accès à de la formation continue après la formation initiale. Les travailleurs qui ont déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base ont effectué en moyenne 577 heures de formation. 44 % des employeurs sondés affirment offrir un programme structuré de formation continue à leurs employés.

Les coûts constituent le principal frein à la formation continue. Le manque de temps arrive en seconde position. Les employeurs du sous-secteur de la coiffure ont été significativement plus nombreux à avancer l'inadéquation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail pour justifier leur décision. Les employeurs œuvrant en esthétique, qui sont plus nombreux à offrir de la formation continue, sont plus nombreux à ne percevoir aucun frein à son accès.

Professionnalisation du secteur et qualification de la main-d'œuvre

Deux normes professionnelles ont été développées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC pour assurer le développement et la reconnaissance des compétences des travailleurs. Le sous-secteur de la coiffure, ou existait déjà un PAMT, fut le premier à se doter d'une norme professionnelle en 2014, le sous-secteur de l'esthétique a suivi en 2016. Comme le sous-secteur de la massothérapie n'a pu obtenir un consensus suffisamment fort, d'autres travaux ont été privilégiés.

Les deux normes professionnelles élaborées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC, comprennent un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Ce programme qui repose sur l'approche compagnon-apprenti est déployé par les ressources d'Emploi-Québec. Les agents PAMT, dans toutes les régions administratives du Québec, voient tant à son implantation qu'à assurer le suivi auprès des entreprises participantes.

Les outils du PAMT découlant de la norme professionnelle en coiffure sont disponibles pour les entreprises depuis l'année 2012. On note une augmentation de 20 % du nombre d'ententes de PAMT signées entre la période 2005-2010 et 2010-2015. Le nombre de certificats de qualification professionnelle émis a augmenté de plus 61 % sur cette même période ce qui permet d'affirmer que de plus en plus de candidats inscrits dans un PAMT finalisent leur démarche d'apprentissage vers l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

Bien qu'il soit disponible dans toutes les régions du Québec, on observe une utilisation variable du PAMT en coiffure. Les régions de Montréal, Montérégie et de la Capitale-Nationale sont celles où l'on retrouve le plus grand nombre d'ententes signées et de certificats de qualification émis. Il s'agit des régions où se retrouvent le plus grand nombre d'emplois dans la profession. Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec comptent un nombre proportionnellement moins élevé de PAMT compte tenu du nombre de coiffeurs qui s'y retrouvent. Comparativement, les régions de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent qui regroupent un nombre similaire de coiffeurs sont beaucoup plus actives quant au recours aux PAMT.

Les outils d'évaluation aux fins de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en coiffure (RCMO) ont été développés et depuis 2014, SOINS PERSONNELS QUÉBEC assure une implantation progressive du

programme dans les régions du Québec. Au 31 mars 2016, 214 coiffeurs/coiffeuses ont réussi la démarche de RCMO et ont ainsi obtenu leur certificat de qualification professionnelle.

Les outils d'apprentissage (carnet de l'apprenti et guide du compagnon) ne sont disponibles pour l'encadrement du PAMT en esthétique que depuis novembre 2015. Seulement cinq ententes ont été ratifiées entre des entreprises et des Centres locaux d'emploi et aucun certificat de qualification n'a encore été émis dans le cadre de ce PAMT.

Le développement de la norme professionnelle en esthétique a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) dans cette profession. Ces outils d'évaluation élaborés et approuvés seront disponibles éventuellement.

Présentation de l'étude

Dans le cadre de sa mission, SOINS PERSONNELS QUÉBEC (le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels) contribue à l'enrichissement de la connaissance du marché du travail par la collecte et la diffusion d'informations stratégiques sur le secteur afin de mieux anticiper les demandes et de prévoir l'évolution des besoins reliés au développement de la main-d'œuvre.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour en arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour la réalisation du diagnostic sectoriel du secteur des services de soins personnels, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

1. La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail

La firme Léger Recherche Stratégie Conseil s'est vue confier cette recherche de données primaires. Un sondage quantitatif a été réalisé auprès de 1200 travailleurs du secteur des services de soins personnels en 2016.

2. La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail

Ce mandat, confié à Carolle Larose visait à :

- Identifier les différentes sources de données utiles à une réflexion sur les enjeux de main-d'œuvre dans le secteur des services de soins personnels;
- Recueillir, analyser et présenter les données pertinentes;
- Produire un rapport intégrant ces données secondaires, de même que les analyses et les constats effectués.

3. L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Les résultats et les constats des deux études réalisées ont été analysés et intégrés dans le présent rapport final: le Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre du secteur des services de soins personnels.

1. Délimitation du secteur et méthodologie

1.1 Les entreprises visées par l'étude

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est une classification qui permet d'organiser les données économiques selon l'industrie. Elle est utilisée par le Canada, le Mexique et les États-Unis. Les services de soins personnels font partie du sous-secteur 812 Services de soins personnels et services de blanchisserie inclus dans le secteur 81 Autres services.

Le graphique suivant illustre comment se subdivise ce sous-secteur en groupes et en classes SCIAN.

SCIAN 81 Autres services **SCIAN 812 SCIAN 813 SCIAN 814** SCIAN 811 Réparation Organismes religieux, Services personnels et Ménages privés fondations, groupes de services de et entretien citoyens et organisations blanchissage professionnelles et SCIAN 812 - Services personnels et services de blanchissage SCIAN non visés SCIAN 8121 - Services de soins personnels **SCIAN 8122** Services funéraires SCIAN 81211 - Services de coiffure et d'esthétique SCIAN 8123 SCIAN Services de SCIAN SCIAN SCIAN nettoyage à sec et 81219 812114 812116 812115 de blanchissage Autres services de Salons de Salons de Salons de **SCIAN 8129** soins personnels coiffure pour coiffure beauté Autres services hommes mixtes personnels

Graphique 1.1 - Délimitation du secteur par code SCIAN - Services de soins personnels

Les entreprises du secteur des services de soins personnels se retrouvent principalement dans le groupe SCIAN

Il est intéressant de s'arrêter aux définitions descriptives des codes SCIAN visés. Ces définitions apparaissent dans le tableau 1.1.

Tableau 1.1 - Définition des groupes et classes SCIAN - Services de soins personnels

812 Services personnels et services de blanchissage

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchisserie et d'autres services tels que les soins pour animaux de compagnie et le développement et le tirage de photos. Les exploitants de parcs de stationnement sont aussi inclus.

8121 Services de soins personnels

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels tels que les services de coiffure et d'esthétique, de remplacement capillaire et de traitement du cuir chevelu, de massage, de conseil en diététique et de perçage des oreilles.

81211 Services de coiffure et d'esthétique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et coiffer les cheveux, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou à fournir conjointement des services de coiffure et d'esthétique.

812114 Salons de coiffure pour hommes

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour hommes, notamment la coupe et le coiffage des cheveux et la taille ou le rasage de la barbe et des moustaches.

Exemples d'activités : coiffeurs pour hommes, salon de barbiers, salon de coiffure pour hommes

812115 Salons de beauté

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour les femmes, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou une combinaison de ces services.

Exemples d'activités : coiffure pour femmes, esthéticiennes (spécialistes du visagisme), salons de coiffure, salons de coiffure pour dames, salons de manucure, salons de manucure et pédicure, salons ou boutiques de beauté

812116 Salons de coiffure mixte

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et coiffer les cheveux des hommes et des femmes. Sont aussi inclus les établissements qui fournissent à la fois des services de soins capillaires pour les hommes ou les femmes et des services d'esthétique.

Exemples d'activités : salon de coiffure pour hommes et dames, salons de beauté et de coiffure combinés

81219 Autres services de soins personnels

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels.

Exemples d'activités : centre d'amaigrissement (non médical), bains publics, bains turcs, salon de bronzage, service de greffe, tissage ou remplacement de cheveux, conseiller coloriste, centre de diète (non médical), épilation, services d'esthéticiennes, journée de cure, service de perçage d'oreilles, salons de tatouage, saunas, studios de massage, traitement du cuir chevelu.

Un examen de ces définitions permet de conclure que :

- Le groupe SCIAN 8121 englobe les services de soins personnels. On y trouve deux catégories, soit la classe 81211 qui regroupe l'ensemble des services de coiffure et d'esthétique inclus à la délimitation sectorielle de SOINS PERSONNELS QUÉBEC et la classe 81219 qui est une catégorie définie plus largement et regroupant un ensemble de services diversifiés.
- Le SCIAN 81211 est découpé en classes, déterminées principalement par le sexe de la clientèle auxquels s'adressent les services offerts : les hommes, les femmes ou les deux (mixtes). Le SCIAN 812114 regroupe essentiellement des entreprises offrant des services de coiffure. Cependant, les SCIAN 812115 et 812116 ne sont pas définis de façon à distinguer clairement les services de coiffure et d'esthétique, les deux catégories faisant référence à ces deux types de services.

C'est dans le SCIAN 81219 que sont classifiés les services de massothérapie, mais cette catégorie regroupe plusieurs autres services non homogènes. On y retrouve notamment des salons de bronzage, des salons de tatouage, des saunas et des studios de massage. Dans ce dernier cas, on comprend que les services offerts peuvent s'écarter des balises professionnelles de la massothérapie.

Il faut aussi noter que les spas sont généralement inclus dans la classe 81219, mais ils peuvent être classifiés dans le SCIAN 812115 Salons de beauté, lorsqu'ils offrent aussi des services d'esthétique, ou dans les hôtels (SCIAN 72111), lorsqu'ils offrent aussi des services d'hébergement ou sont situés dans un hôtel.

Notons enfin que l'on retrouve aussi des services de massothérapie dans des cliniques médicales. Ces entreprises sont classifiées dans le SCIAN 62.

1.2 Les professions visées par l'étude

La Classification nationale des professions (CNP) est la référence nationalement reconnue des professions au Canada. Elle répartit plus de 30 000 appellations d'emplois en 520 profils de groupes professionnels. La CNP constitue un cadre normalisé pour organiser le monde du travail de manière cohérente. Elle est utilisée pour recueillir et organiser les statistiques sur les professions et pour fournir de l'information sur le marché du travail. La structure et le contenu de la CNP sont également implantés dans plusieurs services et produits de premier plan dans les secteurs privé et public.² La Classification nationale des professions relève du ministère des Ressources humaines et Développement des Compétences Canada (RHDCC).

On retrouve, dans le tableau suivant, les trois principales professions du secteur des services de soins personnels, telles que définies³ par la CNP.

Tableau 1.2 -	Tableau 1.2 - Description des principales professions selon la CNP							
CNP 6341	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières Les coiffeurs et les barbiers coupent les cheveux, font des mises en plis et offrent des services connexes. Ils travaillent dans des salons de coiffure, des salons de barbier, des écoles de formation professionnelle, des établissements de soins de santé, des théâtres et des studios de cinéma ou de télévision.							
CNP 6562	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé Les esthéticiens, électrolystes et personnel assimilé donnent des soins faciaux et corporels destinés à améliorer l'apparence physique. Ils travaillent dans des salons de coiffure, des studios d'électrolyse, des cliniques de soins capillaires et de greffe de cheveux et autres établissements semblables, au rayon des produits de beauté de commerce comme des pharmacies ou des grands magasins, où ils peuvent être des travailleurs autonomes.							
CNP 3236	Massothérapeute Les massothérapeutes évaluent le tissu mou et les articulations du corps en vue de traiter et de prévenir les dysfonctionnements, les blessures, les douleurs et les troubles physiques. Ils travaillent dans des cabinets privés, y compris les pratiques d'équipe ou de groupe, des centres hospitaliers, des cliniques, des établissements de soins prolongés, des centres de réadaptation et des établissements d'enseignement.							

² Site Internet de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Classification nationale des professions

³ On retrouve également dans la CNP une description des fonctions principales et les conditions d'accès à la profession.

Un examen préliminaire de ces définitions permet certains constats :

- Le CNP 6341 (CNP 6271 avant 2011) identifie de façon adéquate les fonctions de coiffeurs/coiffeuses.
- Le CNP 6562 (CNP 6482 avant 2011) propose une définition large de la fonction d'esthéticienne. Telle que libellée, elle inclut aussi les personnes œuvrant comme cosméticienne dans des pharmacies or, ces personnes effectuent des tâches et disposent d'une formation fort différentes de celles de l'esthéticienne praticienne qui prodigue des soins.
- Le CNP 3236 a été introduit en 2011 pour la profession de massothérapeutes. Les massothérapeutes étaient auparavant classifiés dans le CNP 3235 - autre personnel technique en thérapie et diagnostic.

1.3 Collecte de données primaires – Méthodologie

Objectif du sondage

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a mandaté Léger Recherche Stratégie Conseil pour la portion du diagnostic sectoriel correspondant à la collecte de données primaires, soit un sondage auprès des travailleurs du secteur qui regroupe trois sous-secteurs; la coiffure, l'esthétique et la massothérapie. L'objectif principal de l'étude était de mettre à jour les données primaires sur les professions, ainsi que sur les entreprises, employeurs, salariés et travailleurs autonomes qui la composent. Ces données permettront à SOINS PERSONNELS QUÉBEC d'évaluer les enjeux et les besoins du secteur et d'optimiser ses interventions.

Méthodologie

Un sondage a été réalisé par voie téléphonique auprès de 1200 répondants afin d'obtenir des données quantifiables, précises et généralisables à l'ensemble de la population à l'étude. Le sondage a eu lieu du 10 mai au 14 juin 2016.

Les appels ont été effectués aléatoirement à partir d'une liste d'entreprises œuvrant dans les domaines ciblés. Pour être éligibles, les salariés et travailleurs autonomes interrogés devaient personnellement offrir des services de soins personnels. Pour ce qui est des employeurs, leur entreprise devait offrir des services de soins personnels afin d'être éligible.

À l'aide des plus récentes données disponibles par l'Information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi-Québec, les résultats du sondage ont été pondérés selon le nombre de travailleurs par région, le sexe et l'âge des travailleurs, et selon la proportion de travailleurs à temps plein et à temps partiel, afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude. La marge d'erreur maximale avec un échantillon de 400 répondants par sous-secteur est de ±4,90 %, et ce, 19 fois sur 20.

Présentation des résultats

Le présent rapport fait état des résultats globaux de l'étude. Des rapports complémentaires par sous-secteur (coiffure – esthétique – massothérapie) feront l'objet de rapports distincts.

Pour faciliter la lecture des résultats du sondage, des codes de couleur ont été insérés dans les tableaux. Ainsi, tout au long du rapport, les nombres en caractères ROUGES indiquent une différence significative statistiquement inférieure par rapport à l'ensemble, alors que les nombres en caractères VERTS indiquent une différence significative statistiquement supérieure par rapport à l'ensemble.

1.4 Collecte de données primaire – Profil des répondants

Nombre et statut d'emploi des répondants

Le sondage en milieu de travail a permis de joindre un échantillon représentatif de 1200 travailleurs du secteur des services de soins personnels qui se répartissent ainsi :

Tableau 1.3 - Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi des répondants									
	Total	Coiffure	Esthétique	Massothérapie					
Ensemble des répondants	1200	400	400	400					
Travailleurs autonomes	891	290	283	318					
Salariés	207	78	77	52					
Employeurs	102	32	40	30					

Lieu de travail des répondants

Le sondage en milieu de travail a permis d'en arriver à un portrait plus précis du type d'entreprises du secteur des services de soins personnels que ne le permet le système de classification SCIAN. Le tableau suivant présente le lieu de travail des répondants.

Ssion? Coiffure (n=400) 72% 19% 4% 1% 0%	Esthétique (n=400) 17% 18% 46% 7% 0%	Massothérapie (n=400) 3% 27% 5% 21% 14%
(n=400) 72% 19% 4% 1% 0%	(n=400) 17% 18% 46% 7%	(n=400) 3% 27% 5% 21%
19% 4% 1% 0%	18% 46% 7%	27% 5% 21%
4% 1% 0%	46% 7%	5% 21%
1%	7%	21%
0%	.,.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	0%	14%
		I-T/0
1%	4%	3%
0%	1%	5%
0%	0%	6%
1%	2%	2%
1%	0%	2%
0%	0%	4%
0%	2%	0%
0%	0%	1%
070	20/	7%
	<mark>0%</mark> 0%	0% 2%

La majorité des répondants du sous-secteur de la coiffure (72 %) pratiquent principalement le métier dans un salon de coiffure. Parmi les esthéticiens et les esthéticiennes, on pratique surtout dans un salon de beauté (46 %) ou dans un salon de coiffure (17 %).

Près du quart des travailleurs du secteur (21 %) travaillent à leur domicile. Les travailleurs du sous-secteur de la massothérapie sont plus nombreux à avoir indiqué pratiquer principalement depuis leur domicile (27 %). Ils travaillent aussi en grand nombre dans un spa (21 %) ou dans un centre de massothérapie (14 %).

Taille des entreprises des répondants

La grande majorité des répondants travaillent dans une entreprise de dix personnes ou moins.

Les répondants du sous-secteur de la massothérapie sont plus nombreux à se qualifier de travailleurs autonomes (13 %), mais aussi, à travailler pour une entreprise de plus de dix employés. Ceci serait d'ailleurs compatible avec le fait que plusieurs d'entre eux disent travailler dans un spa.

Soulignons également ici que les analyses statistiques indiquent que les employés ayant plus d'expérience sont significativement plus nombreux à travailler dans des petites structures (un à deux employés).

Tableau 1.5 - Sondage en milieu de travail - Taille des entreprises des répondants									
Q93. Quelle est la taille de l'entreprise où vous travaillez, en nombre d'employé(s)									
(à temps plein et à temps partiel) ?									
Total Coiffure Esthétique Massothérapie									
	(n=1 200)	(n=400)	(n=400)	(n=400)					
Aucun (travailleur autonome)	7%	5%	3%	13%					
1 à 2 employé(s)	43%	48%	43%	39%					
3 à 5 employés	24%	27%	29%	16%					
6 à 10 employés	14%	15%	17%	11%					
11 à 20 employés	7%	4%	6%	10%					
Plus de 20 employés	4%	1%	2%	9%					
Ne sait pas / Refus	1%	1%	1%	2%					
Moyenne	7,0	4,6	4,6	12,4					
Source : Sondage Léger, 2016									

Collecte de données secondaires 1.5

L'identification et la collecte des données requises

Afin de réaliser la collecte de données secondaires, une première étape exploratoire quant aux données recherchées a été effectuée par SOINS PERSONNELS QUÉBEC. Une liste des données requises a été élaborée et validée par un groupe de travail constitué de :

- Michel Belleau, Conseiller Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS), CPMT
- Daniel Bouffard, Chargé de projet SOINS PERSONNELS QUÉBEC
- Monique Deslauriers, Conseillère Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS), CPMT
- Carole Drolet, Directrice générale SOINS PERSONNELS QUÉBEC
- Carolle Larose, Consultante Mandat d'analyse des données secondaires

À partir de la liste de données validées, les partenaires au projet ont initié la collecte des données secondaires requises:

La DDCIS qui dispose d'un accès à certaines banques de données de Statistique Canada, en a extrait les données relatives aux soins personnels.

- La DDCIS a également effectué les approches nécessaires pour obtenir les données relatives à la formation initiale provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)⁴.
- SOINS PERSONNELS QUÉBEC a exploité ses sources de documentation interne pour identifier les informations pertinentes à la recherche.
- Des recherches complémentaires ont été effectuées sur les bases de données en ligne de Statistique Canada pour compléter la collecte de données secondaires.

La consultante affectée au mandat a recueilli, analysé et présenté ces données dans un rapport qui a servi de matière première à la réalisation du présent diagnostic sectoriel.

⁴ Ce ministère portait auparavant le nom de « ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ». Pour faciliter la lecture du présent document, le nom actuel du ministère sera privilégié tout au long du rapport même si certaines données ont été produites sous l'ancienne appellation.

2. Tendances socio-économiques reliées aux services de soins personnels

2.1 L'évolution de la population et les perspectives démographiques

Comme c'est le cas pour plusieurs professions, l'évolution de l'emploi dans le secteur des services de soins personnels dépend en partie du niveau de croissance de la population. Les perspectives démographiques présentent un intérêt puisqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'emploi.

Selon l'Institut de la Statistique du Québec⁵, le Québec atteindra 9 millions d'habitants en 2027 et il dépassera les 10 millions vers 2061. La croissance de la population devrait ralentir avec un taux d'accroissement annuel passant d'environ 0,8 % en 2013 à moins de 0,3 % dans les années 2040.

Amorcée depuis quelques années, réduction de la croissance démographique devrait avoir un impact limité sur l'emploi global dans le secteur durant les prochaines années.

À moyen terme cependant, certaines régions pourraient ressentir davantage l'impact des changements démographiques, de façon positive ou négative selon le cas. Treize des dix-sept régions administratives du Québec continueront de croître au moins jusqu'en 2036, Laval et Lanaudière connaissant les augmentations les plus marquées, soit 31% chacune. Les quatre régions qui connaîtront un léger déclin de leur population totale d'ici 2036 sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-0,5 %), le Bas-Saint-Laurent (-1,8

Tableau 2.1 - Population projetée et variation de 2011 à 2061

(au Qué			

Année	Population (M)	Variation (%)
2011	8,01	
2016	8,36	4,4 %
2021	8,68	3,8 %
2026	8,97	3,3 %
2031	9,21	2,7 %
2036	9,39	2,0 %
2041	9,56	1,8 %
2046	9,70	1,5 %
2051	9,84	1,4 %
2056	9,97	1,3 %
2061	10,11	1,4 %

¹ Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, septembre 2014.

Tableau adapté : Carolle Larose Conseil

%), la Côte-Nord (-2,7 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-3,9 %).

Des changements importants au plan démographique sont reliés à l'évolution des groupes d'âge dans la population. La part des aînés (65 ans et +) dans la population totale est en hausse constante et grimpera ainsi à plus de 28 % en 2061, comparativement à 16 % en 2011. L'effectif des 20-64 ans plafonnera en 2017 autour de 5,13 millions, pour ensuite diminuer faiblement jusqu'en 2030 (baisse de 3,6 %). Bien que le nombre des 20-64 ans ne devrait varier que modérément, la part de ce groupe dans la population totale est appelée à diminuer fortement, passant de 63 % en 2011 à 51 % en 2061. Le nombre de personnes de 65 ans et plus surpassera celui des jeunes de moins de 20 ans en 2023. L'âge moyen passera de 41 ans en 2011 à 46 ans en 2061.

Cette augmentation de l'âge moyen de la population constitue une tendance qui pourrait contribuer positivement à une stabilisation de l'emploi dans le secteur des services de soins personnels. Selon Emploi-Avenir Québec⁶, le vieillissement de la population aurait déjà contribué à l'accroissement de la demande de services dans le secteur des services de soins personnels et cette tendance devrait se poursuivre dans les années qui viennent, notamment dans le secteur de l'esthétique :

⁵ Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, septembre 2014.

⁶ Emploi-Avenir Québec est un produit de données d'Information sur l'évolution des professions (par CNP) au Québec mis à jour par les économistes de Statistique Canada

« Le vieillissement de la population et la plus grande participation sur le marché du travail des femmes, première clientèle de ce type de services, ont grandement avantagé la croissance de la demande et de l'emploi en esthétique et en électrolyse. En effet, les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada montrent que les dépenses réelles (après inflation) des ménages en autres services de soins personnels (manucures, traitements esthétiques pour le visage, massages, etc.) ont augmenté de plus de 70 % (ou de 3,4 % par année en moyenne) entre 1997 et 2013. L'arrivée en masse de femmes qui occupent des emplois bien rémunérés dans la cinquantaine, et bientôt dans la soixantaine, permettra à cette tendance de se maintenir, sinon de s'accentuer. 7»

2.2 Les dépenses des ménages

L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) est effectuée annuellement par Statistique Canada. Le but principal de cette enquête est d'obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses et les habitudes de consommation des ménages ainsi que de l'information limitée sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

Dans le tableau suivant, on observe que les dépenses réelles des ménages (après inflation) ont augmenté de 11 % entre 2010 et 2014, alors que sur cette même période, les dépenses des ménages réservées aux services de soins personnels ont augmenté de 61 %.

Table	Tableau 2.2 - Variation des dépenses des ménages au Québec sur 5 ans - Soins personnels							
Contraction de décourses				Variation en dollars				
Categ	Catégories de dépenses			2011	2012	2013	2014	Variation 2010/2014
Dépenses totales des ménages		62 257	64 625	64 681	68 397	69 215	11 %	
Dépenses de soins personnels		998	1 077	1 079	1 194	1 047	5 %	
Pr	odu	its de soins personnels	662	651	554	672	505	-24 %
	•	Produits capillaires	84	65	68	88	57	-32 %
	•	Maquillage, soins de la peau, produits pour manucures et parfums	259	236	196	291	188	-27 %
Se	Services de soins personnels		336	427	525	522	542	61 %
	•	Services de coiffure	231	280	411	414	409	77 %
	•	Autres services de soins personnels (manucures, traitements esthétiques pour le visage, massages, etc.)	105	146	114	108	132	26 %

Source : Statistique Canada, tableau 203-0021 - Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), dépenses des ménages (dollars) Tableau adapté : Carolle Larose Conseil

Lorsqu'on observe de plus près les dépenses de soins personnels, il ressort que les dépenses reliées aux produits de soins personnels ont connu une baisse importante (-32 %) alors que celles destinées aux services de soins personnels ont augmenté de façon importante sur cette même période (61 %). La croissance possible du coût des services de soins personnels ne pourrait expliquer à elle seule cette importante augmentation de la part des dépenses des ménages consacrées à cette catégorie de dépenses. Ceci tend plutôt à confirmer un accroissement du recours à des services de soins personnels dans la population.

⁷ Service Canada, Emploi-Avenir Québec, Profession esthéticiens, électrologistes, et personnel assimilé – Démographie, site consulté en octobre 2016.

Cette croissance des dépenses consacrées par les ménages aux services de soins personnels a toutefois été plus significative entre les années 2010 et 2012 alors qu'elle s'est stabilisée par la suite. Une légère baisse est même observée dans les dépenses consacrées aux services de coiffure entre 2013 et 2014 (-1,2 %).

2.3 L'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est une mesure du taux de variation du prix des biens et des services achetés par les consommateurs canadiens. L'IPC est l'indicateur du changement des prix le plus largement utilisé au Canada.

L'IPC dans les soins personnels au Québec

Le tableau suivant présente l'évolution de l'IPC pour l'ensemble des biens et services et pour les soins personnels au Québec entre 2010 et 2014. Bien que fluctuant d'une année à l'autre, on note que sur une période de 5 ans, cet indice a connu une croissance légèrement plus élevée dans les services de soins personnels (8,6 %) que celui de l'ensemble des biens et services (8,3 %).

Tableau 2.3 - Variation de l'Indice des prix à la consommation au Québec sur 5 ans - Soins personnels									
Catágorios do bions et sorvices	Variation	en pourcen	tage depuis l	année précé	dente	Variation			
Catégories de biens et services	2010	2011	2012	2013	2014	Variation sur 5 ans 8,3 % 5,0 %			
Ensemble des biens et services	3,0 %	2,1 %	0,7 %	1,4 %	1,1 %	8,3 %			
Soins personnels	1,1 %	3,3 %	0,1 %	-0,4 %	0,9 %	5,0 %			
 Articles et accessoires de soins personnels 	0,5 %	3,5 %	-0,6 %	-1,1 %	0,2 %	2,5 %			
Services de soins personnels	1,8 %	3,0 %	1,2 %	0,7 %	1,9 %	8,6 %			

Source: Statistique Canada, CANSIM, tableau 326-0021 et produits nos 62-001-X et 62-010-X au cataloque.

Tableau adapté : Carolle Larose Conseil

L'IPC observé pour les articles et accessoires de soins personnels (2,5 %) a aussi progressé de façon moindre que celui des services de soins personnels (8,3 %). Cette observation corrobore la baisse relative du budget des ménages consacrée aux produits de soins personnels illustrée au tableau 2.2.

L'IPC dans les soins personnels au Canada

Le tableau suivant présente la variation de l'IPC pour l'ensemble des biens et services et pour les soins personnels sur une période de 5 ans pour chacune des provinces canadiennes.

À l'exception de la Colombie-Britannique, la variation de l'IPC pour les services de soins personnels est plus élevée que celle observée pour l'ensemble des biens et services. Toutefois, c'est au Québec que cet écart est le moins important (0,3 %). De plus, la croissance de l'IPC sur cinq ans dans les services de soins personnels au Québec est inférieure à celle observée dans toutes les autres provinces canadiennes (sauf la Colombie-Britannique). Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation, mais il est possible de formuler l'hypothèse que la forte concurrence dans l'offre de services de soins personnels au Québec ait contribué à restreindre cette croissance de l'IPC.

Par ailleurs, on constate que dans toutes les provinces canadiennes, l'IPC relié aux articles et accessoires de soins personnels est inférieur à celui relié aux services de soins personnels et à celui des autres biens et services. En faisant l'hypothèse que la demande pour les articles et accessoires de soins personnels produits serait demeurée plutôt stable, ceci indique que les consommateurs peuvent aujourd'hui se procurer ces produits et accessoires à un prix relatif moindre que par le passé.

Tableau 2. 4 - Variation de l'Indice des prix à la consommation sur 5 ans par province canadienne - Soins personnels						
	Variation	n en pourcentage de 2009 à 2	2014			
Catégories de biens et services	Ensemble des biens et services	Articles et accessoires de soins personnels	Services de soins personnels			
Québec	8,3 %	2,5 %	8,6 %			
Terre-Neuve-et-Labrador	9,6 %	-0,9 %	12,4 %			
Nouvelle-Écosse	9,1 %	4,2 %	11,8 %			
Nouveau-Brunswick	8,0 %	-0,4 %	9,4 %			
Ontario	9,1 %	0,7 %	14,6 %			
Manitoba	9,9 %	1,4 %	10,2 %			
Saskatchewan	9,9 %	7,8 %	12,2 %			
Alberta	8,6 %	5,5 %	10,8 %			
Colombie-Britannique	5,5 %	-3,0 %	5,2 %			
Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 326-0 Tableau adapté : Carolle Larose Conseil	0021 et produits nos 62-001-X et 0	52-010-X au catalogue.				

Sondage en milieu de travail – Évolution de l'offre de services 2.4

Les perceptions quant au contexte économique

Le sondage en milieu de travail a permis de recueillir les perceptions des employeurs et des travailleurs du secteur des services de soins personnels quant aux impacts du contexte économique récent.

Q28. Le contexte économique des dernières années a-t-il eu les impacts suivants sur votre pratique?*				
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
Visites des clients plus espacées	59%	65%	59%	52%
Diminution de l'achalandage	48%	45%	55%	43%
Investissement limité dans l'entreprise	34%	35%	36%	32%
Baisse de la facture moyenne par client	33%	35%	45%	19%
Réduction des heures de travail	31%	30%	36%	27%
Licenciement (mise à pied)	6%	7%	7%	5%
Autres	1%	1%	1%	2%
Aucun impact	23%	23%	20%	25%
Ne sait pas / Refus	3%	0%	3%	7%

Les travailleurs du secteur sont nombreux à avoir remarqué un espacement entre les visites des clients (59 %). Ceci est d'autant plus vrai dans le sous-secteur de la coiffure (65 %).

Presque la moitié des répondants (48 %) ont constaté une diminution de l'achalandage. Les travailleurs du soussecteur de l'esthétique sont plus nombreux (55 %) à mentionner cet élément. Dans ce même sous-secteur, 45 % des travailleurs citent la baisse de la facture moyenne par client. Près du quart des répondants (23 %) mentionnent toutefois que le contexte économique n'a eu aucun impact sur l'entreprise.

Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires

En interrogeant les répondants sur le chiffre d'affaires de leur entreprise, on constate que près de la moitié des entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 99 999 \$ pour l'année 2015.

Une plus grande proportion de professionnels de la massothérapie (51 %) a un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 \$. Notons qu'une proportion importante de travailleurs du secteur ont indiqué ne pas savoir ou ont refusé de répondre à la question. La proportion est nettement supérieure auprès des salariés qui sont moins informés de la situation financière de l'entreprise où ils pratiquent leur profession.

Tableau 2.6 - Sondage en milieu de travail - Chiffre d'affaires des entreprises					
Q94. Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise pour l'année 2015?					
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)	
Moins de 50 000 \$	44%	45%	35%	51%	
50 000 \$ à 99 999 \$	5%	4%	6%	5%	
100 000 \$ à 249 999 \$	3%	3%	4%	2%	
250 000 \$ à 499 999 \$	0%	0%	0%	0%	
500 000 \$ à 999 999 \$	1%	1%	1%	0%	
1 000 000 \$ ou plus	1%	0%	1%	1%	
Ne sait pas / Refus	45%	45%	51%	39%	
Source : Sondage Léger, 2016	-	-	-	-	

Nous avons interrogé les travailleurs autonomes ainsi que les employeurs pour connaître leur prévision en termes d'évolution de leur chiffre d'affaires.

Q56. Au cours des trois prochair	nes années, quel changeme	nt prévoyez-vous sur v	otre chiffre d'affaires	3
Base : Les travailleurs autonome	es			
	Total (n=891)	Coiffure (n=290)	Esthétique (n=283)	Massothérapie (n=318)
Une hausse	53%	45%	58%	56%
Une baisse	14%	18%	12%	12%
Aucun changement	30%	31%	28%	30%
Ne sait pas / Refus	3%	6%	3%	2%
Base : Les employeurs				
	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Une hausse	75%	75%	72%	80%
Une baisse	1%	3%	0%	0%
Aucun changement	22%	20%	26%	20%
Ne sait pas / Refus	2%	2%	3%	0%

Au cours des trois prochaines années, plus de la moitié des travailleurs autonomes (53 %) prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires.

Les travailleurs du sous-secteur de la coiffure sont moins nombreux à prévoir une hausse (45 %). Le tiers des travailleurs du secteur des soins personnels n'entrevoient aucun changement.

Les employeurs sont, quant à eux, encore plus optimistes que les travailleurs autonomes. En effet, les trois quarts d'entre eux prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années, alors que 22 % ne prévoient pas de changement.

3. L'offre de services et la clientèle dans le secteur des services de soins personnels

3.1 Les principaux services offerts

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants sur la diversité des services offerts.

En plus de leur service principal dans le domaine de la coiffure, le quart des entreprises de ce sous-secteur offre aussi des services d'esthétiques.

Parmi les entreprises œuvrant en esthétique, près de quatre entreprises sur dix offrent un service de coiffure (38 %) et une proportion similaire offre un service de massothérapie (37 %). Le tiers des entreprises en massothérapie mentionne également offrir un service de soins esthétique (33 %).

Majoritairement toutefois, les entreprises n'offrent pas d'autres services que ceux dans lesquels elles sont spécialisées (60 %). Cette proportion est inférieure au sein des entreprises du sous-secteur de l'esthétique qui sont plus susceptibles d'offrir des services complémentaires.

Tableau 3.1 - Sondage en milieu de travail - Autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise Q8. Dans votre lieu de travail, y a-t-il d'autres services de soins personnels parmi les suivants?*						
Total Coiffure Esthétique Massothérapie (n=1 200) (n=400) (n=400)						
Coiffure	16%	-	38%	11%		
Esthétique	19%	25%	-	33%		
Massothérapie	15%	7%	37%	-		
Aucun autre service de soins	60%	74%	41%	65%		

Le tableau 3.2 s'intéresse de plus près aux différents services offerts.

Les entreprises de coiffure qui proposent un service de soins personnels complémentaire (surtout en esthétique) proposent généralement un service de soins des mains (74 %), de soins des pieds (69 %), d'épilation à la cire (69 %), de soins du visage (64 %) ou un service de maquillage de base (62 %).

Les entreprises en esthétique ayant une offre élargie proposent surtout un service de massothérapie (61 %), coiffure pour femmes (60 %), pour hommes (58 %) ou de coiffure haute (50 %).

Les entreprises en massothérapie offrant d'autres services de soins personnels offrent généralement la gamme de service correspondant au sous-secteur de l'esthétique.

Tableau 3.2 - Sondage en milieu de travail - Type d'autres services de soins personnels

Q9. Je vais maintenant vous énumérer une série de services, pour chacun des services suivants, veuillez m'indiquer s'il est offert à votre lieu de travail?*

	Total (n=440)	Coiffure (n=89)	Esthétique (n=221)	Massothérapie (n=130)
Pose d'ongles	55%	60%	58%	45%
Soins du corps (Exfoliation, enveloppement, etc.)	54%	29%	55%	70%
Soins des mains - Manucure	40%	74%	-	84%
Soins des pieds - Pédicure	40%	69%	-	85%
Soins du visage - Facial	39%	64%	-	85%
Coiffure pour hommes	38%	-	58%	31%
Coiffure pour femmes	38%	-	60%	30%
Épilation à la cire	37%	69%	-	76%
Massothérapie	36%	25%	61%	-
Coiffure haute	31%	-	50%	20%
Maquillage de base	27%	62%	-	49%
Soins du dos	27%	36%	-	65%
Électrolyse	22%	36%	-	49%
Taille de la barbe	21%	-	36%	12%
Rasage de la barbe	17%	-	30%	10%
Photoépilation (Laser ou Lumière intense pulsée LIP ou IPL)	17%	27%	-	39%
Maquillage permanent	16%	13%	21%	11%
Microdermabrasion	13%	17%	-	31%
Photorajeunissement	8%	12%	-	21%
Aucun de ces services	2%	8%	2%	0%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

3.2 Les types de clientèle ciblés

Le tableau 3.3 présente les types de clientèle ciblés dans les entreprises des répondants.

De façon générale, la grande majorité des répondants (63 %) indique que leur entreprise ne cible pas de clientèles en particulier.

16 % des répondants indiquent que leur entreprise se spécialise auprès des femmes seulement. Cette proportion est plus importante dans le sous-secteur de l'esthétique (27 %). Les autres clientèles sont ciblées par un nombre restreint de travailleurs dans ce sous-secteur.

Les répondants évoluant dans le sous-secteur de la coiffure sont plus nombreux à se spécialiser auprès des hommes seulement (11 %). Ceux évoluant dans la massothérapie sont plus nombreux à se spécialiser auprès des sportifs (13 %) et des personnes blessées ou souffrant de douleurs musculaires (8 %).

Notons que les analyses statistiques indiquent que les personnes de sexe masculin travaillant dans le secteur des soins personnels ont davantage tendance à cibler les sportifs et la clientèle masculine.

Q23. Auprès de quelle clientèle, vous spécialisez	r-vous?			
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
Femmes seulement	16%	16%	27%	3%
Sportifs / athlètes	4%	0%	0%	13%
Hommes seulement	4%	11%	0%	2%
Personnes âgées	4%	7%	3%	3%
Personnes blessées / souffrant de douleurs musculaires	3%	0%	0%	8%
Personnes malades	1%	0%	0%	4%
Enfants / bébés	1%	2%	0%	1%
Femmes enceintes	0%	0%	0%	1%
Autres	3%	2%	3%	5%
Aucune spécialisation	63%	62%	66%	60%

Les principales caractéristiques de la clientèle 3.3

L'âge de la clientèle

Les clients des services de soins personnels sont majoritairement âgés de 35 ans et plus. L'âge moyen de la clientèle du secteur est de 42 ans. On remarque que la clientèle des entreprises du sous-secteur de la coiffure est significativement plus âgée; elle est en moyenne âgée de 44 ans. Celle des entreprises œuvrant dans le soussecteur de l'esthétique est significativement plus jeune, soit environ 40 ans en moyenne.

Tableau 3.4 - Sondage en milieu de t	Tableau 3.4 - Sondage en milieu de travail - Âge moyen de la clientèle					
Q22. Quel est l'âge moyen de la clie	ntèle ?					
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)		
Moins de 18 ans	1%	1%	1%	0%		
18 à 24 ans	2%	2%	3%	0%		
25 à 34 ans	15%	15%	18%	10%		
35 à 44 ans	37%	32%	38%	40%		
45 à 54 ans	28%	24%	25%	36%		
55 à 64 ans	6%	9%	5%	5%		
65 ans et plus	3%	8%	1%	0%		
Ne sait pas / Refus	9%	9%	10%	8%		
Moyenne	41,9	44,0	39,8	41,9		
Source : Sondage Léger, 2016		-	-	-		

La proportion de clients masculins

En moyenne, 31 % de la clientèle des entreprises de services de soins personnels est masculine. Les entreprises œuvrant dans le sous-secteur de la coiffure comptent significativement plus d'hommes parmi leurs clients (37 %), ce qui semble cohérent avec leur désir de cibler cette clientèle. Les entreprises évoluant dans le sous-secteur de la massothérapie attirent également un plus grand nombre d'hommes (42 %).

Tableau 3.5 - Sondage en milieu de travail -	Tableau 3.5 - Sondage en milieu de travail - La proportion de clients masculins				
Q21. Quelle est la proportion de votre clien	tèle masculine?				
Base : Les répondants salariés, les travailleu	rs autonomes et le	s employeurs prati	quant le métier		
	Total (n=1 189)	Coiffure (n=398)	Esthétique (n=395)	Massothérapie (n=396)	
0%	7%	5%	14%	1%	
1% à 25%	41%	37%	70%	15%	
26% à 50%	41%	37%	12%	73%	
51% à 75%	6%	8%	1%	8%	
76% à 99%	3%	4%	3%	3%	
100%	2%	7%	0%	0%	
Ne sait pas / Refus	1%	1%	0%	1%	
Moyenne	30,9%	36,6%	14,6%	41,7%	
Source : Sondage Léger, 2016					

3.4 L'achalandage

• Le nombre de clients vus par semaine

Les travailleurs du secteur des services de soins personnels voient en moyenne 26 clients par semaine. Les professionnels de la coiffure ont une cadence plus élevée et reçoivent en moyenne 37 clients par semaine. Les professionnels de la massothérapie, qui travaillent un nombre d'heures inférieur par semaine, ont naturellement un achalandage plus faible, soit environ 14 clients par semaine. Les analyses statistiques indiquent que les répondants ayant un statut de salarié ont tendance à voir plus de clients par semaine.

Tableau 3.6 - Sondage en milieu de travail	- Nombre de clients	vus par semaine			
Q20. En moyenne, combien de clients voye	ez-vous PERSONNEI	LEMENT par sema	ine?		
Base : Les répondants salariés, les travaille	urs autonomes et le	es employeurs prat	iquant le métier		
Total Coiffure Esthétique Massothérapie (n=1 189) (n=398) (n=395) (n=396)					
10 clients ou moins	22%	7%	19%	39%	
11 à 20 clients	31%	22%	27%	43%	
21 à 30 clients	20%	28%	22%	10%	
31 à 40 clients	9%	14%	13%	2%	
41 à 50 clients	5%	8%	6%	0%	
51 à 60 clients	2%	3%	3%	0%	
Plus de 60 clients	4%	10%	3%	0%	
Ne sait pas / Refus	8%	8%	8%	6%	
Moyenne	25,8	36,9	26,6	14,0	
Source : Sondage Léger, 2016				·	

Les fluctuations mensuelles de l'achalandage

L'achalandage dans le secteur des services de soins personnels fluctue en fonction des saisons.

Le tableau 3.7 indique que le mois de décembre est, de loin, celui le plus occupé pour toutes les entreprises en soins personnels. Il est suivi des mois de juin et juillet.

Durant le mois de décembre, l'achalandage est significativement plus important pour les entreprises du soussecteur de la coiffure.

Durant les mois de juin et juillet, l'achalandage est plus important dans les entreprises qui proposent des services esthétiques.

Les résultats sont plus polarisés et légèrement différents pour le sous-secteur de la massothérapie. Ils identifient principalement le mois de décembre, mais également les mois de janvier, février et novembre comme les mois les plus achalandés.

Tableau 3.7 - Sondage en milieu de trava	il - Mois les plus achala	andés		
Q10. Généralement, quel (s) mois de l'an	née sont les PLUS ach	alandés pour vous	5?*	
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
Janvier	11%	4%	5%	25%
Février	10%	1%	4%	26%
Mars	12%	8%	7%	21%
Avril	13%	13%	11%	14%
Mai	20%	21%	28%	12%
Juin	28%	24%	45%	14%
Juillet	28%	29%	39%	15%
Août	14%	10%	18%	14%
Septembre	7%	6%	4%	11%
Octobre	9%	2%	8%	17%
Novembre	21%	18%	20%	25%
Décembre	56%	83%	50%	36%
Ne sait pas / Refus	12%	7%	13%	16%
* Les répondants ayant la possibilité de donner pl Source : Sondage Léger, 2016	usieurs réponses, le total d	des mentions peut êtr	e supérieur à 100 %.	

Le tableau 3.8 présente la perception des répondants quant aux mois les moins achalandés.

On y constate que les mois de janvier, février et septembre sont les mois les moins intéressants au niveau de l'achalandage dans les entreprises de soins personnels, particulièrement pour celles en coiffure et en soins esthétiques.

Les répondants du sous-secteur de la massothérapie identifient principalement les mois de juillet et août comme étant moins achalandés.

Tableau 3.8 - Sondage en milieu de travail - Mois les moins achalandés

Q11. Généralement, quel (s) mois de l'année sont les MOINS achalandés pour vous?*

	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
Janvier	43%	54%	49%	27%
Février	34%	49%	38%	16%
Mars	12%	13%	16%	6%
Avril	7%	6%	5%	11%
Mai	5%	1%	2%	11%
Juin	10%	3%	6%	20%
Juillet	24%	12%	14%	45%
Août	18%	6%	15%	33%
Septembre	26%	21%	35%	23%
Octobre	18%	24%	23%	7%
Novembre	10%	15%	8%	7%
Décembre	4%	0%	3%	9%
Ne sait pas / Refus	8%	6%	10%	9%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

3.5 Le développement de la clientèle

Les moyens pour développer la clientèle

Pour les trois quarts des entreprises, le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle, surtout pour le sous-secteur de la coiffure et l'ensemble des travailleurs autonomes du secteur des services de soins personnels.

∩24	Quelle démarche	s'est avérée LA PLUS effica	ce nour dévelonner v	otre clientèle? Est-ce

Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
75%	79%	74%	74%
7%	8%	7%	8%
5%	2%	6%	7%
3%	2%	2%	4%
3%	3%	3%	3%
1%	1%	3%	1%
0%	0%	0%	1%
4%	4%	5%	3%
1%	1%	1%	1%
	(n=1 200) 75% 7% 5% 3% 3% 1% 0% 4%	(n=1 200) (n=400) 75% 79% 7% 8% 5% 2% 3% 2% 3% 3% 1% 1% 0% 0% 4% 4%	(n=1 200) (n=400) (n=400) 75% 79% 74% 7% 8% 7% 5% 2% 6% 3% 2% 2% 3% 3% 3% 1% 1% 3% 0% 0% 0% 4% 4% 5%

Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle

Le tiers des répondants a constaté une augmentation de leur clientèle masculine (33%), féminine (32%) et adolescente (30%) au cours des cinq dernières années.

Tableau 3.10 - Sondage en milieu de travail - Clientèles en hausse

Q25. Veuillez m'indiquer les clientèles pour lesquelles vous avez constaté une augmentation au cours des cinq dernières années. Avez-vous remarqué une hausse de la clientèle...*

	Total	Coiffure	Esthétique	Massothérapie
	(n=1 200)	(n=400)	(n=400)	(n=400)
Des hommes	33%	32%	36%	31%
Des femmes	32%	35%	41%	19%
Des adolescents	30%	23%	42%	25%
Des personnes âgées	23%	22%	20%	26%
Des personnes de différentes cultures / ethnies	18%	22%	18%	14%
Des enfants	15%	19%	6%	21%
Aucun changement	24%	25%	18%	29%
Ne sait pas / Refus	5%	5%	4%	5%
* Los répondants avant la possibilité de denner plusieurs	ránancas la tatal a	loc montione nout être e	upáriour à 100 %	

Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

Les entreprises en coiffure sont significativement plus nombreuses à avoir observé une augmentation de la clientèle de différentes cultures (22%) et des enfants (19%) parmi leurs clients.

Les entreprises d'esthétique sont, quant à elles, plus nombreuses à constater un nombre plus important d'adolescents (42%) et de femmes (41%) dans leur clientèle.

Les Répondants du sous-secteur de la massothérapie, quoique plus nombreux à n'avoir vu aucun changement (29%) au niveau de leur clientèle, sont aussi plus nombreux à constater une augmentation du nombre d'enfants parmi leurs clients.

4. Les entreprises dans le secteur des services de soins personnels

4.1 Les sources de données sur les entreprises

Le Registre des entreprises (RE) est le répertoire central d'information sur les entreprises au Canada. Le RE est utilisé comme principale base de sondage pour le programme de statistiques économiques de Statistique Canada. Le rôle du Registre des entreprises est de fournir à Statistique Canada une base de sondage exhaustive et de qualité sur le plan de la couverture et un ensemble de variables de stratification comme la classification des industries, le revenu, le nombre d'employés et le total des actifs.

Les données sont basées sur le concept statistique d'« emplacement », c'est-à-dire que chaque emplacement d'exploitation est compté séparément, y compris les cas où une entreprise comprend plusieurs emplacements.

Jusqu'en 2014, les données de Statistique Canada relatives aux emplacements incluaient la catégorie «indéterminée» qui était définie de la façon suivante :

« Les emplacements compris dans la catégorie « indéterminée » incluent les travailleurs autonomes, c.-à-d. les emplacements qui n'ont pas de compte de retenue sur la paye, mais dont l'effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces emplacements sont classés dans la catégorie «indéterminée». Sont aussi inclus les emplacements employeurs qui n'ont pas indiqué d'employés dans les douze derniers mois ».

Depuis 2014, la catégorie «indéterminée » a changé d'appellation et les données plus récentes comptent deux catégories : les « emplacements avec employés » et les « emplacements sans employés ». Selon Statistique Canada, les emplacements sans employés « comprennent tous les emplacements canadiens actifs sans employés et avec un revenu d'affaires supérieur à 30 000\$ ou qui sont incorporés ».

Cette définition nous permet de faire l'hypothèse que la somme des emplacements sous-estime le nombre réel d'entreprises dans le secteur des services de soins personnels puisque les travailleurs autonomes déclarant un revenu inférieur à 30 000 \$ ne sont pas incorporés donc ne seraient pas comptabilisés.

4.2 L'évolution du nombre d'entreprises

Les changements de méthodologie de Statistique Canada et les mises en garde que l'organisme émet⁸ rendent hasardeuses les analyses quant à la fluctuation du nombre d'emplacements d'une année à l'autre. Mais tout en considérant une certaine marge d'erreur reliée à la méthodologie, on note malgré tout une nette tendance à une augmentation totale du nombre d'emplacements dans le secteur entre 2012 et 2015. Sur une période de trois ans, le nombre total d'emplacements aurait augmenté de plus de 3 500.

Simultanément, on observe que le nombre d'emplacements avec employés est en baisse constante, passant de 4 493 emplacements en 2010 à 3 779 emplacements en 2015, ce qui représente une baisse de 15,8 % du nombre d'emplacements avec employés. Ceci confirme une tendance de migration des travailleurs du secteur vers le statut de travailleur autonome.

Les emplacements avec employés représentent environ le tiers de l'ensemble des emplacements offrant des services de soins personnels au Québec.

⁸ Les fluctuations observées d'une période à l'autre peuvent provenir de changements méthodologiques (par exemple, un changement dans la méthode d'identification des unités inactives ou un changement de stratégie pour attribuer les codes industriels aux entreprises). Par conséquent, ces données ne représentent pas uniquement les changements dans la population des entreprises à travers le temps. Statistique Canada recommande aux utilisateurs de ne pas considérer ces données comme une série chronologique.

Tableau 4.1 - Variation annuelle du nombre d'emplacements av	ec et sans emp	oloyés - Services	s de soins perso	nnels		
Services de soins personnels (SCIAN 8121)	Année					
Services de soins personneis (SCIAN 6121)	2010	2012	2014	2015		
Nombre d'emplacements avec employés	4 493	4 238	3 883	3 779		
Nombre d'emplacements « catégorie indéterminée »		3 582	ND	ND		
Nombre d'emplacements sans employés	ND	ND	7 103	7 569		
Nombre total d'emplacements		7 820	10 986	11 348		

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

Le tableau suivant examine de plus près la fluctuation du nombre d'emplacements par catégorie d'entreprise entre 2014 et 2015 dans le secteur des services de soins personnels.

Tableau 4.	2 - Variation annuelle du nombre d'em	placements	par catégori	ie d'entrepris	se - Services	de soins per	sonnels	
			ements avec	employés	Emplacements sans employés			
SCIAN	Catégorie d'entreprise	2014	2015	Variation 2014/2015	2014	2015	Variation 2014/2015	
8121	Services de soins personnels	3 883	3 779	-3 %	7 104	7 569	7 %	
812114	Salons de coiffure pour hommes	177	162	-8 %	350	380	9 %	
812115	Salons de beauté	1 428	1 405	-2 %	2 142	2 230	4 %	
812116	Salons de coiffure unisexes	1 556	1 524	-2 %	2 971	3 209	8 %	
812190	Autres services de soins personnels	722	688	-5 %	1 641	1 750	7 %	
		3 883	3 779	-3 %	7 104	7 569	7 %	

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2014 et 2015.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

La réduction du nombre d'emplacements avec employés est présente dans toutes catégories d'entreprises, mais est plus significative dans les salons de coiffure pour hommes (-8 %).

4.3 La taille des entreprises

Le nombre d'employés

On note dans le tableau suivant que 69 % des emplacements des services de soins personnels (SCIAN 8121) qui déclarent embaucher des employés se retrouvent dans la catégorie « 1 à 4 employés ». En y ajoutant les emplacements qui comptent « 5 à 9 employés », on constate que ce sont 89 % des emplacements dont la taille est inférieure à 10 employés.

Tableau 4.3 - Répartition des emplacements selon la taille en décembre 2015 - Services de soins personnels 50 Total avec 1 à 4 5 à 9 10 à 19 20 à 49 employés **SCIAN** Secteur d'activité employés employés employés employés employés ou plus 3 779 2 612 750 285 20 112 8121 Services de soins personnels 100 % 69 % 20 % 7 % 3 % <1 % 162 132 22 7 0 1 812114 Salons de coiffure pour hommes 0 % 100 % 81 % 14 % 4 % <1 % 1 405 971 289 100 41 4 Salons de beauté 812115 100 % 69 % 7 % 21 % 3 % <1 % 1524 1 068 5 281 124 46 Salons de coiffure mixte 812116 100 % 70 % 18 % 8 % 3 % <1% 688 441 158 54 25 10 Autres services de soins 81219 personnels 100 % 64 % 23 % 8 % 4 % 1%

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2015.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

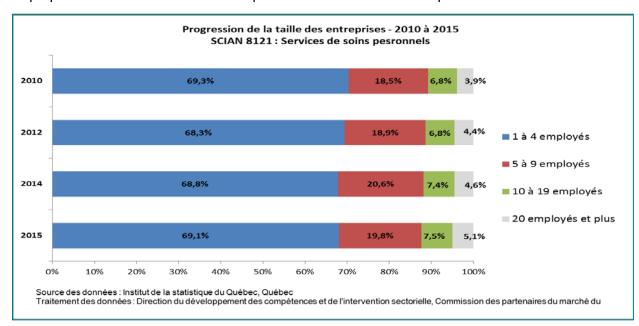
Cette prédominance de petites entreprises est similaire quand on examine le nombre d'employés par catégorie d'emplacement. Toutefois, les Salons de coiffure pour hommes (SCIAN 812114) comptent un plus grand nombre de petites entreprises alors que 96 % des emplacements y comptent moins de 10 employés.

Les emplacements de la catégorie Autres services de soins personnels (SCIAN 81219) comptent un moins grand nombre d'entreprises de 1 à 4 employés (64 %). Rappelons qu'il s'agit d'une catégorie où l'on retrouve différents types d'entreprises, notamment des spas, qui sont de plus grande taille.

L'évolution de la taille des entreprises

Le graphique suivant illustre la progression de la taille des emplacements avec employés entre 2010 et 2015.

Graphique 4.1 - Variation de la taille des entreprises sur 5 ans - Services de soins personnels



On note une certaine stabilité dans le nombre de très petites entreprises (moins de 5 employés) qui représente plus ou moins 69 % de l'ensemble. On observe, par ailleurs, une légère hausse du nombre d'emplacements dans les catégories de « 10 à 19 employés » et de plus de 20 employés.

4.4 Sondage en milieu de travail – Taille et masse salariale des entreprises

Le sondage en milieu de travail confirme la prédominance de petites entreprises dans le secteur. Rappelons que 88 % des répondants travaillent dans une entreprise de moins de 10 employés et que la plupart sont des entreprises de petite taille qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 99 999 \$.

Plus de la moitié des employeurs ont une masse salariale inférieure à 100 000 \$.

Tableau 4.3 - Sondage en milieu de	travail - Masse salariale de	es entreprises					
Q95. Quelle était la masse salariale	de votre entreprise pour l	'année 2015?					
Base : Les employeurs							
	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)			
Moins de 50 000\$	36%	33%	34%	43%			
50 000\$ à 99 999\$	18%	15%	13%	27%			
100 000\$ à 249 999\$	5%	5%	10%	0%			
250 000\$ à 499 999\$	5%	6%	4%	6%			
500 000\$ à 999 999\$	0%	1%	0%	0%			
1 000 000\$ ou plus	1%	3%	0%	0%			
Ne s'applique pas	10%	8%	15%	7%			
Ne sait pas / Refus	24%	30%	25%	17%			

4.5 La distribution géographique des entreprises

Le tableau 4.5 présente la distribution géographique de l'ensemble des emplacements en 2015 et la proportion d'emplacements avec et sans employés (travailleurs autonomes).

Tableau 4.5 - Répartition des emplacements selon la région administrative en décembre 2015 - Services de soins personnels

	Tous les emplacements*	%	Emplacements sans employés	%	Emplacements avec employés	%
8121 - Services de soins personnels	11 348	100 %	7 569	67 %	3 779	33 %
01 Bas-Saint-Laurent	269	2 %	177	66 %	92	34 %
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	397	4 %	266	67 %	131	33 %
03 Capitale-Nationale	1 242	11 %	838	67 %	404	33 %
04 Mauricie	354	3 %	225	64 %	129	36 %
05 Estrie	414	4 %	316	76 %	98	24 %
06 Montréal	2 421	21 %	1 456	60 %	965	40 %
07 Outaouais	514	5 %	388	75 %	126	25 %
08 Abitibi-Témiscamingue	202	2 %	154	76 %	48	24 %
09-10 Côte-Nord et Nord-du-Québec	124	1 %	76	61 %	48	39 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	84	1 %	65	77 %	19	23 %
12 Chaudière-Appalaches	670	6 %	509	76 %	161	24 %
13 Laval	606	5 %	377	62 %	229	38 %
14 Lanaudière	665	6 %	467	70 %	198	30 %
15 Laurentides	862	8 %	585	68 %	277	32 %
16 Montérégie	2 173	19 %	1 424	66 %	749	34 %
17 Centre-du-Québec	310	3 %	211	68 %	99	32 %

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2015.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec.

La proportion d'établissements avec ou sans employés est variable d'une région à l'autre. La région de Montréal qui regroupe le plus grand nombre d'emplacements au Québec compte une proportion plus élevée d'emplacements avec employés (40 %).

Certaines régions regroupent une proportion plus faible d'emplacements avec employés. C'est le cas des régions de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (23 %) de Chaudière-Appalaches (24 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (24 %), de l'Estrie (24 %), et de l'Outaouais (25 %). On y retrouverait donc plus de travailleurs autonomes.

Il ne faut pas perdre de vue que ces données par emplacement n'incluent pas les travailleurs autonomes déclarant un revenu de moins 30 000 \$ et offrent donc un portrait partiel de l'offre de services réelle dans les différentes régions du Québec.

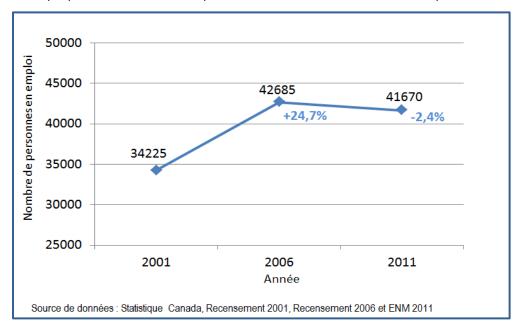
^{*:} Prendre note que, dû aux arrondis et à la confidentialité des données, la somme des composantes n'égale pas toujours le total.

5. L'emploi dans le secteur des services de soins personnels

5.1 L'évolution de l'emploi dans le secteur des services de soins personnels

On compte 41 670 personnes en emploi dans le groupe SCIAN 8121- Services de soins personnels en 2011. Le graphique 5.1 illustre l'évolution de l'emploi dans ce groupe SCIAN de 2001 et 2011.

On constate qu'après avoir connu une forte hausse (24,7 %) entre 2001 et 2006, le secteur a ralenti sa croissance et l'on observe une faible diminution de l'emploi entre 2006 et 2011.



Graphique 5.1 - Variation de l'emploi total de 2001 à 2011 - Services de soins personnels

Les professions du secteur 5.2

Le tableau 5.1 présente la répartition du nombre de personnes en emploi par profession dans le secteur des services de soins personnels (SCIAN 8121) en 2011.

Sur les 41 670 personnes en emploi dans les services de soins personnels, trois professions représentent à elles seules 82 % des personnes en emploi dans le secteur. Il s'agit des professions de :

- Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières;
- Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé;
- Massothérapeutes.

CNP	Profession	Nombre	% de l'ensemble
	Nombre total de personnes recensées dans le SCIAN 8121 Services de soins personnels	41 670	100 %
6341	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	22 715	54,5 %
6562	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	8 675	20,8 %
3236	Massothérapeutes	2 800	6,7 %
1414	Réceptionnistes et standardistes	1 915	4,6 %
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels	1 385	3,3 %
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	965	2,3 %
6421	Vendeurs/vendeuses - commerce de détail	325	0,8 %
0015	Cadres supérieurs - commerce, radiotélédiffusion et autres services	245	0,6 %
0621	Directeurs - commerce de détail	200	0,5 %
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	180	0,4 %
5254	Animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	150	0,4 %
6552	Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle	115	0,3 %
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	110	0,3 %
	Autres professions (moins de 100 personnes)	1 290	3,1 %

5.3 L'évolution de l'emploi dans les principales professions

Le tableau suivant présente la progression de l'emploi dans les huit professions où l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois dans les services de soins personnels entre 2006 et 2011.

Tableau	5.2 - Progression du nombre d'emplois par profession - Gr	oupe SCIAN 8121 -	Service	s de soins p	ersor	nels
CNP	Profession	Recensement 2006 Nombre		M 2011 ombre		ogression 006-2011
	Nombre total de personnes recensées dans le SCIAN 8121 Services de soins personnels	42 685		41 670		- 2 %
6341	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	25 190		22 715		- 9 %
6562	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	7 970		8 675		9 %
3237	Autre personnel technique en thérapie et diagnostic	3 825		< 100		redéfini
3236	Massothérapeutes	ND		2 800		ND
1414	Réceptionnistes et standardistes	1 275		1 915		50 %
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels	645		1 385		101 %
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.		660	g	965	46 %
6421	Vendeurs/vendeuses - commerce de détail		245	3	325	33 %

Source des données : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec.

La profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières est celle où l'on observe la plus importante diminution du nombre d'emplois entre 2006 et 2011 (-9 %).

On observe simultanément une hausse de 9 % du nombre de personnes en emploi dans la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé.

Quant à la profession de massothérapeutes, l'introduction récente du code CNP reliée à cette profession ne permet pas une comparaison des données avec le Recensement de 2006.

5.4 L'emploi par profession et par secteur d'activité économique

Un nombre important des personnes en emploi dans les professions principales du secteur des services de soins personnels se retrouvent dans des entreprises du secteur des services de soins personnels (SCIAN 8121). Mais certaines de ces personnes exercent leur profession dans d'autres secteurs d'activités au Québec. Les tableaux suivants présentent la répartition des emplois de chacune des professions selon le secteur d'emploi par code SCIAN.

CNP 627:	1 Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	Nombre	% de l'ensemble
SCIAN	Nombre total de personnes en emploi dans cette profession (CNP)	23 135	100 %
8121	Services de soins personnels	22 715	98,2 %
6230	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (6231 à 6239)	60	0,3 %
5121	Industrie du film et de vidéo	50	0,3 %
	Autres secteurs d'activités (moins de 50 emplois par secteur)	310	1,3 %
CNP 6482	2 Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	Nombre	% de l'ensemble
SCIAN	Nombre total de personnes en emploi dans cette profession (CNP)	12 900	100,0 %
8121	Services de soins personnels	8 675	67,5 %
4461	Magasins de produits de santé et de soins personnels	2 915	22,6 %
4521	Grands magasins	315	2,4 %
6213	Cabinets d'autres praticiens	95	0,7 %
3256	Fabricants de savons, de détachants et de produits de toilette	80	0,6 %
4145	Grossistes-distributeurs de produits pharmaceutiques, articles de toilette, cosmétiques, etc.	80	0,6 %
7211	Hébergement de voyageurs	70	0,5 %
4543	Établissements de vente directe	55	0,4 %
	Autres secteurs d'activités (moins de 50 emplois par secteur)	615	4,8 %
CNP 3236	6 Massothérapeutes	Nombre	% de l'ensemble
SCIAN	Nombre total de personnes en emploi dans cette profession (CNP)	6 630	100,0 %
6213	Cabinets d'autres praticiens	3 120	47,1 %
8121	Services de soins personnels	2 800	42,1 %
7211	Hébergement de voyageurs	155	2,3 %
6214	Centres de soins ambulatoires	140	2,1 %
7139	Autres services de divertissement et de loisirs	110	1,7 %
	Autres secteurs d'activités (moins de 50 emplois par secteur)	80	4,6 %

On constate que:

- 98,2 % des 23 135 personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières se retrouvent dans les services de soins personnels (SCIAN 8121).
- 67,5 % des esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé se retrouvent dans les services de soins personnels (SCIAN 8121). 22,6 % des personnes en emploi dans cette profession travaillent dans les magasins de produits de beauté ou grands magasins, confirmant la présence d'un grand nombre de personnes œuvrant comme esthéticiennes dans ce code CNP.
- 42,1 % des personnes recensées dans la profession de massothérapeute se retrouvent dans les services de soins personnels (SCIAN 8121) et 47,1 % de ces derniers dans des cabinets d'autres praticiens (SCIAN 6213).

Les données relatives à la profession de massothérapeute

L'introduction, en 2011, d'un code de profession (3236) pour les massothérapeutes constitue certes une avancée pour suivre l'évolution de l'emploi et cerner certaines caractéristiques de cette profession. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'on obtient ici une lecture partielle de l'emploi dans cette profession.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC cumule des données sur le nombre de massothérapeutes au Québec à partir de l'information fournie par les associations de massothérapeutes actives au Québec. En 2015, le comité sectoriel a demandé aux associations membres du comité de confirmer le nombre de leurs membres en fournissant une attestation signée par un vérificateur externe. Ainsi, en additionnant les 10 attestations reçues des associations de massothérapeutes, 15 808 massothérapeutes pratiquaient leur profession au printemps 2015. Ce nombre est probablement encore légèrement inférieur au nombre total de massothérapeutes car, bien que SOINS PERSONNELS QUÉBEC regroupe les associations de massothérapeutes qui représentent le plus grand nombre de massothérapeutes au Québec, 30 associations de massothérapeutes sont actuellement en activité au Québec.

On note donc un écart important entre le nombre de massothérapeutes estimé par Statistique Canada (6 630) et le nombre de massothérapeutes estimé à partir du nombre de membres déclarés par les associations de massothérapeutes (15 808). Il s'agit d'un écart de 8 178 massothérapeutes. Les facteurs suivants peuvent, selon nous, expliquer cet écart :

1. Les données de Statistique Canada sous-estiment le nombre de massothérapeutes

Dans l'ENM 2011, les répondants sont classifiés en fonction de leur emploi principal. Or, une étude⁹ antérieure de SOINS PERSONNELS QUÉBEC estime qu'environ 50 % des massothérapeutes occupent aussi un autre emploi. Ces massothérapeutes ont probablement été comptabilisés sous le code CNP de leur emploi principal même s'ils pratiquent la massothérapie à temps partiel.

2. Les données provenant des associations incluent tous les massothérapeutes membres, sans égard au nombre d'heures consacrées à la massothérapie

Les massothérapeutes sont répartis dans un grand nombre d'associations au Québec. Toutefois, les données obtenues par SOINS PERSONNELS QUÉBEC ne permettent pas de distinguer les membres qui pratiquent la massothérapie à temps partiel de ceux qui le font à temps complet sur une base plus continue.

Les données obtenues de Statistique Canada proviennent de répondants ayant affirmé exercer la profession de massothérapeute comme emploi principal et il s'agit de plus de 6 600 massothérapeutes. Même si elles minimisent probablement le nombre réel de massothérapeutes, ces données constituent la seule base de référence statistique officielle et récente sur les massothérapeutes du Québec.

⁹ Léger Marketing pour SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Sondage sur la pratique de la massothérapie au Québec (2010).

Estimation de l'emploi par profession et par SCIAN dans le secteur des services de soins personnels

À partir des données par code SCIAN et par profession (CNP) issues de l'ENM 2011 et de celles provenant des associations de massothérapeutes, le Tableau 5.4 présente une estimation du nombre de personnes exerçant dans les trois professions des services de soins personnels au Québec.

CNP	Profession	SCIAN 8121	Autres secteurs SCIAN	Total profession en 2011
6341	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	22 715	420	23 135
6562	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	8 675	4 225	12 900
3236	Massothérapeutes	2 800	3 830	6 630
Autres CNP	Autres professions (exemples : réceptionnistes/standardistes, directeurs, vendeurs, etc.)	7 480	'	
	Total SCIAN 8121	41 670		
Personnes e	n emploi dans les trois professions des services	de soins personne	els selon l'ENM 2011	42 665
	Estimation du nombre de personnes exerçan dans le CNP 3236, à partir des données		·	9 178
			Total	51 643

Présentation des données : Carolle Larose Conseil

L'emploi par profession à l'échelle canadienne

Le tableau suivant présente le nombre de personnes en emploi dans les trois principales professions des services de soins personnels dans les différentes provinces canadiennes. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population canadienne par province.

Tableau 5.5 - Nombre de pers	onnes en emploi pai	r profession à l'é	chelle cana	dienne			
Régions	Population Canadienne [*] répartition en %	6341 6562 Coiffeurs/coiffeuses et Esthéticiens/ barbiers/barbières esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé		323 Massothé			
Canada	100 %	91 500	100 %	42 340	100 %	25 910	100 %
Québec	23 %	23 135	25 %	12 900	30 %	6 635	26 %
Ontario	39 %	32 620	36 %	14 930	35 %	8 975	35 %
Alberta	11 %	9 650	11 %	4 580	11 %	3 760	15 %
Colombie-Britannique	13 %	12 560	14 %	6 050	14 %	3 200	12 %
Manitoba	4 %	3 265	4 %	900	2 %	1 040	4 %
Saskatchewan	3 %	3 270	4 %	990	2 %	925	4 %
Nouvelle-Écosse	3 %	2 685	3 %	820	2 %	650	3 %
Nouveau-Brunswick	2 %	2 400	3 %	750	2 %	410	2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2 %	1 395	2 %	280	1 %	240	1 %
Île-du-Prince-Édouard	<1 %	375	<1 %	65	<1 %	30	<1 %

Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

*Source de données - population canadienne : Statistique Canada, tableaux CANSIM 051-0001, 2012.

De façon générale, la proportion d'emplois dans chaque profession des services de soins personnels tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Canada. Cette répartition est aussi assez similaire entre les professions dans les diverses provinces canadiennes.

On note que la proportion d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé au Québec (30 %) est plus importante que la proportion de la population qui s'y retrouve (23 %). Cela est aussi vrai, mais dans une moindre mesure, pour les professions de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (25 %) et de massothérapeutes (26 %). Rappelons toutefois ici que le nombre de massothérapeutes est toutefois sousévalué par l'ENM 2011 ce qui fait en sorte que l'offre de services en massothérapie est donc proportionnellement plus élevée au Québec que celle présentée dans ce tableau.

Si on exclut le nombre de massothérapeutes en Alberta (qui dépasse de 3 % la proportion de la population de cette province), le Québec se distingue comme la province où la proportion d'emplois dans le secteur des soins personnels est la plus élevée par rapport à la population desservie. Ceci pourrait s'expliquer par une demande de services plus forte, mais il est aussi possible de faire l'hypothèse que cette situation engendre une concurrence plus soutenue. Ce constat serait d'autant plus vrai si on considère que plusieurs massothérapeutes ne sont pas comptabilisés dans les données de l'ENM au Québec.

Le travail autonome par profession 5.5

• Le travail autonome dans les provinces canadiennes

Le tableau suivant présente la proportion de salariés et de travailleurs autonomes dans les services de soins personnels pour les différentes provinces canadiennes. La proportion de salariés dans les services de soins personnels au Québec (48 %) est inférieure à la moyenne canadienne (60 %).

Province	Salariés	Travailleurs autonomes
Canada	60 %	40 %
Québec	48 %	52 %
Ontario	65 %	35 %
Alberta	73 %	27 %
Colombie-Britannique	64 %	36 %
Terre-Neuve/Labrador	68 %	32 %
Nouvelle-Écosse	60 %	40 %
Nouveau-Brunswick	42 %	58 %
Manitoba	61 %	39 %
Saskatchewan	56 %	44 %
Île-du-Prince-Édouard	57 %	43 %

Le Québec compte 52 % de travailleurs autonomes et arrive au deuxième rang des provinces qui regroupent le plus grand nombre de travailleurs autonomes dans le secteur des services de soins personnels. Le Nouveau-Brunswick est la seule province qui en compte davantage soit 58 % de la main-d'œuvre de ce secteur. L'Alberta se démarque avec seulement 27 % de travailleurs autonomes dans les services de soins personnels.

Le travail autonome au Québec

Le tableau 5.7 présente la répartition du nombre de salariés par rapport au nombre de travailleurs autonomes pour l'ensemble des personnes recensées dans les trois professions visées lors du recensement 2006 et selon l'FNM 2011.

Catégorie de travailleurs	ravailleurs barbiers/barbières électroly		65 Esthéticiens/e électrolystes assii	sthéticiennes, et personnel	3236 Massothérapeutes	
Année	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Total pour la profession	25 655	23 135	11 145	12 900	ND	6 635
Salariés	11 740	10 070	6 325	7 555	ND	2 075
Travailleurs autonomes	13 880	13 065	4 805	5 350	ND	4 555
% de travailleurs autonomes	54 %	56 %	43 %	41 %	ND	69 %

On y constate que le nombre de travailleurs autonomes est élevé dans les trois professions, et de façon encore plus importante chez les massothérapeutes (69 %).

Entre 2006 et 2011, la proportion de travailleurs autonomes aurait augmenté de 2 % chez les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières et diminué d'un pourcentage équivalent dans la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé.

Sondage en milieu de travail - Le choix du statut de travailleur autonome

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les travailleurs autonomes pour comprendre pourquoi ils avaient choisi de travailler à ce titre et à quel moment de leur carrière cette décision était prise.

Parmi les raisons évoquées pour être travailleur autonome on note le désir d'être son propre patron (41 %), de gérer son propre horaire (32 %) ou encore, d'augmenter son revenu (24 %) ou de suivre son plan de carrière initial (23 %). Les travailleurs du sous-secteur de la massothérapie sont plus nombreux à mentionner ces réponses. Le nombre d'heures travaillées est d'ailleurs un enjeu important dans ce sous-secteur.

Tableau 5.8 - Sondage en milieu de travail - Raisons motivant le choix du statut de travailleur autonome									
Q53. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous décide	Q53. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé de devenir travailleur autonome ?*								
Base : Les travailleurs autonomes									
	Total (n=891)	Coiffure (n=290)	Esthétique (n=283)	Massothérapie (n=318)					
Pour être mon propre patron	41%	37%	35%	51%					
Pour gérer mon horaire	32%	24%	28%	44%					
Pour avoir la possibilité d'augmenter mon revenu	24%	22%	22%	29%					
C'était mon plan carrière initial	23%	20%	21%	28%					
En raison de mauvaises conditions de travail	8%	8%	6%	10%					
Suite à un congédiement	2%	2%	2%	2%					
Autres raisons	40%	40%	43%	36%					
Ne sait pas / Refus	1%	1%	2%	0%					
* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieu Source : Sondage Léger, 2016	* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.								

Le tableau 5.9 démontre que les travailleurs autonomes travaillent en moyenne depuis 14 ans sous ce statut. Cette moyenne est plus élevée pour les travailleurs autonomes de la coiffure, qui ont en moyenne 18 ans d'expérience à titre de travailleur autonome en coiffure. Elle est moins élevée parmi les travailleurs de la massothérapie (11 ans).

Tableau 5.9 - Sondage en milieu de travail - Les années d'expérience à titre de travailleur autonome

Q51. Depuis combien d'années travaillez-vous en tant que travailleur autonome dans ce domaine?

Base: Les travailleurs autonomes

	Total (n=891)	Coiffure (n=290)	Esthétique (n=283)	Massothérapie (n=318)
5 ans ou moins	28%	21%	33%	30%
6 à 10 ans	19%	17%	13%	26%
11 à 20 ans	30%	25%	31%	33%
21 à 30 ans	15%	23%	16%	8%
Plus de 30 ans	7%	14%	5%	2%
Ne sait pas / Refus	1%	0%	1%	0%
Moyenne	13,9	17,7	13,2	11,0
Source : Sondage Léger, 2016				

Enfin, les travailleurs autonomes étaient invités à préciser s'ils avaient travaillé à titre de salariés avant de devenir travailleurs autonomes.

Le tableau 5.10 permet de constater que les répondants ont travaillé en moyenne six années avant de se lancer à leur compte. Les travailleurs du sous-secteur de la coiffure ont travaillé plus longtemps pour le compte d'un employeur (7 ans).

Tableau 5.10 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de salariés avant de devenir travailleur autonome

Q52. Avant de travailler à votre compte, avez-vous déjà travaillé en tant que salarié pour un employeur? Si oui, pendant combien d'années?

Base: Les travailleurs autonomes

	Total (n=891)	Coiffure (n=290)	Esthétique (n=283)	Massothérapie (n=318)
5 ans ou moins	32%	40%	36%	21%
6 à 10 ans	16%	26%	14%	9%
Plus de 10 ans	8%	12%	8%	4%
Non	42%	19%	40%	65%
Ne sait pas / Refus	2%	2%	2%	2%
Moyenne	6,4	7,0	5,9	5,7
Source : Sondage Léger, 2016	<u> </u>	-	-	

Sondage en milieu de travail - Location d'espace chez les travailleurs autonomes

Le sondage confirme que le statut de travailleur autonome n'est pas toujours associé à du travail à domicile.

Le tableau 5.11 illustre que parmi les travailleurs autonomes, plus du tiers (36 %) louent leur espace de travail dans une entreprise déjà établie.

Ceci est d'autant plus vrai dans le sous-secteur de l'esthétique (41 %). Plus de la moitié des travailleurs autonomes (63 %) ont toutefois déclaré ne pas louer d'espace de travail dans une entreprise. Cette proportion est plus élevée parmi les travailleurs autonomes dans le sous-secteur de la coiffure (68 %).

Tableau 5.11 - Sondage en milieu de travail - Location d'espaces par les travailleurs autonomes Q54. En tant que travailleur autonome, louez-vous un espace de travail dans une entreprise déjà établie? Base: Les travailleurs autonomes Coiffure Total Esthétique Massothérapie (n=891) (n=290)(n=283)(n=318)**TOTAL OUI** 35% 36% 32% 41% Oui, location d'une cabine ou d'un local 35% 27% 8% 39% Oui, location de chaise de coiffeur 9% 25% 2% 1% Ne loue pas d'espace de travail dans une 63% 68% 58% 64% entreprise Ne sait pas / Refus 1% 0% 1% 1% Source : Sondage Léger, 2016

5.6 La répartition géographique de l'emploi par profession

Le tableau suivant présente la répartition des emplois dans chacune des professions par région administrative au Québec. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population du Québec dans chacune de ces régions.

Régions	Population du Québec* répartition en %	Population du Québec*		esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé		323 Massothér	
Ensemble du Québec	100 %	23 135	100 %	12 895	100 %	6 635	100 %
01 Bas-Saint-Laurent	2 %	845	4 %	315	2 %	85	1 %
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 %	1 050	5 %	495	4 %	210	3 %
03 Capitale-Nationale	9 %	2 080	9 %	1 000	8 %	515	8 %
04 Mauricie	3 %	905	4 %	440	3 %	155	2 %
05 Estrie	4 %	850	4 %	550	4 %	285	4 %
06 Montréal	24 %	4 165	18 %	2 820	22 %	1 530	23 %
07 Outaouais	5 %	925	4 %	560	4 %	295	4 %
08 Abitibi-Témiscamingue	2 %	375	2 %	155	1 %	175	3 %
09/10 Côte-Nord/Nord-du-Québec	2 %	225	1 %	80	1 %	30	<1 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 %	220	1 %	120	1 %	30	<1 %
12 Chaudière-Appalaches	5 %	1 480	6 %	585	5 %	360	5 %
13 Laval	5 %	1 290	6 %	770	6 %	225	3 %
14 Lanaudière	6 %	1 655	7 %	825	6 %	440	7 %
15 Laurentides	7 %	1 940	8 %	1 320	10 %	710	11 %
16 Montérégie	18 %	4 430	19 %	2 550	20 %	1 370	21 %
17 Centre-du-Québec	3 %	705	3 %	310	2 %	225	3 %

Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

De façon générale, la proportion d'emplois dans chaque profession des services de soins personnels tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Québec. Cette répartition est aussi assez similaire entre

^{*}Source des données pour l'estimation de la population des régions administratives au 1er juillet 2015, Institut de la statistique du Québec.

les professions dans les diverses régions du Québec. Ceci indique une certaine uniformité dans l'offre de services en soins personnels d'une région à l'autre.

On note que la région de Montréal, où se retrouve 24 % de la population compte une plus faible proportion de coiffeurs (18 %). La proportion des massothérapeutes présents dans la région des Laurentides (21 %) et de la Montérégie (11 %) est plus importante que la proportion de la population qui s'y retrouve.

5.7 Le profil général des personnes en emploi par profession

Les données de l'ENM permettent de cerner les principales caractéristiques du profil des personnes en emploi dans les trois professions des services de soins personnels.

	Ensemble des professions au Québec	6341 Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	6562 Esthéticiens/esthétici ennes, électrolystes et personnel assimilé	3236 Massothérapeutes
Sexe				
Femmes	47 %	86 %	96 %	84 %
Hommes	53 %	14 %	4 %	16 %
Âge				
15 à 24 ans	13 %	14 %	23 %	11 %
25 à 34 ans	21 %	21 %	24 %	23 %
35 à 44 ans	22 %	23 %	23 %	23 %
45 à 54 ans	26 %	25 %	20 %	25 %
55 ans ou plus	18 %	17 %	10 %	17 %
Statut d'emploi				
Temps plein	81 %	73 %	63 %	40 %
Temps partiel	19 %	27 %	37 %	60 %

On constate que les professions du secteur sont majoritairement composées de femmes. Cette prédominance des femmes en emploi est encore plus significative dans la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé où l'on retrouve 96 % de femmes.

La profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières et celle de massothérapeutes comptent un plus faible pourcentage de jeunes travailleurs (15-24 ans) que celle d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé. Cette dernière compte également un moins grand nombre de travailleurs de 55 ans et plus.

Il n'est pas étonnant de constater que le nombre de jeunes travailleurs en massothérapie (11 %) est moins élevé que dans les autres professions. Les travaux antérieurs de SOINS PERSONNELS QUÉBEC confirment que plusieurs travailleurs/travailleuses intègrent cette profession plus tardivement dans leur parcours, souvent comme une seconde carrière où en complément à d'autres activités professionnelles. Mais l'écart de 9 points de pourcentage observé au niveau du bassin des jeunes de 15-24 ans entre les secteurs de l'esthétique (23 %) et de la coiffure (14 %) est plus étonnant considérant que l'on retrouve des programmes de formation professionnelle accessibles partout au Québec dans ces deux domaines. On pourrait faire l'hypothèse que davantage de

diplômés intègrent le marché du travail en esthétique, alimentant le secteur de façon plus soutenue en jeunes travailleurs/travailleuses que ce n'est le cas en coiffure.

Pour ce qui est du statut d'emploi (temps plein/temps partiel), on constate que le nombre de travailleurs à temps plein (plus de 30 heures semaine) est moins élevé dans les professions du secteur des services de soins personnels que pour l'ensemble des professions au Québec. C'est dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières que l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois à temps plein (73 %) et dans la profession de massothérapeutes que la proportion de travailleurs à temps plein est la moins élevée (30 %). Rappelons que 50 % des massothérapeutes disent occuper un autre emploi ce qui peut expliquer ce pourcentage élevé de travailleurs à temps partiel dans la profession.

5.8 Le niveau de scolarité par profession

Le tableau suivant présente le plus haut niveau de diplôme obtenu par les répondants de chacune des professions selon l'ENM 2011.

Tableau 5.14 - Répartition des personnes en emploi par profession selon le niveau de scolarité									
Plus haut diplôme obtenu	Toutes les professions au Québec	6341 Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières		6562 Esthéticiens/ esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé		3236 Massothérapeutes			
	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble		
Tous les répondants	100 %	23 135	100 %	12 895	100 %	6 635	100 %		
Aucun certificat, diplôme ou grade	12 %	990	4 %	965	7 %	85	4 %		
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20 %	1 770	8 %	1 875	15 %	455	7 %		
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	19 %	17 135	74 %	7 130	55 %	2 695	41 %		
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	20 %	2 560	11 %	2 105	16 %	1 875	28 %		
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	5 %	410	2 %	320	2 %	400	6 %		
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	23 %	270	1 %	500	4 %	925	14 %		
Source: Enquête nationale auprè: Traitement des données: Directio	•		es et de l'interve	ntion sectorielle	e, CPMT, Québe	С			

On constate que la proportion de personnes ayant obtenu un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans les trois professions visées est supérieure à celle observée pour l'ensemble des professions au Québec. Ce

constat est compatible au fait que le parcours de formation initiale dans les domaines de la coiffure et de l'esthétique relève de la formation professionnelle au Québec. Dans le domaine de la coiffure, 74 % des personnes en emploi détiennent ce niveau de formation.

On note un pourcentage plus élevé de personnes exerçant la profession avec un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent dans la profession d'esthéticiens/ esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé. Ceci peut s'expliquer par le fait que les données du CNP de la profession intègrent les personnes agissant comme cosméticienne en pharmacie où les exigences de formation professionnelle ne sont pas toujours présentes. Le fait que des écoles privées offrent des parcours de formation sans diplomation ministérielle et de plus courte durée que celui conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) offert dans les centres de formation professionnelle peut aussi expliquer cette situation.

La formation de massothérapeute au Québec est offerte dans des programmes de formation privés de courte durée (400 à 1000 heures de formation) qui ne donnent pas accès à un diplôme officiel. Les études antérieures de SOINS PERSONNELS QUÉBEC¹⁰ confirment que les personnes qui choisissent cette profession le font souvent après avoir exercé une carrière dans un autre domaine d'emploi. Ceci explique que le niveau de scolarité des massothérapeutes est plus élevé que celui observé dans les deux autres professions. On y retrouve 40 % de répondants qui détiennent un diplôme de niveau collégial ou universitaire.

¹⁰ SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en massothérapie, 2014.

5.9 La perspective d'emploi par profession

Le tableau suivant présente la perspective d'emploi sur l'horizon 2015-2019 pour les professions d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé et coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières. Pour la profession de massothérapeute, ces perspectives ne sont pas encore publiées par Emploi-Québec. Dans une très forte majorité des régions administratives, la perspective d'emploi dans les deux professions est considérée comme acceptable. Cela signifie qu'en considérant l'évolution de la demande de main-d'œuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront satisfaisantes.

Régions administratives	6341 Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	6562 Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
Ensemble du Québec	Acceptable	Acceptable
01 Bas-Saint-Laurent	Acceptable	Favorable
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Acceptable	Acceptable
03 Capitale-Nationale	Favorable	Restreinte
04 Mauricie	Acceptable	Acceptable
05 Estrie	Acceptable	Acceptable
06 Montréal	Acceptable	Acceptable
07 Outaouais	Acceptable	Acceptable
08 Abitibi-Témiscamingue	Acceptable	Restreinte
09 Côte-Nord	Acceptable	Acceptable
10 Nord-du-Québec	Acceptable	Acceptable
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Acceptable	Favorable
12 Chaudière-Appalaches	Favorable	Acceptable
13 Laval	Acceptable	Acceptable
14 Lanaudière	Acceptable	Acceptable
15 Laurentides	Acceptable	Acceptable
16 Montérégie	Acceptable	Favorable
17 Centre-du-Québec	Acceptable	Acceptable

Dans le secteur de la coiffure, la perspective d'emploi sera toutefois favorable dans la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ce qui signifie que les probabilités d'intégration au marché du travail y seront meilleures que dans les autres régions du Québec. Au niveau de l'esthétique, la perspective d'emploi est favorable pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Montérégie et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pour cette profession toutefois, la perspective d'intégration au travail serait plus limitée pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Capitale-Nationale où elle est jugée restreinte.

6. Les conditions de travail dans le secteur des services de soins personnels

6.1 Le revenu d'emploi par profession

Le revenu par profession selon le sexe

Le tableau qui suit présente le revenu moyen en emploi selon le sexe dans les professions des services de soins personnels. Il s'agit du revenu déclaré par les personnes à temps complet, ayant travaillé au moins 49 semaines et plus de 30 heures par semaine en 2010.

	Revenu d'emploi à temps plein* en 2010						
Profession	Tous	Sexe masculin	Sexe féminin	Écart féminin/masculin			
Ensemble des professions - Québec	50 308 \$	55 984 \$	43 288 \$	-23 %			
6341 Coiffeurs/coiffeuses barbiers/barbières	17 455 \$	23 086 \$	16 440 \$	-29 %			
6562 Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes ()	20 834 \$	25 960 \$	20 395 \$	-21 %			
3236 Massothérapeutes	17 882 \$	23 052 \$	16 858 \$	-27 %			

Le revenu moyen en emploi dans les professions des services de soins personnels est inférieur au revenu moyen pour l'ensemble des professions au Québec. On note également que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est plus élevé dans les professions de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (-29 %) et de massothérapeutes (-27 %) que celui observé pour l'ensemble des professions (-23 %). Pour ce qui est de la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé, regroupant 96 % de femmes, la moyenne de revenu demeure 21 % plus élevée chez les hommes.

Sondage en milieu de travail - La connaissance de la Loi sur l'équité salariale

Cet écart de rémunération selon le sexe soulève certains questionnements compte tenu de la forte proportion de femmes dans le secteur des services de soins personnels.

Dans le sondage en milieu de travail on a d'ailleurs demandé aux répondants s'ils étaient familiers avec les obligations de la Loi sur l'équité salariale au Québec.

On constate dans le tableau 6.2 que 61 % des salariés et 44 % des employeurs admettent ne pas être familiers avec cette loi. En fait, seulement 20 % des employeurs et 11 % des salariés se disent « très familiers » avec la loi.

Tableau 6.2 - Sondage en milieu de travail - Connaissance de la Loi sur l'équité salariale

Q63. Êtes-vous, très, assez, peu ou pas du tout familier avec la Loi sur l'équité salariale?

Base: Les salariés

	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)
TOTAL FAMILIER	34%	35%	36%	31%
Très familier	11%	13%	7%	13%
Assez familier	23%	21%	28%	18%
TOTAL PAS FAMILIER	61%	63%	58%	62%
Peu familier	35%	40%	29%	36%
Pas du tout familier	26%	23%	28%	26%
Ne sait pas / Refus	5%	2%	7%	7%

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
TOTAL FAMILIER	54%	59%	47%	57%
Très familier	20%	27%	16%	16%
Assez familier	34%	32%	31%	42%
TOTAL PAS FAMILIER	44%	35%	53%	43%
Peu familier	27%	22%	32%	26%
Pas du tout familier	17%	13%	21%	17%
Ne sait pas / Refus	2%	7%	0%	0%
Source : Sondage Léger, 2016				

Le revenu par profession selon la région administrative

Le tableau 6.3 présente le revenu annuel moyen à temps plein dans les professions des services de soins personnels par région administrative.

On y retrouve également le pourcentage d'écart entre le revenu moyen régional et le revenu moyen de chaque profession pour l'ensemble du Québec. À titre de référence, nous avons aussi ajouté, dans la colonne de gauche du tableau, l'écart de revenu moyen par région pour l'ensemble des professions au Québec.

	6341 Coiffeurs/coiffeuses e				562 esthéticiennes,	3236 Massothérapeutes		
Régions	% d'écart au revenu moyen au		barbières (électrolystes	s et personnel imilé			
administratives	Québec pour toutes les professions	Revenu moyen à temps plein	% d'écart au revenu moyen de la profession	Revenu moyen à temps plein	% d'écart au revenu moyen de la profession	Revenu moyen à temps plein	% d'écart au revenu moyen de la profession	
Québec	0 %	17 455 \$	0 %	20 834 \$	0 %	17 882 \$	0 %	
01 Bas-Saint-Laurent	-17 %	14 522 \$	-17 %	25 424 \$	22 %	ND	ND	
02 SaguenayLac- Saint-Jean	-4 %	13 956 \$	-20 %	19 816 \$	-5 %	15 555 \$	-13 %	
03 Capitale-Nationale	0 %	19 264 \$	10 %	26 586 \$	28 %	20 641 \$	15 %	
04 Mauricie	-12 %	15 647 \$	-10 %	18 311 \$	-12 %	14 522 \$	-19 %	
05 Estrie	-13 %	17 218 \$	-1 %	22 549 \$	8 %	17 875 \$	0 %	
06 Montréal	8 %	22 439 \$	29 %	21 344 \$	2 %	17 314 \$	-3 %	
07 Outaouais	9 %	23 667 \$	36 %	21 639 \$	4 %	20 410 \$	14 %	
08 Abitibi- Témiscamingue	2 %	12 134 \$	-30 %	15 771 \$	-24 %	19 025 \$	6 %	
11 GaspésieÎles-de- la-m()	-16 %	14 180 \$	-19 %	17 277 \$	-17 %	15 908 \$	-11 %	
12 Chaudière- Appalaches	-13 %	16 527 \$	-5 %	18 875 \$	-9 %	16 298 \$	-9 %	
13 Laval	1 %	15 918 \$	-9 %	20 223 \$	-3 %	14 407 \$	-19 %	
14 Lanaudière	-7 %	14 683 \$	-16 %	20 086 \$	-4 %	18 322 \$	2 %	
15 Laurentides	-1 %	17 206 \$	-1 %	18 861 \$	-9 %	10 933 \$	-39 %	
16 Montérégie	4 %	16 808 \$	-4 %	19 995 \$	-4 %	18 951 \$	6 %	
17 Centre-du-Québec	-19 %	13 408 \$	-23 %	13 940 \$	-33 %	28 945 \$	62 %	

Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

Comme il ne s'agit ici que des répondants ayant déclaré un revenu à temps plein, ces données sont à analyser avec prudence considérant le nombre restreint de répondants dans certaines régions.

Mais l'étude de ces données fournit une information intéressante. Par exemple, le revenu moyen à temps plein pour l'ensemble des professions dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est de 4 % moins élevé que le revenu moyen à temps plein au Québec. Dans cette même région, le revenu moyen à temps plein des esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé suit une tendance similaire, étant de 5 % moins élevé que celui de la profession au Québec. Par contre, le revenu moyen à temps plein des coiffeurs/coiffeuses y est de 20 % moins élevé que pour l'ensemble des coiffeurs et coiffeuses du Québec. Le revenu moyen à temps plein des massothérapeutes y serait 13 % plus élevé que celui des massothérapeutes au Québec.

Dans la région des Laurentides, on note que le revenu moyen à temps plein déclaré par les massothérapeutes est inférieur de 39 % à celui de l'ensemble des massothérapeutes du Québec alors que le revenu moyen à temps plein dans cette région n'y est inférieur que de 1 % pour l'ensemble des professions. Rappelons que le nombre de massothérapeutes dans cette région est proportionnellement plus élevé que dans les autres régions du Québec au regard de la population à desservir. Il est possible qu'une plus grande offre de services dans la région puisse y avoir un effet négatif sur le revenu des massothérapeutes.

6.2 Sondage en milieu de travail – Rémunération

Le sondage en milieu de travail a permis d'approfondir les connaissances sur les conditions de rémunération des travailleurs dans le secteur des services de soins personnels.

Le type de rémunération

Le tableau 6.4 décrit le type de rémunération des salariés en emploi dans le secteur des services de soins personnels. On note que 28 % des salariés répondants sont rémunérés sur une base horaire seulement, ceci est d'autant plus vrai dans le sous-secteur de la massothérapie (39 %). Une proportion similaire (27 %) est rémunérée sur la base du salaire à l'heure auquel s'ajoute une commission sur les services et les produits. Des différences entre sous-secteurs existent; ainsi, une proportion significativement supérieure de salariés (32 %) cumule le salaire à l'heure et la commission sur les services dans le sous-secteur de la coiffure. Dans le soussecteur de l'esthétique, une plus grande proportion de salariés est payée à l'heure et à la commission sur les services et produits (39 %) ou à l'heure et à la commission sur les produits (32 %).

Tableau 6.4 - Sondage en milieu de travail - Type de rémunération des travailleurs								
Q59. En tant que salarié, quel est votre type de rémunération?								
Base : Les salariés								
	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)				
Salaire à l'heure seulement	28%	31%	17%	39%				
Salaire à l'heure et commission sur les services	16%	32%	9%	5%				
Salaire à l'heure et commission sur les produits	20%	13%	32%	13%				
Salaire à l'heure et commission sur les services et sur les produits	27%	22%	39%	19%				
Autre	9%	3%	3%	24%				
Source : Sondage Léger, 2016								

Les commissions

Au salaire de base s'ajoute donc souvent une commission sur les services ou produits vendus. Pour les salariés déclarant recevoir une commission, ces commissions représentent en moyenne plus de 20 % de leur revenu. La moyenne est plus élevée chez les professionnels de la coiffure (31 %) et moins élevée chez les professionnels de l'esthétique (14 %). L'analyse des réponses obtenues indique que la proportion du revenu des salariés provenant de commissions est supérieure parmi les travailleurs ayant plus d'expérience.

Tableau 6.5 - Sondage en milieu de travail - Pourcentage du revenu provenant de commissions				
Q60. Quel pourcentage de votre revenu total provient des commissions? Base : Les salariés recevant une commission sur les services				
30% et moins	61%	53%	67%	59%
31% et plus	15%	34%	5%	5%
Je ne reçois aucune commission	12%	6%	6%	33%
Ne sait pas / Refus	12%	7%	22%	2%
Moyenne	21,3%	31,1%	14,0%	16,3%
Source : Sondage Léger, 2016				

Les revenus provenant de la vente de produits

On note que 43 % des travailleurs autonomes déclarent des commissions provenant de la vente de produits. Parmi les travailleurs recevant des commissions, cette source représente en moyenne 17 % de leurs revenus. Cette proportion est significativement supérieure chez les professionnels de l'esthétique (22 %) alors qu'elle est significativement inférieure chez les professionnels de la coiffure (13 %) et de la massothérapie (11 %). Pour les travailleurs autonomes ayant plus d'expérience, une proportion supérieure de leur revenu est imputable à la vente de produits.

Tableau 6.6 - Sondage en milieu de travail - Proportion du revenu imputable à la vente de produits

Q55. En plus de vos honoraires, avez- vous des sources de revenus provenant de la vente de produits? Si oui, quelle est la proportion de votre revenu qui provient de la vente de produit?

Base: Les travailleurs autonomes

	Total (n=891)	Coiffure (n=290)	Esthétique (n=283)	Massothérapie (n=318)
TOTAL OUI	43%	46%	66%	21%
1% à 9%	12%	14%	9%	12%
10% à 19%	15%	20%	19%	6%
20% et plus	17%	11%	37%	3%
NON	54%	51%	31%	78%
Ne sait pas / Refus	2%	3%	4%	0%
Moyenne	16,8%	12,5%	22,1%	10,8%

Les pourboires

Les répondants ont été questionnés afin d'identifier la proportion de clients laissant un pourboire. En moyenne, plus de la moitié (55 %) de la clientèle des services de soins personnels laisse un pourboire. Cette pratique est plus ancrée dans le sous-secteur de la coiffure (71 %) et de l'esthétique (58 %) que dans celui de la massothérapie (35 %).

Q19. Quelle proportion de vos clients, en pourcentage, laisse un pourboire? Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier				
	Total (n=1 189)	Coiffure (n=398)	Esthétique (n=395)	Massothérapie (n=396)
0%	6%	1%	4%	12%
1% à 25%	23%	12%	16%	40%
26% à 50%	19%	17%	24%	16%
51% à 75%	12%	10%	14%	11%
76% à 99%	30%	39%	35%	17%
100%	8%	19%	3%	2%
Ne sait pas / Refus	2%	1%	3%	2%
Moyenne	54,7%	71,2%	57,8%	35,0%

Les attentes salariales

Pour les trois quarts des travailleurs du secteur (76 %), leurs revenus provenant de la pratique de services de soins personnels correspondent à leurs attentes. Cette proportion est plus élevée chez les professionnels qui travaillent à temps plein.

Tableau 6.8 - Sondage en milieu de travail - Adéquation entre les revenus et les attentes salariales Q17. Est-ce que vos revenus provenant de la pratique en soins personnels correspondent tout à fait, assez, peu ou pas du tout à vos attentes?				
TOTAL OUI	76%	75%	77%	77%
Correspond tout à fait	25%	25%	24%	27%
Correspond assez bien	51%	50%	53%	50%
TOTAL NON	23%	24%	23%	22%
Correspond peu	18%	19%	17%	17%
Ne correspond pas du tout	5%	5%	5%	6%
Ne sait pas / Refus	1%	0%	0%	1%
Source : Sondage Léger, 2016				

Sondage en milieu de travail - Les autres conditions de travail 6.3

Les congés annuels

Le tableau 6.9 indique qu'en moyenne, les professionnels du secteur des services de soins personnels ont pris plus d'une semaine et demie de vacances payées au cours de la dernière année.

Cette moyenne est plus élevée dans le sous-secteur de la massothérapie (2 semaines) et moins élevée dans celui de la coiffure (1,5 semaine). Sans surprise, on remarque que les professionnels ayant plus d'expérience prennent un plus grand nombre de semaines de vacances payées. Quatre travailleurs sur dix (40 %) mentionnent cependant ne pas avoir pris de vacances au cours de la dernière année.

Tableau 6.9 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines de vacances payées				
Q18. Au cours de la dernière année, combien de semaines de vacances payées avez-vous prises?				
Total Coiffure Esthétique Massothérapie (n=1 200) (n=400) (n=400) (n=400)				
Aucune	40%	41%	42%	38%
1 semaine	11%	14%	9%	11%
2 semaines	20%	19%	23%	17%
3 semaines	13%	16%	12%	13%
4 semaines et plus	14%	11%	12%	20%
Ne sait pas / Refus	1%	0%	2%	2%
Moyenne	1,7	1,5	1,6	1,9
Source : Sondage Léger, 2016				

Les bénéfices marginaux

On a questionné les employés afin de savoir s'ils recevaient des bénéfices marginaux de la part de leurs employeurs. Près de quatre travailleurs sur cinq (78 %) en reçoivent. Ces bénéfices s'expriment principalement par des rabais sur les produits et sur les soins (64 %), des formations gratuites (52 %) ou encore, des services gratuits (38 %). Les employés dans le sous-secteur de la coiffure sont d'ailleurs plus nombreux à mentionner recevoir des services gratuits (47 %). Ils sont aussi plus nombreux à ne pas recevoir de bénéfices (26 %).

Tableau 6.10 - Sondage en milieu de travail - Bénéfices marginaux reçus de l'employeur

Q61. Quels bénéfices marginaux vous sont offerts par votre employeur?

Plusieurs mentions possibles*

Base : Les salariés

	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)
TOTAL OUI	78%	74%	79%	81%
Rabais sur les produits	64%	68%	67%	56%
Rabais sur les soins	64%	51%	68%	74%
Formation gratuite	52%	54%	57%	44%
Services gratuits	38%	47%	32%	35%
Assurance collective (médicaments)	10%	8%	8%	16%
Repas gratuits	8%	4%	15%	4%
Régime volontaire d'épargne retraite	7%	4%	7%	12%
Assurance invalidité	5%	3%	6%	7%
Contribution à un REER	2%	1%	3%	2%
Autres bénéfices marginaux	5%	6%	4%	5%
Aucun bénéfice n'est offert	19%	26%	18%	11%
Ne sait pas / Refus	3%	0%	3%	8%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

Les employeurs ont aussi été questionnés afin de connaître les bénéfices marginaux qu'ils offrent à leurs employés.

Le tableau 6.11 présente les différents types d'avantages offerts par les employeurs.

Tableau 6.11 - Les bénéfices marginaux offerts aux employés par les employeurs

Q65. Qu'offrez-vous comme bénéfices marginaux à vos employés?*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
TOTAL OUI	80%	81%	73%	85%
Rabais sur les produits	70%	67%	66%	79%
Rabais sur les soins	60%	44%	57%	83%
Formation gratuite	53%	54%	55%	49%
Services gratuits	39%	53%	38%	22%
Repas gratuits	24%	22%	35%	13%
Assurance invalidité	5%	8%	3%	2%
Assurance collective (médicaments)	4%	8%	3%	2%
Contribution à un REER	2%	3%	2%	0%
Régime volontaire d'épargne retraite	1%	0%	2%	0%
Autres bénéfices marginaux	8%	10%	13%	1%
Aucun bénéfice n'est offert	20%	19%	27%	12%
Ne sait pas / Refus	1%	0%	0%	3%

Source : Sondage Léger, 2016

Tel que déjà mentionné par les salariés, plusieurs employeurs offrent principalement des rabais sur les produits (70 %), sur les soins (60 %), des formations gratuites (53 %) ou encore, des services gratuits (39 %).

Les employeurs du sous-secteur de la coiffure sont plus nombreux à proposer des services gratuits à leurs employés (53 %). Les employeurs du sous-secteur de la massothérapie sont, quant à eux, plus nombreux à offrir des rabais sur les soins (83 %).

Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi et horaire de travail 6.4

Le nombre d'heures travaillées par semaine

Selon notre sondage, nous pouvons voir que les professionnels des services de soins personnels travaillent en majorité (59 %) à temps plein, soit 32 heures par semaine en moyenne.

Tableau 6.12 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures travaillées par semaine Q12. Combien d'heures par semaine exercez-vous votre métier tenant compte des différents lieux de travail?					
					Total Coiffure Esthétique Massothérapio (n=1 200) (n=400) (n=400) (n=400)
TOTAL TEMPS PARTIEL	36%	23%	31%	55%	
Moins de 20 heures	13%	5%	6%	29%	
20 à 29 heures	23%	18%	25%	26%	
TOTAL TEMPS PLEIN	59%	73%	63%	40%	
30 à 39 heures	22%	27%	24%	15%	
40 heures et plus	36%	46%	39%	25%	
Ne sait pas / Refus	5%	4%	6%	5%	
Moyenne	32,1	35,5	34,5	26,3	
Source : Sondage Léger, 2016					

Les professionnels de la coiffure et de l'esthétique sont plus nombreux à travailler à temps plein (73 % et 63 %). En moyenne, ils travaillent respectivement 35,5 et 34,5 heures par semaine. Les professionnels de la massothérapie sont plus nombreux à travailler à temps partiel (55 %); leur moyenne d'heures travaillées par semaine est par conséquent inférieure (environ 26 heures). Notons également que les travailleurs plus âgés travaillent significativement moins d'heures par semaine.

L'horaire de travail

En moyenne, le tiers des heures travaillées le sont le soir et la fin de semaine. Les professionnels de la coiffure tendent à travailler moins de temps en moyenne dans ces créneaux horaires, contrairement aux professionnels de la massothérapie qui ont parfois un second emploi. Encore une fois, les travailleurs plus âgés ont tendance à travailler en moyenne moins de temps pendant ces périodes.

Tableau 6.13 - Sondage en milieu de travail - Proportion des heures travaillées le soir et les fins de semaine Q13. Quelle proportion de ces heures est travaillée le soir et la fin de semaine?					
					Total Coiffure Esthétique Massothérapie (n=1 200) (n=400) (n=400) (n=400)
0%	10%	14%	6%	11%	
1% à 25%	32%	43%	31%	23%	
26% à 50%	39%	32%	46%	38%	
51% à 75%	8%	4%	6%	14%	
76% à 99%	2%	1%	0%	5%	
100%	5%	2%	6%	7%	
Ne sait pas / Refus	4%	5%	5%	3%	
Moyenne	34,3%	25,8%	35,8%	41,1%	
Source : Sondage Léger, 2016			-		

Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi

Le tableau 6.14 permet de constater qu'un travailleur sur cinq (21 %) indique pratiquer un autre emploi en parallèle. Notons que la plupart des travailleurs et une proportion plus importante de professionnels de la coiffure ont mentionné ne pas avoir d'autre emploi.

Les travailleurs qui ont un autre emploi y consacrent en moyenne 19 heures par semaine. La moyenne est supérieure auprès des travailleurs à temps partiel qui sont d'ailleurs nettement plus nombreux à avoir un autre emploi.

Les professionnels de la massothérapie, qui mentionnaient travailler en moyenne moins d'heures par semaine en massothérapie, consacrent significativement plus de temps à leur autre emploi, soit environ 22 heures.

Tableau 6.14 - Sondage en milieu de travail	- Nombre d'heures c				
Q15. En moyenne, combien d'heures par semaine consacrez-vous à un autre emploi?					
Total Coiffure Esthétique Massothéra (n=1 200) (n=400) (n=400) (n=400)					
TOTAL OUI, a un autre emploi	21%	9%	19%	34%	
Moins de 20 heures	11%	6%	11%	15%	
20 à 29 heures	5%	1%	7%	8%	
30 à 39 heures	3%	0%	1%	6%	
40 heures et plus	2%	1%	0%	4%	
NON, aucun autre emploi	77%	88%	77%	65%	
Ne sait pas / Refus	3%	3%	4%	1%	
Moyenne	19,4	17,6	15,7	22,0	
Source : Sondage Léger, 2016					

Les répondants ayant un autre emploi, 21 % de tous les travailleurs du secteur, déclarent que 55 % de leurs revenus proviennent avant tout de leur travail dans les services de soins personnels. Cette proportion est plus élevée chez les personnes qui travaillent dans le sous-secteur de la coiffure (71,5 %).

personnels
Q16. Quelle proportion, de l'ensemble de vos revenus provient de votre travail dans le service des soins personnels?
Base : Les répondants consacrant une ou plusieurs heures par semaine à un autre emploi
Total Coiffuro Esthótique Massathóras

Tableau 6.15 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins

	Total	Coiffure	Esthétique	Massothérapie
	(n=189)	(n=32)	(n=43)	(n=114)
0%	0%	0%	0%	0%
1% à 25%	24%	9%	20%	31%
26% à 50%	28%	22%	36%	24%
51% à 75%	7%	3%	3%	10%
76% à 99%	25%	34%	25%	22%
100%	10%	20%	6%	9%
Ne sait pas / Refus	7%	12%	11%	3%
Moyenne	55,2%	71,5%	53,1%	52,5%
Source : Sondage Léger, 2016	-	-	-	

7. Les pratiques de gestion dans le secteur des services de soins personnels

7.1 Les principaux enjeux

Les répondants au sondage ont été invités à identifier les principaux problèmes vécus au niveau de leur pratique professionnelle ou des enjeux reliés à la gestion des ressources humaines dans le secteur des services de soins personnels.

Q27. Parmi les énoncés suivants, lesquels considérez-vous comme des problèmes importants dans le cadre de votre
travail?*

Tableau 7.1 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants du secteur des services de soins personnels

	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
Insécurité financière	53%	43%	56%	59%
Forte concurrence	48%	44%	56%	45%
Valorisation de la profession	36%	34%	34%	40%
Non-reconnaissance par les professionnels de la santé	34%	19%	30%	53%
Difficulté à bâtir une clientèle	33%	25%	31%	42%
Non-reconnaissance par les régimes d'assurances	33%	34%	33%	33%
Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales	31%	24%	17%	51%
Heures de travail atypiques (soir et fin de semaine)	30%	26%	28%	34%
Recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée	30%	36%	30%	23%
Assurer la relève	25%	33%	25%	16%
Formation initiale inadéquate ou trop variable	24%	21%	26%	24%
Problèmes de santé et sécurité au travail	23%	20%	22%	26%
Difficulté à fidéliser la clientèle	21%	17%	23%	24%
Travail au noir	19%	25%	16%	15%
Isolement	13%	5%	14%	19%
Difficulté liée à la gestion des ressources humaines (roulement élevé, rétention de la main-d'œuvre, s'ajuster à la nouvelle génération)	12%	10%	12%	14%
Difficulté à l'administration et à la gestion des affaires	11%	7%	14%	12%
Autres problèmes	2%	1%	1%	3%
Aucun problème	8%	10%	7%	8%

Les principaux enjeux sont l'insécurité financière, évoquée par plus de la moitié des travailleurs (53 %) ainsi que la forte concurrence (48 %) dans le milieu. La valorisation de la profession (36 %), la non-reconnaissance par les professionnels de la santé (34 %), la difficulté de bâtir une clientèle (33 %), la non-reconnaissance par les régimes d'assurances (33 %), la non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales (31 %), les heures de travail atypiques (30 %) et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée (30 %) sont également mentionnés comme des problèmes importants.

Les professionnels de la coiffure ont été plus nombreux à mentionner le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée (36 %), la préparation de la relève (33 %) ainsi que le travail au noir (25 %) comme problèmes importants dans le cadre de leur travail. Une plus grande proportion de professionnels de l'esthétique ont cité la forte concurrence (56 %). Les professionnels de la massothérapie sont, quant à eux, plus nombreux à mentionner l'insécurité financière (59 %), la non-reconnaissance par les professionnels de la santé (53 %) et par les autorités gouvernementales (51 %), la difficulté de bâtir une clientèle (42 %), la valorisation de la profession (40 %) et les heures de travail atypiques (34 %).

7.2 Les responsabilités et outils de gestion

Les responsabilités de gestion

Nous observons que la quasi-totalité des employeurs (89 %) pratiquent leur profession en plus de s'occuper de la gestion de leur entreprise. Les employeurs œuvrant dans le sous-secteur de la massothérapie sont cependant plus nombreux en proportion à mentionner ne faire que la gestion de l'entreprise. Nous observons d'ailleurs que le nombre d'employés moyen est supérieur dans ce sous-secteur et que plus de temps est alloué à la gestion administrative (voir tableau 7.3).

Tableau 7.2 - Sondage en milieu de travail - Responsabilités de gestion Q4. En tant qu'employeur, êtes-vous? Base : Les employeurs					
Un employeur pratiquant le métier	89%	96%	91%	78%	
Un employeur gestionnaire seulement Source : Sondage Léger, 2016	11%	4%	9%	22%	

Globalement, les professionnels des services de soins personnels consacrent en moyenne 76 % de leur temps de travail à pratiquer leur métier. Cette proportion est plus élevée chez les professionnels de la coiffure (79 %) et moins élevée chez les professionnels de la massothérapie (72 %). Dans l'ensemble, 14 % de leur temps est dédié aux tâches administratives ou de gestion.

Tableau 7.3 - Sondage en milieu de travail - Répartition du temps consacré à diverses tâches Q14. En moyenne, quelle proportion de vos heures de travail, consacrez-vous aux trois catégories suivantes? Moyennes présentées				
Pratique de votre métier	75,5%	78,7%	75,5%	72,3%
Tâches administratives ou de gestion	13,8%	11,6%	13,4%	16,3%
Autres activités ou services offerts à la clientèle	10,7%	9,7%	11,1%	11,4%
Source : Sondage Léger, 2016				

Le temps moyen accordé aux tâches administratives est supérieur chez les employeurs du sous-secteur de la massothérapie, qui sont plus nombreux à mentionner ne faire que de la gestion (sans pratiquer le métier).

Notons que les professionnels ayant plus d'expérience consacrent significativement plus de temps à la pratique de leur métier que les autres. Ce résultat s'explique par la taille des entreprises dans lesquelles ils évoluent. En effet, les professionnels plus expérimentés évoluent dans de plus petites entreprises.

Les tâches de gestion externalisées

Le tableau 7.4 indique que globalement, les tâches qui sont confiées à l'externe sont celles qui demandent des connaissances spécifiques et une certaine expertise dans le domaine. Ainsi, la comptabilité et la tenue de livres sont les premières tâches confiées à l'externe pour près des trois quarts des employeurs (72 %). Le service de paye arrive en seconde position; il est externalisé par quatre employeurs sur dix (39 %). Notons qu'un cinquième des employeurs (19 %) s'occupe de toutes les tâches à l'interne dans leur entreprise.

Tableau 7.4 Sone	lage en milieu de travail -	Tâchas da	gostion out	ornalicánc
1 abieau 7.4 - 30110	iage en milleu de d'avail.	- raciles de	gestion ext	emansees

Q66. Parmi les tâches administratives ou de gestion suivantes, veuillez me dire laquelle (lesquelles) est (sont) confiée(s) à l'externe.*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Comptabilité et tenue de livres	72%	83%	68%	63%
Service de la paye	39%	48%	29%	41%
Marketing et publicité	17%	14%	16%	21%
Gestion des ressources humaines	10%	7%	10%	13%
Gestion des réseaux sociaux	9%	4%	12%	11%
Autres tâches de gestion	7%	8%	0%	14%
Aucune tâche n'est confiée à l'externe	19%	12%	20%	27%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source: Sondage Léger, 2016

Les outils de gestion utilisés

Les employeurs ont été questionnés sur les différents outils de gestion utilisés en milieu de travail.

Le tableau 7.5 indique que le code d'éthique (47 %) est l'outil de gestion le plus utilisé par les employeurs. Près de trois répondants sur dix ont également mentionné utiliser les descriptions de poste (29 %), les politiques d'évaluation du personnel (28 %) ainsi que les politiques visant les conditions de travail (27 %). Notons tout de même que 42 % des entreprises n'utilisent aucun de ces outils de gestion. Ceci est d'autant plus vrai pour les petites entreprises.

Tableau 7.5 - Sondage en milieu de travail - Outils de gestion utilisés

Q67. Parmi les outils de gestion suivants, lequel (lesquels) utilisez-vous dans votre entreprise?*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Code d'éthique	47%	51%	47%	43%
Description de poste	29%	25%	37%	25%
Politique d'évaluation du personnel	28%	28%	33%	20%
Politique visant les conditions de travail	27%	26%	26%	30%
Programme d'accueil et d'intégration du personnel	24%	27%	21%	23%
Stratégie pour la relève de l'entreprise	18%	31%	11%	11%
Autres	2%	0%	6%	0%
Aucun	42%	36%	39%	54%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

7.3 L'environnement technologique

Bien que peu de travailleurs les utilisent à des fins de développement de la clientèle, la grande majorité des entreprises des services de soins personnels (63 %) utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leurs fonctions, notamment pour le recrutement de personnel. Internet en général, arrive en deuxième position, avec 52 % des entreprises indiquant l'utiliser.

On note que seulement 39 % des répondants disposent d'un site Internet personnalisé à leur entreprise.

On remarque que les entreprises en coiffure ont moins tendance à utiliser les nouvelles technologies de l'information, contrairement aux entreprises en esthétique et en massothérapie.

Les analyses statistiques indiquent par ailleurs que les travailleurs plus âgés sont moins nombreux à avoir recours à ces outils technologiques dans le cadre de leurs fonctions.

Tableau 7.6 - Sondage en milieu de travail -Technologies utilisées						
Q26. Dans le cadre de vos fonctions, utilisez-vous les nouvelles technologies de l'information suivantes?*						
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)		
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Pinterest, LinkedIn, etc.)	63%	56%	73%	60%		
L'Internet en général	52%	43%	59%	54%		
Site Web personnalisé	39%	23%	47%	46%		
Logiciels informatiques (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients)	34%	22%	42%	38%		
Envois de courriels aux clients	30%	20%	36%	35%		
Autres	3%	3%	1%	4%		
Vous n'utilisez aucune de ces technologies	23%	32%	17%	21%		
* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs rép Source : Sondage Léger, 2016	onses, le total des me	entions peut être supé	rieur à 100 %.			

7.4 Le recrutement

Les prévisions de croissance du nombre d'employés

Au cours des trois prochaines années, la moitié des employeurs (51 %) prévoit garder le même nombre d'employés dans leur entreprise. L'autre moitié (49 %) prévoit augmenter le nombre d'employés. La plupart des employeurs prévoient d'ailleurs une augmentation de leur chiffre d'affaires (voir tableau 2.2.8).

Tableau 7.7 - Sondage en milieu de travail - Prévisions de croissance du nombre d'employés

Q79. Au cours des trois prochaines années, prévoyez-vous que le nombre d'employés dans votre entreprise va...?

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Augmenter	49%	50%	51%	44%
Diminuer	0%	0%	0%	0%
Demeurer le même	51%	50%	48%	56%
Ne sait pas / Refus	0%	0%	1%	0%
Source : Sondage Léger, 2016				

Les méthodes de recrutement

Lorsque vient le temps de recruter de nouveaux employés, 44 % des employeurs ont recours au bouche-àoreille. Une proportion relativement élevée (32 %) utilise les réseaux sociaux. Les employeurs dans le soussecteur de la coiffure sont plus nombreux à utiliser les sites Internet de recherche d'emploi (31 %) ainsi que les offres de stages aux étudiants (30 %). Les employeurs en massothérapie ont plus tendance à utiliser leur réseau en mobilisant les associations professionnelles (16 %) qui sont d'ailleurs beaucoup plus présentes dans ce soussecteur.

Q68. Quelles méthodes de recrutement utilisez-vous?*

Base: Les employeurs

Source: Sondage Léger, 2016

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Bouche-à-oreille	44%	52%	47%	30%
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)	32%	30%	33%	33%
Emploi-Québec	18%	11%	23%	21%
Sites Internet de recherche d'emploi	18%	31%	9%	13%
Offre de stages aux étudiants	17%	30%	17%	0%
Établissements scolaires	15%	6%	22%	17%
Journaux	13%	17%	9%	13%
Banque de CV interne	12%	10%	14%	12%
Association professionnelle	6%	2%	2%	16%
Autre	4%	3%	2%	6%
Ne fait pas de recrutement	6%	2%	11%	6%
* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.				

Près du tiers des employeurs (31 %) affirme que le processus d'embauche afin de pourvoir un poste vacant nécessite plus de huit semaines. Ceci est d'autant plus vrai dans le sous-secteur de la coiffure (47 %).

Tableau 7.9 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines nécessaires pour l'embauche					
Q71. De façon générale, combien de semaines sont nécessaires pour combler un poste?					
Base : Les employeurs					
	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)	
Moins d'une semaine	10%	4%	15%	12%	
D'une à trois semaines	27%	19%	34%	29%	
De quatre à huit semaines	23%	28%	15%	25%	
Plus de huit semaines	31%	47%	25%	18%	
Ne sait pas / Refus	9%	2%	11%	16%	
Source : Sondage Léger, 2016					

Les exigences à l'embauche

Les employeurs ont été invités à préciser leurs exigences de scolarité à l'embauche.

Tableau 7.10 - Sondage en milieu de travail - Diplôme exigé à l'embauche				
Q69. En général, lors du recrutement de vos employés, quel diplôme d'études exigez-vous? Base : Les employeurs				
	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Diplôme d'une école publique (DEP)	34%	40%	56%	0%
Diplôme d'une école privée	10%	0%	3%	84%
Aucune préférence entre les deux diplômes	38%	34%	28%	0%
Aucun diplôme exigé	18%	25%	14%	16%
Source : Sondage Léger, 2016				

Le tiers des employeurs (34 %) exige un diplôme d'une école publique (DEP) lors du recrutement. Les employeurs des entreprises en esthétique sont significativement plus nombreux à en faire la demande (56 %). Sans surprise, les employeurs des entreprises œuvrant en massothérapie sont plus nombreux (31 %) à demander un diplôme d'une école privée, l'offre de formation étant principalement offerte dans les institutions privées. Il est à noter que près de quatre employeurs sur dix (38 %) mentionnent n'avoir aucune préférence entre les deux types de formation.

Le tableau 7.11 indique qu'outre la formation, la personnalité et l'attitude sont les critères jugés comme étant les plus importants par 86 % des employeurs. 45 % d'entre eux mentionnent que les années d'expérience influencent leur décision. Bien que ceci soit proscrit par la Charte des droits et libertés de la personne au Québec, une minorité d'employeurs (8 %) considèrent le sexe du candidat dans leur décision d'embauche.

Tableau 7.11 - Sondage en milieu de travail - Critères d'embauche autre que la formation

Q70. Lors du recrutement de vos employés, quel(s) autre(s) critère(s) jugez-vous important?*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Attitude et personnalité	86%	85%	82%	94%
Années d'expérience	45%	49%	51%	33%
Clientèle déjà établie	27%	36%	29%	12%
Sexe du candidat	8%	5%	6%	13%
Autre	9%	16%	4%	5%
Aucun autre critère	1%	0%	2%	3%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source: Sondage Léger, 2016

7.5 La rétention

L'expérience dans le domaine d'emploi

Les répondants ont été questionnés sur leur expérience en emploi. Sept répondants sur dix (71 %) travaillent dans leur domaine d'activité depuis plus de cinq ans.

La proportion d'employés moins expérimentés est supérieure dans le sous-secteur de l'esthétique (34 %) et de la massothérapie (35 %). Dans ce dernier sous-secteur, la moyenne (qui est de 11 ans de pratique) est d'ailleurs inférieure à celle des autres sous-secteurs.

Tableau 7.12 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels					
Q6. Depuis combien d'années travaillez-vous dans ce domaine?					
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)	
5 ans ou moins	29%	18%	34%	35%	
6 à 10 ans	17%	14%	14%	23%	
11 à 20 ans	27%	21%	28%	31%	
21 à 30 ans	16%	24%	15%	8%	
Plus de 30 ans	11%	23%	8%	2%	
Moyenne	15,0	20,4	13,8	10,9	
Source : Sondage Léger, 2016			-		

La durée d'emploi chez le même employeur

Parallèlement, on observe dans le tableau 7.13 que les salariés du secteur demeurent en moyenne cinq ans et demi au service d'un même employeur. Notons que cette moyenne est plus élevée dans le sous-secteur de la coiffure (8 ans) qui compte d'ailleurs plus d'employés expérimentés. Elle est en revanche moins élevée dans le sous-secteur de la massothérapie (4 ans).

Tableau 7.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années chez le même employeur

Q57. En tant que salarié, quelle est la durée moyenne de votre travail pour un même employeur?

Base: Les salariés

	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)
5 ans ou moins	68%	56%	72%	78%
6 à 10 ans	12%	10%	14%	13%
11 à 20 ans	7%	6%	10%	5%
21 à 30 ans	3%	8%	1%	0%
Plus de 30 ans	1%	2%	0%	0%
Ne sait pas / Refus	8%	17%	3%	4%
Moyenne	5,5	7,7	4,9	4,0
Source : Sondage Léger, 2016				

Les raisons qui motivent le changement d'employeur

La recherche de meilleures conditions de travail (surtout dans le sous-secteur de la massothérapie) ainsi que d'une meilleure relation avec les collègues ou l'employeur sont les principales raisons qui ont motivé les salariés à changer de poste à un moment ou un autre de leur carrière. Un salarié sur cinq dans le sous-secteur de la massothérapie (18 %) a également indiqué avoir changé pour travailler plus d'heures.

	and the second second	and the second of the second o		
Tahlaau 7 1/L Sonda	ga an miliau da travail .	- Raisons qui ont motiv	<i>r</i> é un changement d'employe	ur.
Tableau 7.17 - Johna	ge en milieu de davail :	- Naisons qui ont motiv	re un changement a employe	ui -

Q58. Avez-vous déjà occupé un poste dans le domaine pour un autre employeur? Si oui, pour quelle (s) raison(s) avezvous changé d'employeur?*

Base : Les salariés

	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)
Pour avoir de meilleures conditions de travail	14%	11%	12%	22%
Pour avoir une meilleure relation avec mes collègues / employeur	14%	10%	14%	20%
Pour relever de nouveaux défis	11%	13%	10%	11%
Pour avoir un meilleur horaire	9%	9%	6%	12%
Pour travailler plus d'heures	9%	5%	7%	18%
Pour avoir un meilleur salaire	9%	10%	6%	11%
Pour accepter l'offre d'un concurrent	1%	0%	3%	0%
Autre	28%	43%	25%	13%
N'a jamais changé d'employeur	41%	33%	48%	41%
Ne sait pas / Refus	3%	2%	0%	6%

[.] Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source: Sondage Léger, 2016

Les raisons qui motivent les congédiements

Dans l'ensemble, 55 % des employeurs n'ont congédié aucun employé dans les trois dernières années. Le soussecteur de l'esthétique se démarque sur ce point puisque la proportion monte à 72 %. Les entreprises comptant cinq employés ou moins ont également un taux de congédiement plus faible, ce qui pourrait s'expliquer par l'importance accordée à chaque employé pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

Au cours des trois dernières années, 17 % des employeurs ont congédié des employés dans leur entreprise, car leur attitude était inadéquate face à la clientèle. Ce souci porté à l'attitude est cohérent avec les critères qu'ils jugent importants lors de l'embauche d'un employé.

15 % des employés congédiés l'ont été à cause du manque d'assiduité et de fiabilité. Notons qu'une proportion supérieure (30 %) d'employeurs dans le sous-secteur de la massothérapie ont mentionné cette raison comme motif de congédiement. Ces employeurs ont également été plus nombreux (13 %) à avancer le manque d'intégrité et de loyauté pour justifier leur décision.

Tableau 7.15 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui motivent les congédiements d'employés

Q74. Au cours des trois dernières années, quelle(s) est (sont) la (les) principale(s) raison(s) des congédiements d'employés dans votre entreprise?*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Attitude inadéquate face à la clientèle	17%	18%	11%	23%
Manque d'assiduité et de fiabilité	15%	13%	6%	30%
Manque de motivation	11%	17%	6%	9%
Attitude inadéquate face aux collègues ou supérieurs	9%	11%	3%	14%
Manque de compétences	9%	15%	9%	1%
Manque de productivité	5%	9%	6%	0%
Manque d'intégrité et de loyauté	5%	0%	2%	13%
Autre	1%	2%	2%	0%
Aucun congédiement	55%	49%	72%	42%
Ne sait pas / Refus	2%	3%	0%	2%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source: Sondage Léger, 2016

Le tableau 7.16 fait état de la durée moyenne de rétention en emploi

La majorité des employeurs (55 %) confirment la tendance en mentionnant que les employés demeurent généralement en service cinq ans ou moins.

Le nombre d'années moyen passé par un employé auprès d'un employeur est de six ans, sauf pour le soussecteur de la massothérapie, où elle est de moins de quatre ans. Nous observons que les employeurs ayant plus d'expérience ont des employés qui demeurent plus longtemps à leur emploi.

Tableau 7.16 - Sondage en milieu de travail - Durée moyenne de rétention des employés

Q72. Combien de temps, en moyenne, vos employés restent-ils à votre emploi?

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
5 ans ou moins	55%	56%	51%	57%
6 à 10 ans	14%	15%	19%	6%
11 à 20 ans	5%	4%	8%	0%
21 à 30 ans	1%	3%	0%	0%
Plus de 30 ans	2%	5%	0%	0%
Ne sait pas / Refus	24%	16%	22%	37%
Moyenne	5,7	7,5	5,2	3,6
Source : Sondage Léger, 2016				

Selon les employeurs, travailler plus d'heures et devenir travailleur autonome sont les principales raisons qui ont poussé les employés à quitter leur entreprise de façon volontaire.

Ces proportions sont plus élevées parmi les massothérapeutes ayant un taux de rétention plus faible. Soulignons que plus du tiers des employeurs (36 %) ont indiqué ne pas avoir eu de départ volontaire au cours des trois dernières années.

Tableau 7.17 - Sondage en milieu de travail - Principales raisons des départs volontaires des employés

Q73. Au cours des trois dernières années, quelles sont les principales raisons des départs volontaires des employés de votre entreprise?*

Base: Les employeurs

	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)
Pour travailler plus d'heures	14%	7%	4%	34%
Pour devenir travailleur autonome	13%	1%	15%	24%
À cause de problèmes de santé	9%	13%	7%	7%
Pour lancer sa propre entreprise	8%	4%	6%	14%
Pour accepter l'offre d'un concurrent	7%	9%	5%	6%
Pour un meilleur horaire de travail	6%	0%	3%	15%
Pour de meilleures conditions de travail	5%	3%	11%	2%
Pour un meilleur salaire	4%	5%	0%	7%
Pour avoir une meilleure relation avec ses collègues / employeur	2%	0%	4%	0%
Autre	28%	27%	42%	13%
Aucun départ volontaire	36%	44%	32%	31%
Ne sait pas / Refus	2%	5%	0%	2%

Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

La planification des mouvements de main-d'œuvre 7.6

Les départs à la retraite

Lorsqu'on interroge les répondants sur le nombre d'années pendant lesquelles ils prévoient encore travailler dans leur sous-secteur d'activité, ils répondent en moyenne 18 ans, comme la majorité d'entre eux sont nouvellement sur le marché du travail ou dans le milieu. Il n'y a pas de différence entre les divers sous-secteurs. Notons également que le nombre d'années baisse significativement en fonction de l'âge du répondant; sans surprise, les répondants âgés prévoient exercer leur profession pendant moins d'années que leurs pairs et inversement.

Tableau 7.18 - Sondage en milieu de travail - Projections du nombre d'années de pratique à venir Q7. Pendant encore combien d'années prévoyez-vous exercer votre profession?				
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)
5 ans ou moins	15%	17%	14%	14%
6 à 10 ans	16%	17%	13%	19%
11 à 20 ans	26%	23%	28%	27%
21 à 30 ans	17%	18%	14%	18%
Plus de 30 ans	7%	9%	8%	4%
Ne sait pas / Refus	19%	16%	23%	18%
Moyenne	17,6	18,0	17,4	17,2
Source : Sondage Léger, 2016				

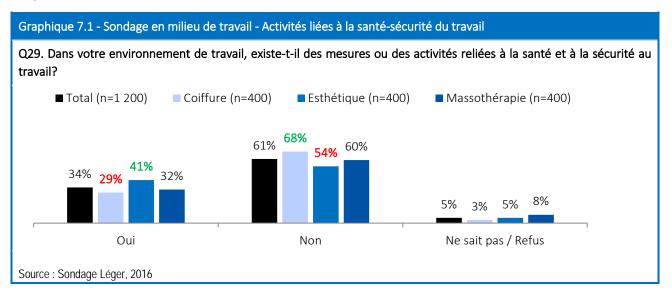
Les intentions de quitter

Les départs massifs à la retraite ne constituent pas un enjeu à court terme dans le secteur des services de soins personnels. En effet, 69 % des salariés planifient continuer à travailler dans une entreprise en tant que salarié au cours des trois prochaines années. Plus d'un salarié sur dix (12 %) souhaite plutôt acquérir le statut de travailleur autonome. À peine 2 % prévoient quitter le marché du travail.

Tableau 7.19 - Sondage en milieu de travail - Plan de carrière des salariés					
Q62. Au cours des trois prochaines années, planifiez-vous					
Base : Les salariés					
	Total (n=207)	Coiffure (n=78)	Esthétique (n=77)	Massothérapie (n=52)	
Continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié	69%	63%	76%	67%	
Travailler à votre compte comme travailleur autonome	12%	17%	7%	13%	
Pratiquer un autre métier	9%	11%	7%	9%	
Démarrer votre propre entreprise (avec employés)	4%	2%	3%	6%	
Quitter le marché du travail	2%	2%	4%	1%	
Ne sait pas / Refus	4%	5%	3%	3%	
Source : Sondage Léger, 2016					

7.7 La santé-sécurité au travail

Les répondants au sondage ont été interrogés sur les pratiques reliées à la santé-sécurité au travail dans leur entreprise.



Le tiers des répondants affirment qu'il existe des mesures ou des activités reliées à la santé et à la sécurité au travail dans leur environnement de travail. Cette proportion est supérieure parmi les répondants du sous-secteur de l'esthétique (41 %) et inférieure dans celui de la coiffure (29 %).

Les répondants ont aussi été invités à préciser les problèmes de santé reliés à la pratique de leur profession. On constate dans le tableau suivant que 44 % des répondants souffrent d'un problème de santé lié à leur profession, principalement des maux de dos et des douleurs au cou et aux épaules (23 %).

Tableau 7.20 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique							
Q30. Souffrez-vous de problèmes de santé liés à la pratique de votre profession? Si oui, lesquels?*							
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)			
TOTAL OUI	44%	44%	47%	40%			
Maux de dos	23%	25%	29%	16%			
Douleurs au cou et aux épaules	23%	26%	25%	18%			
Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial)	19%	15%	19%	22%			
Tendinites	13%	14%	11%	15%			
Maux de jambes	10%	17%	8%	6%			
Bursites	6%	9%	4%	4%			
Réactions allergiques	5%	6%	5%	2%			
Épuisement professionnel	4%	4%	4%	5%			
Autres	3%	4%	3%	3%			
Aucun problème de santé	56%	56%	53%	60%			
* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016							

Les professionnels du sous-secteur de la coiffure sont plus nombreux à indiquer souffrir de maux de jambes, de bursites ou de réactions allergiques, ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'ils restent debout longtemps et qu'ils utilisent différents types de produits plus ou moins nocifs. Les travailleurs du sous-secteur de l'esthétique sont plus nombreux à déclarer avoir mal au dos.

8. La formation initiale dans le secteur des services de soins personnels

8.1 Les programmes d'études en formation initiale

Trois programmes d'études reconnus par le MEES (et offerts dans les deux langues) s'adressent spécifiquement à la relève du secteur des services de soins personnels. Les programmes en esthétique et en épilation à l'électricité ont connu une refonte. Les programmes révisés seront offerts à partir de l'année 2017-2018. Ils sont énumérés dans le tableau suivant.

Tableau 8.1- Principaux programmes d'études en formation initiale - Services de soins personnels						
Programme d'études	Code de programme	Durée	Diplôme			
Coiffure (français)	5245	1 455 heures	DEP			
Coiffure (anglais)	5745	1 455 heures	DEP			
Esthétique (français)	5035 (jusqu'en 2016/2017)	1 350 heures	DED			
	5339 (à partir de 2017/2018)	1 305 heures	DEP			
	5535 (jusqu'en 2016/2017)	1 350 heures	DED			
Esthétique (anglais)	5839 (à partir de 2017/2018)	1 305 heures	DEP			
Épilation à l'électricité (français)	5068 (jusqu'en 2016/2017)	450 heures	ACD			
Épilation (français)	5349 (à partir de 2017/2018)	540 heures	ASP			
Épilation à l'électricité (anglais)	5568 (jusqu'en 2016/2017)	450 heures	ACD			
Épilation (anglais)	5849 (à partir de 2017/2018)	540 heures	ASP			
Source : Inforoute FPT						

À partir de l'année 2017/2018, le programme conduisant au DEP Esthétique sera réduit de 45 heures. L'ASP Épilation à l'électricité sera quant à lui enrichi de 450 à 540 heures pour y intégrer des notions de photoépilation. Le nom de programme sera modifié pour ASP Épilation.

Un programme de formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) de 615 heures en soins du corps a été développé en 2010. Destiné aux esthéticiens/esthéticiennes et aux massothérapeutes diplômés, il conduit à un diplôme d'études décerné par les commissions scolaires. Le programme a été conçu pour répondre à une demande des propriétaires de spas afin de développer la polyvalence de leurs employés. À ce jour, le nombre d'étudiants inscrits dans ce programme demeure limité. On parle de 9 inscriptions en 2013/2014 et de 8 inscriptions en 2014/2015. Le programme n'est offert que ponctuellement, afin de répondre à des demandes spécifiques d'employeurs.

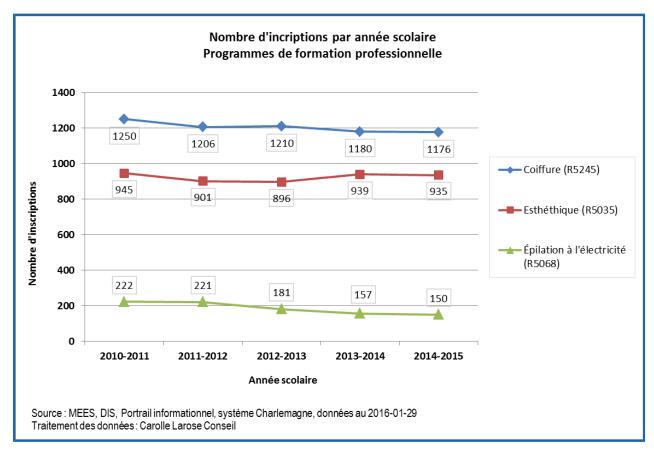
Du côté de la massothérapie, il n'y a actuellement pas de programme d'études reconnu par le MEES conduisant à un diplôme d'état en massothérapie. La formation en massothérapie est offerte par l'intermédiaire d'écoles privées et le curriculum de même que la durée de la formation varient. SOINS PERSONNELS QUÉBEC a répertorié plus de 90 écoles offrant des cours en massothérapie au Québec.

Le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes 8.2

Le nombre d'inscriptions

Les statistiques sur le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes d'études en formation professionnelle sont obtenues du MEES.

Le volume d'inscriptions dans un programme varie selon la capacité d'accueil des établissements de formation, le contingentement des programmes, mais aussi selon la demande, c'est-à-dire la force d'attraction de ces programmes auprès des jeunes. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'inscriptions dans les trois programmes reliés à des professions des services de soins personnels sur une période de 5 ans.



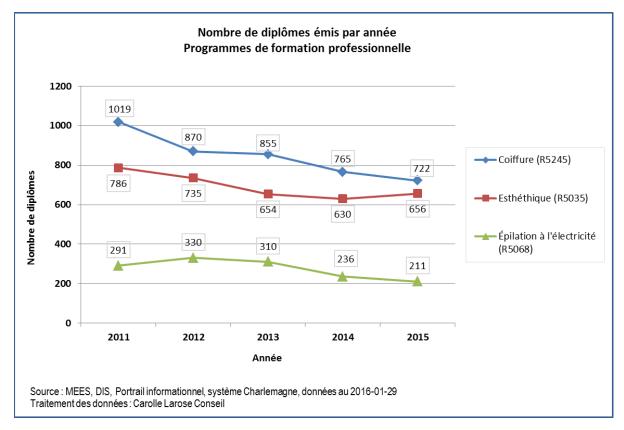
Graphique 8.1 - Inscriptions par année scolaire sur 5 ans - Programmes de formation initiale

En référence à la période d'observation de 2010-2011 à 2014-2015¹¹, le nombre d'inscriptions au programme de formation Coiffure a connu une baisse d'environ 4 %. Le nombre d'inscriptions au programme Esthétique est relativement stable alors que le nombre d'inscriptions au programme Épilation à l'électricité a diminué de 32 % sur cette période.

 $^{^{\}rm 11}$ Les résultats tiennent compte de la clientèle à temps plein et à temps partiel.

Le nombre de diplômés

Le nombre de diplômés annuellement renseigne sur le flux de main-d'œuvre diplômée qui intègre le marché du travail dans les différentes professions visées. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de diplômes émis dans les trois programmes reliés aux professions des services de soins personnels sur une période de cinq ans.



Graphique 8.2 - Diplômes émis sur 5 ans - Programmes de formation initiale

On constate que le nombre de personnes diplômées issues du programme Coiffure a chuté de façon importante entre 2011 et 2015, passant de 1 019 à 722 par année. Ceci représente une diminution de 29 % du nombre total de diplômés sur une période de 5 ans.

Le nombre de diplômés du programme Esthétique a aussi connu une diminution depuis 2011, mais la situation se serait stabilisée durant les dernières années.

Dans le cas du programme Épilation à l'électricité, le nombre de diplômes émis fluctue d'une année à l'autre avec une tendance à la baisse du nombre de diplômés. Entre 2011 et 2015, on y observe une diminution de 27 % du nombre de diplômes émis.

8.3 La situation d'emploi des diplômés

Le MEES effectue annuellement l'enquête de La Relance au secondaire en formation professionnelle auprès des diplômés des programmes de formation professionnelle. Cette enquête a pour objet de décrire la situation des personnes diplômées environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme. Selon le MEES, cette enquête vise à faire connaître la situation des personnes diplômées comblant ainsi un besoin d'information fiable et actualisée sur l'intégration au marché du travail des nouvelles et nouveaux titulaires d'un diplôme.

Les données les plus récentes présentées dans cette section du rapport sont de 2013, les données pour les années subséquentes n'étant pas disponibles.

La répartition des diplômés selon le sexe

Le tableau suivant présente la répartition par sexe des personnes diplômées visées par l'enquête pour chacun des programmes reliés aux professions des services de soins personnels. Sont considérées comme des « personnes diplômées visées par l'enquête » toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) qui ont reçu leur diplôme au cours de l'année scolaire précédant l'enquête.

Table	Tableau 8.2 - Répartition des diplômés selon le sexe - Programmes de formation initiale								
				Sexe des	diplômés v	isés par l'e	nquête		
Progr	amme d'études	20:	10	20)11	20)12	20	013
		Н	F	Н	F	Н	F	Н	F
DEP	5245 - Coiffure	3,2 %	96,8 %	3,5 %	96,5 %	3,2 %	96,8 %	3,1 %	96,9 %
	5745 - Coiffure (Hairdressing)	ND	ND	5,7 %	94,3 %	6,8 %	93,2 %	2,6 %	97,4 %
	5035 - Esthétique	0 %	100 %	0,3 %	99,7 %	0,5 %	99,5 %	0,7 %	99,3 %
	5535 - Esthétique (Aesthetics)	ND	ND	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %	100 %
ASP	5068 - Épilation à l'électricité	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %	100 %
	5568 - Épilation à l'électricité (Electrolysis)	ND	ND	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %	100 %
	Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La Relance au secondaire en formation professionnelle, 2010 à 2013. Présentation des données : Carolle Larose Conseil								

On constate que la proportion d'hommes et de femmes parmi les diplômés des programmes de formation dans les services de soins personnels est constante dans le temps.

En 2013, dans le programme Coiffure, près de 97 % des personnes diplômées sont des femmes. Pour ce qui est du programme Esthétique, ce pourcentage passe à plus de 99 %. Dans le cas des personnes diplômées de l'ASP Épilation à l'électricité, 100 % des personnes diplômées sont de sexe féminin.

La répartition des diplômés selon la région administrative

Le tableau suivant présente la répartition des personnes diplômées visées par l'enquête selon la région administrative pour les programmes Coiffure et Esthétique pour une année type, l'année 2013. À titre de référence, a été intégrée au tableau la répartition régionale de l'emploi pour les professions visées dans chacune des régions selon l'ENM 2011. Précisons que dans le cas des personnes diplômées, il s'agit de la région administrative de l'établissement d'enseignement du répondant alors que dans le cas de l'ENM, la région administrative est celle du domicile personnel du répondant.

Tableau 8.3 - Répartition des diplômés par région administrative en 2013 - Programmes de formation initiale								
24.		R5245 Coiffure		R5035 Esthétique		Proportion de l'emploi		
Régions administratives	Nombre de diplômés	% de l'ensemble	régional en coiffure*	Nombre de diplômés	% de l'ensemble	régional en esthétique*		
Ensemble du Québec	974	100 %	100 %	620	100 %	100 %		
01 Bas-Saint-Laurent	39	4 %	4 %	8	1 %	2 %		
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	40	4 %	5 %	38	6 %	4 %		
03 Capitale-Nationale	79	8 %	9 %	42	7 %	8 %		
04 Mauricie	51	5 %	4 %	21	3 %	3 %		
05 Estrie	48	5 %	4 %	31	5 %	4 %		
06 Montréal	254	26 %	18 %	194	31 %	22 %		
07 Outaouais	17	2 %	4 %	39	6 %	4 %		
08 Abitibi-Témiscamingue	29	3 %	2 %	12	2 %	1 %		
09 Côte-Nord	-	-	1 %	8	1 %	1 %		
11 Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	10	1 %	1 %	-	-	1 %		
12 Chaudière-Appalaches	66	7 %	6 %	33	5 %	5 %		
13 Laval	78	8 %	6 %	49	8 %	6 %		
14 Lanaudière	60	6 %	7 %	14	2 %	6 %		
15 Laurentides	12	1 %	8 %	-	-	10 %		
16 Montérégie	153	16 %	19 %	102	16 %	20 %		
17 Centre-du-Québec	38	4 %	3 %	29	5 %	2 %		

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La Relance au secondaire en formation professionnelle, 2013.

Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

On constate que l'offre élargie de formation professionnelle en coiffure et en esthétique permet l'apport de nouveaux diplômés dans la plupart des régions du Québec. De façon générale, la présence des diplômés par région administrative est en corrélation avec la répartition des emplois observée dans la profession.

On note que le programme d'esthétique n'est toutefois pas offert dans la région des Laurentides qui regroupe pourtant 10 % des emplois de la profession.

Le nombre de diplômés dans la région de Montréal est proportionnellement plus élevé que le volume d'emploi qui s'y retrouve. Une certaine mobilité des diplômés est toutefois possible dans la région métropolitaine de Montréal. Il faut garder en tête que la région d'obtention du diplôme n'est pas toujours celle où le répondant ira exercer sa profession.

^{*}Source des données sur la répartition régionale de l'emploi : ENM 2011

Le taux d'emploi des diplômés

Le tableau suivant présente le pourcentage de personnes diplômées en emploi au moment de l'enquête pour chacun des programmes pour les années 2010 à 2014. Sont dites « en emploi » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré travailler à leur compte ou pour autrui, sans étudier à temps plein.

Tableau 8.4 - Variation du taux d'emploi des diplômés - Programmes de formation initiale						
Prograr	mme d'études	% des répondants détenant un emploi au 31 mars de l'année de l'enquête				
		2010	2011	2012	2013	
Les six personi	programmes reliés aux services de soins nels*	72,5 %	78,4 %	73,5 %	74,5 %	
DEP	Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP	73,8 %	77,4 %	75,5 %	76,3 %	
	5245 - Coiffure	76,3 %	81,9 %	74,6 %	ND	
	5745 - Coiffure (Hairdressing)	61,5 %	69,8 %	75,0 %	ND	
	5035 - Esthétique	66,8 %	72,8 %	69,2 %	70,9 %	
	5535 - Esthétique (Aesthetics)	65,7 %	63,6 %	ND	56,8 %	
ASP	Tous les programmes de formation donnant accès à une ASP	68,1 %	79,5 %	79,9 %	83 %	
	5068 - Épilation à l'électricité	80,1 %	86,6 %	82,8 %	82,2 %	
	5568 - Épilation à l'électricité (Electrolysis)	ND	ND	69,6 %	ND	

Source: MEES, La Relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2014. Présentation des données: Carolle Larose

Le taux d'emploi chez les personnes diplômées en Coiffure varie entre 75 % et 82 %, ce qui est légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés de la formation professionnelle (DEP) au Québec. Les données de 2013 ne sont pas accessibles pour confirmer cette tendance. La méthodologie de l'enquête fait en sorte que seuls les résultats pour lesquels les taux de réponse minimaux sont atteints sont publiés. Le taux de réponse à l'enquête du MEES chez les répondants en coiffure a été insuffisant pour publier les résultats de l'enquête 2013.

Dans le secteur de l'esthétique, le taux d'emploi annuel oscille entre 67 % et 73 % pour les personnes diplômées du programme offert en français (5035). C'est un taux d'emploi inférieur à celui observé dans le programme Coiffure et à celui de l'ensemble des diplômés au Québec. Le taux d'emploi est encore moins élevé pour le programme Esthétique offert en langue anglaise (5535), où il oscille entre 57 % et 66 %.

^{*} Le MEES identifie ce regroupement de programmes sous l'appellation « secteur de formation – soins esthétiques » ND : signifie que les données de sont pas disponibles.

Le taux de chômage des diplômés

Le tableau suivant indique le taux de chômage chez les personnes diplômées de l'enquête entre 2010 et 2014. Le taux de chômage fait référence au rapport entre le nombre de personnes diplômées à la recherche d'un emploi et l'ensemble de la population active (constituée uniquement des personnes en emploi et de celles à la recherche d'un emploi).

Tableau 8.5 - Variation du taux de chômage des diplômés - Programmes de formation initiale						
Prograr	mme d'études	Taux de chômage des diplômés au 31 mars de l'année de l'enquête				
		2010	2011	2012	2013	
Les six personi	programmes reliés aux services de soins nels*	8,8 %	6,5 %	6,4 %	7,8 %	
DEP	Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP	12,5 %	10.3 %	10,1 %	10,8 %	
	5245 - Coiffure	8,1 %	6,2 %	7,0 %	ND	
	5745 - Coiffure (Hairdressing)	11,1 %	11,9 %	10,0 %	ND	
	5035 - Esthétique	8,1 %	7,1 %	4,3 %	7,7 %	
	5535 - Esthétique (Aesthetics)	25,8 %	16,0 %	ND	19,2 %	
ASP	Tous les programmes de formation donnant accès à une ASP	12,4 %	8,7 %	7,7 %	7,0 %	
	5068 - Épilation à l'électricité	5,6 %	0,7 %	3,7 %	6,2 %	
	5568 - Épilation à l'électricité (Electrolysis)	ND	ND	11,1 %	ND	

Source: MEES, La Relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2014. Présentation des données: Carolle Larose Conseil.

Le taux de chômage chez les personnes diplômées des programmes Coiffure (5245) et Esthétique (5035) est généralement inférieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés des programmes d'études professionnelles (DEP) visés par l'enquête. Toutefois, le taux de chômage des diplômés de ces deux programmes offerts en anglais (5745 et 5535) est plus élevé.

Le taux de chômage chez les personnes diplômées du programme d'ASP Épilation à l'électricité (5068) dispensé en français est nettement inférieur à celui observé pour les diplômés des autres programmes des services de soins personnels et à celui de l'ensemble des diplômés d'une ASP au Québec.

Le salaire hebdomadaire moyen des diplômés

Le tableau suivant présente l'évolution du salaire hebdomadaire moyen des diplômés répondants à l'enquête de 2008 à 2014. Il s'agit du salaire brut moyen gagné par les travailleurs/travailleuses à temps plein au cours d'une semaine normale de travail. Les données concernent uniquement les personnes diplômées qui travaillent pour autrui, excluant donc les travailleurs autonomes.

^{*} Le MEES identifie ce regroupement de programmes sous l'appellation « secteur de formation – soins esthétiques » ND : signifie que les données de sont pas disponibles.

Globalement, le salaire moyen des diplômés des programmes reliés aux services de soins personnels est inférieur au salaire moyen des diplômés de la formation professionnelle au Québec.

De 2010 à 2013, le salaire hebdomadaire moyen des personnes diplômées issues des programmes de formation professionnelle reliés aux services de soins personnels durant leur première année d'emploi a augmenté de 4,7 %. Sur cette même période, le salaire moyen des personnes diplômées dans l'ensemble des programmes de formation menant à un DEP a augmenté de 11,7 %.

Pour les personnes diplômées du programme Esthétique dispensé en français, on observe une diminution de 3,3 % du salaire hebdomadaire entre 2010 et 2013. Le salaire déclaré par les personnes diplômées de l'ASP Épilation à l'électricité a par ailleurs augmenté de 12,6 %.

Tableau	Tableau 8.6 - Variation du salaire hebdomadaire des diplômés - Programmes de formation initiale						
Salaire hebdomadaire brut moyen							
Program	me d'études	2010	2011	2012	2013	Variation en % 2010 à 2013	
Les six p personn	rogrammes reliés aux services de soins els*	402 \$	403 \$	411\$	421\$	4,7%	
DEP	Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP	647 \$	695 \$	712 \$	723 \$	11,7%	
	5245 - Coiffure	385 \$	385 \$	392 \$	ND	1,8% (sur 2 ans)	
	5745 - Coiffure (Hairdressing)	415 \$	392 \$	425\$	ND	2,4% (sur 2 ans)	
	5035 - Esthétique	447\$	435 \$	430\$	432 \$	-3,3%	
	5535 - Esthétique (Aesthetics)	396\$	360 \$	ND	408 \$	2,5%	
ASP	Tous les programmes de formation donnant accès à une ASP	674\$	690 \$	715 \$	722 \$	7,1%	
	5068 - Épilation à l'électricité	394 \$	404 \$	430 \$	444 \$	12,6%	
	5568 - Épilation à l'électricité (Electrolysis)	ND	ND	451\$	ND	ND	

Source: MEES, La Relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2014. Présentation des données: Carolle Larose Conseil. * Le MEES identifie ce regroupement de programmes sous l'appellation « secteur de formation – soins esthétiques »

ND : signifie que les données ne sont pas disponibles.

8.4 Sondage en milieu de travail – Les perceptions en lien avec la formation initiale

Le sondage en milieu de travail a permis d'interroger les répondants sur leur formation initiale et sur leurs perceptions à l'égard des programmes de formation initiale.

La formation initiale des répondants

Le tableau 8.7 indique que 85 % des répondants disposent d'un diplôme pour pratiquer leur profession.

Près de la moitié des répondants (45 %) sont titulaires d'un diplôme d'une école privée et 40 % des répondants possèdent un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école publique.

Tableau 8.7 - Sondage en milieu de travail - Type de diplôme obtenu par les répondants								
Q32. Quel diplôme d'études détenez-vous pour pratiquer votre profession?								
	Total (n=1 200)	Coiffure (n=400)	Esthétique (n=400)	Massothérapie (n=400)				
Diplôme d'une école privée	45%	27%	27%	80%				
Diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école publique	40%	65%	56%	0%				
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	11%	5%	10%	18%				
Aucun diplôme	3%	3%	6%	0%				
Ne sait pas / Refus	1%	0%	1%	2%				
Source : Sondage Léger, 2016								

On constate que la proportion de répondants ayant un diplôme de formation professionnelle d'une école publique est plus élevée en coiffure (65 %) et en esthétique (56 %).

La proportion de diplômés d'une école privée est significativement plus élevée chez les répondants provenant du sous-secteur de la massothérapie (80 %), puisqu'aucune formation n'est disponible au public (DEP ou DEC).

Les analyses statistiques indiquent que la proportion de personnes diplômées d'une école privée est également plus élevée chez les travailleurs autonomes et chez les professionnels ayant plus d'expérience.

Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants détenteurs d'un diplôme d'études quant à leur niveau de préparation à l'entrée sur le marché du travail.

Tableau 8.8 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue

Q33. Suite à votre formation initiale, diriez-vous que vous avez été très bien, assez bien, peu ou très peu préparé aux réalités et besoins du marché du travail?

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

	Total (n=1 162)	Coiffure (n=386)	Esthétique (n=382)	Massothérapie (n=394)
TOTAL BIEN PRÉPARÉ	79%	79%	77%	82%
Très bien préparé	39%	40%	36%	41%
Assez bien préparé	40%	39%	41%	41%
TOTAL PEU PRÉPARÉ	20%	20%	23%	17%
Peu préparé	14%	13%	15%	13%
Très peu préparé	6%	7%	8%	4%
Ne sait pas / Refus	1%	1%	0%	1%
Source : Sondage Léger, 2016				

Globalement, les travailleurs du secteur des services de soins personnels sont satisfaits de la formation de base qu'ils ont reçue dans leur domaine; 79 % d'entre eux jugent en effet avoir été bien préparés aux réalités et besoins du marché du travail.

Il est intéressant de noter que les analyses statistiques démontrent qu'une proportion supérieure de répondants ayant obtenu leur diplôme dans une école privée ont indiqué avoir été peu préparés à ces défis.

Les répondants ont été invités à identifier des pistes d'amélioration pour les programmes d'études de base.

Tableau 8.9 - Sondage en milieu de travail - Pistes d'amélioration des programmes d'études de base

Q34. Selon vous que faudrait-il ajouter ou modifier aux programmes d'études de base pour mieux préparer les étudiants aux réalités du marché du travail? * Question ouverte.

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

	Total (n=1 162)	Coiffure (n=386)	Esthétique (n=382)	Massothérapie (n=394)
Meilleure connaissance de la réalité du métier (difficultés, conditions de travail, etc.)	15%	13%	13%	17%
Offrir plus de pratique durant la formation	13%	15%	17%	6%
Offrir plus de cours en gestion d'entreprise (Comptabilité, Marketing, Publicité) / expérience en gestion d'entreprise	12%	9%	12%	16%
Offrir plus de cours en service à la clientèle / bâtir sa clientèle	12%	12%	11%	13%
Offrir plus de stages / plus d'heures de stage	8%	10%	9%	5%
Cours plus approfondis/spécialisés	7%	6%	10%	6%
Formation prolongée	6%	7%	6%	4%
Programme de formation plus à jour	3%	3%	6%	1%
Formation standardisée/encadrée par le gouvernement	3%	2%	0%	6%
Offrir des cours sur les techniques thérapeutiques	2%	0%	1%	4%
Offrir des cours en estime de soi / croissance personnelle	1%	2%	0%	1%
Plus de préparation pour faire face à la concurrence	1%	1%	0%	1%
Offrir plus de cours sur la vente de produits	1%	0%	2%	0%
Offrir plus de cours sur l'anatomie	1%	0%	1%	3%
Professeurs plus qualifiés	1%	1%	3%	1%
Offrir des cours sur la gestion du temps	1%	1%	1%	2%
Mettre l'accent sur la nécessité d'être patient	1%	1%	0%	2%
Meilleure valorisation du métier	1%	1%	0%	2%
Étudiants plus motivés/disciplinés	1%	1%	1%	1%
Autres	7%	6%	7%	6%
Rien en particulier	5%	5%	4%	6%
Ne sait pas / Refus	24%	25%	22%	24%

^{*} Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. Source : Sondage Léger, 2016

Un bon nombre d'idées sont ressorties de cette consultation, notamment une meilleure connaissance de la réalité du métier (15 %), plus de pratique durant la formation (13 %), plus de formation en gestion d'entreprise (12 %) et plus de formation en service à la clientèle (12 %). Les répondants issus du sous-secteur de la coiffure et de l'esthétique ont été plus nombreux à mentionner l'offre de plus de pratique durant la formation (respectivement 15 % et 17 %). Les répondants issus du sous-secteur de la massothérapie ont été plus nombreux à mentionner une plus grande offre de cours en gestion d'entreprise (16 %).

Les répondants étaient aussi invités à identifier les faiblesses perçues des programmes d'études de base. Les répondants mentionnent le manque d'heures de pratique (25 %), le manque de profondeur des programmes (19 %), le manque de techniques de vente (16 %) ou encore, le manque d'information suffisante sur la gestion et l'administration (16 %). Une plus grande proportion de professionnels de la coiffure a mentionné le trop peu ou pas de stage (19 %).

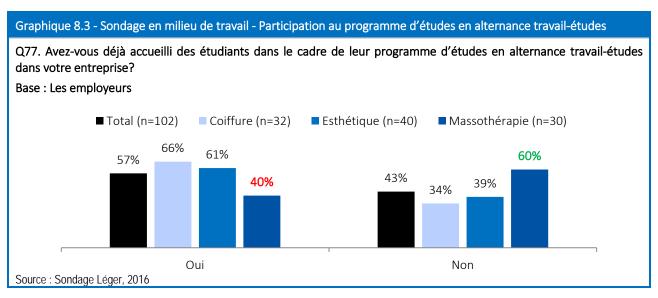
Notons toutefois que près de trois répondants sur dix (29 %) ne perçoivent aucune faiblesse. Encore une fois, il est intéressant de prendre en compte les perceptions des répondants ayant plus d'expérience dans la mesure où ils ont assez de recul pour juger la situation. Ainsi, une plus grande proportion d'entre eux avance le manque d'information sur la réalité du métier comme faiblesse.

Q35. Selon vous, quels sont les principales lacunes ou points faibles de la formation de base?*								
Total Coiffure Esthétique Massothe								
	(n=1 200)	(n=400)	(n=400)	(n=400)				
Pas assez d'heures de pratique	25%	27%	28%	19%				
Pas assez approfondie / superficielle	19%	22%	17%	18%				
Pas de technique de vente	16%	12%	18%	17%				
Pas assez d'info sur la gestion, l'administration	16%	18%	12%	19%				
Trop peu ou pas de stage	13%	19%	10%	10%				
Approche client (techniques d'entrevue, sexualité et pratique professionnelle, relation d'aide)	4%	6%	4%	3%				
Manque d'information sur la réalité du métier (difficultés, conditions de travail, etc.)	4%	4%	4%	3%				
Formation trop courte	2%	3%	1%	2%				
Formation pas à jour	2%	3%	2%	0%				
Professeurs non qualifiés	2%	2%	2%	2%				
Manque d'uniformité de la formation de base / trop de disparité entre les écoles	2%	0%	2%	3%				
Manque d'encadrement / formation non personnalisée	2%	1%	3%	2%				
Meilleure sélection des étudiants	1%	2%	2%	0%				
Autres	8%	7%	8%	10%				
Aucun point négatif	29%	26%	28%	31%				
Ne sait pas / Refus	6%	7%	6%	4%				

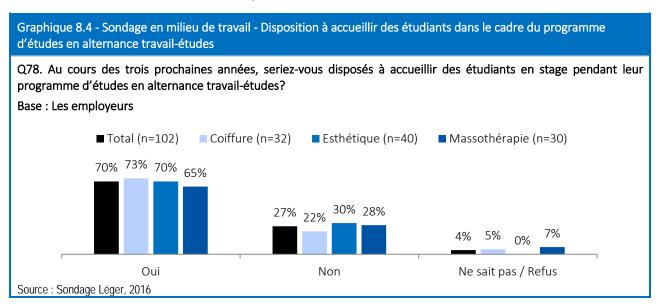
La participation au programme d'alternance travail-études

Dans le cadre du sondage, on a interrogé les travailleurs afin de connaître leur participation au programme d'études en alternance travail-études. Il en ressort que la majorité des employeurs (57 %) indiquent avoir déjà accueilli des étudiants dans le cadre de ce programme.

Les employeurs en massothérapie sont toutefois moins nombreux (40 %) à avoir pris part au programme. Rappelons qu'aucun programme de formation conduisant à un DEP ou à un DEC n'est actuellement offert en massothérapie au Québec.



Les employeurs démontrent par ailleurs une ouverture à la formule alternance travail-études. Sept employeurs sur dix (70 %) indiquent être disposés à accueillir des étudiants en stage pendant leur programme d'études en alternance travail-études au cours des trois prochaines années.



9. La formation continue dans le secteur des services de soins personnels

Sondage en milieu de travail - Les besoins de formation continue 9.1

On a questionné les travailleurs du secteur pour connaître la fréquence à laquelle ils complétaient de la formation continue suite à leur formation initiale.

Tableau 9.1 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue						
Q36. À la suite de votre formation de base, à quelle fréquence avez-vous effectué de la formation continue?						
Total Coiffure Esthétique Mas (n=1 200) (n=400) (n=400) (
TOTAL OUI	83%	84%	82%	84%		
Plusieurs fois par année	20%	23%	21%	17%		
Quelques fois par année	25%	33%	26%	18%		
Une fois par année	24%	21%	25%	26%		
Une fois par deux ans	14%	7%	11%	24%		
N'a pas suivi de formation continue	15%	15%	16%	14%		
Ne sait pas / Refus	1%	1%	2%	1%		
Source : Sondage Léger, 2016	-	-				

Il en ressort que huit professionnels sur dix effectuent de la formation continue.

Globalement, la formation est suivie à des fréquences variant de plusieurs fois par année (20 %), quelques fois par années (25 %), une fois par année (24 %) ou encore, une fois aux deux ans (14 %). Les professionnels de la massothérapie sont ceux pour qui la formation est plus sporadique, puisqu'ils ont été significativement plus nombreux à indiquer effectuer de la formation continue une fois aux deux ans. Notons que 15 % des travailleurs ont indiqué ne pas effectuer de formation continue.

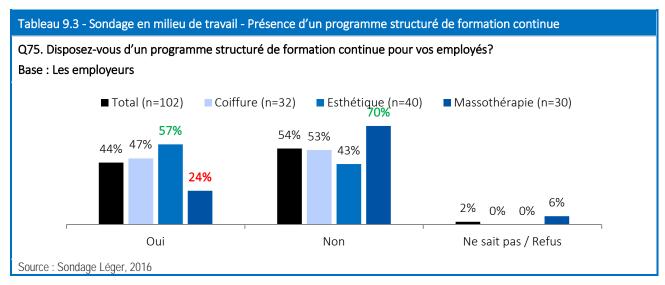
Le tableau 8.2 fait état du nombre d'heures consacrées à la formation continue après la formation initiale.

Tableau 9.2 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue complétées						
Q37. Combien d'heures de formation continue, à la suite de votre formation de base, avez-vous complétées, jusqu'à maintenant?						
Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base						
	Total (n=1 045)	Coiffure (n=346)	Esthétique (n=355)	Massothérapie (n=344)		
Moins de 100 heures	25%	24%	27%	22%		
100 à 199 heures	11%	13%	14%	7%		
200 à 299 heures	6%	8%	4%	6%		
300 à 399 heures	6%	6%	5%	7%		
400 à 499 heures	3%	4%	2%	4%		
500 à 599 heures	4%	4%	3%	5%		
600 à 699 heures	8%	5%	5%	13%		
1000 heures et plus	14%	9%	9%	24%		
Ne sait pas / Refus	23%	26%	32%	11%		
Moyenne	577,2	441,7	459,7	778,5		
Source : Sondage Léger, 2016						

À ce jour, les travailleurs qui ont déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base ont effectué en moyenne 577 heures de formation continue. On remarque que la moyenne est inférieure dans le sous-secteur de la coiffure (442 heures) et supérieure dans celui de la massothérapie (779 heures). Notons que le nombre d'heures est significativement croissant en fonction du nombre d'années d'expérience; ainsi, plus la formation initiale est ancienne, plus les répondants ont tendance à avoir recours à de la formation continue.

9.2 Sondage en milieu de travail – Les pratiques de gestion de la formation continue

Quant aux programmes de formation continue accessibles en milieu de travail, 44 % des employeurs sondés affirment offrir un programme structuré de formation continue à leurs employés.



Cette proportion est plus élevée parmi les employeurs dans le sous-secteur de l'esthétique (57 %). À l'inverse, moins d'employeurs en massothérapie (24 %) affirment offrir un tel programme.

Le tableau 9.4 présente les perceptions des employeurs quant aux freins à l'offre de formation continue.

Q76. Quels sont les principaux freins à offrir une formation continue dans votre entreprise?*						
Base: Les employeurs						
	Total (n=102)	Coiffure (n=32)	Esthétique (n=40)	Massothérapie (n=30)		
Les coûts reliés à la formation	29%	27%	19%	44%		
Le manque de temps pour s'en occuper	21%	14%	19%	33%		
Le manque de formateurs à l'interne	9%	9%	4%	16%		
L'offre de formation est inadéquate	9%	21%	1%	5%		
Autre	17%	11%	22%	17%		
Aucun frein à la formation continue	32%	28%	45%	22%		
Ne sait pas / Refus	4%	6%	0%	7%		

Les coûts constituent le principal frein à la formation continue; ils ont été mentionnés par 29 % des employeurs pour appuyer leur décision de ne pas offrir un programme de formation continue à leurs employés. Ceci est d'autant plus vrai en massothérapie, puisque 44 % des employeurs sondés ont avancé cet argument. Le manque de temps arrive en seconde position (21 %). Il est intéressant de souligner que les employeurs dans le soussecteur de la coiffure ont été significativement plus nombreux (21 %) à avancer l'inadéquation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail pour justifier leur décision. Les employeurs œuvrant en esthétique, qui sont plus nombreux à offrir de la formation continue, sont plus nombreux à ne percevoir aucun frein.

10. Professionnalisation du secteur et qualification de la main-d'œuvre

Les représentants des sous-secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie, dans le cadre des travaux de concertation de SOINS PERSONNELS QUÉBEC, sont appelés à se prononcer sur leurs enjeux respectifs et sur les moyens à prioriser pour assurer le développement et la reconnaissance des compétences des travailleurs.

Ainsi, lors de l'obtention de consensus larges, des normes professionnelles sont élaborées. Le sous-secteur de la coiffure fut le premier à se doter d'une norme professionnelle en 2014, le sous-secteur de l'esthétique a suivi en 2015. Comme le sous-secteur de la massothérapie n'a pu obtenir un consensus suffisamment fort, d'autres travaux ont été privilégiés.

Les deux normes professionnelles élaborées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC, comprennent un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Ce programme qui repose sur l'approche compagnon-apprenti est déployé par les ressources d'Emploi-Québec. Les agents PAMT, dans toutes les régions administratives du Québec, voient tant à son implantation qu'à assurer le suivi auprès des entreprises participantes.

10.1 La qualification professionnelle du sous-secteur de la coiffure

La culture du secteur de la coiffure s'inspire déjà depuis longtemps du modèle compagnon-apprenti pour le développement des compétences des coiffeurs. Jusqu'en 1985, le métier de coiffeur était réglementé par décret et administré par des comités paritaires. On y prévoyait des périodes d'apprentissage qui conduisaient à l'obtention de cartes de compétences en coiffure. Depuis l'abolition de cette réglementation, plusieurs mesures ont été mises de l'avant pour encadrer le développement des compétences des coiffeuses ou coiffeurs.

Au niveau de la formation de base, le MEES a établi un programme d'études conduisant à l'obtention d'un DEP en coiffure, et plusieurs écoles privées offrent aussi des programmes de formation en coiffure dont les contenus varient. En 1998, un processus s'est enclenché pour mettre en place un régime de qualification en coiffure. Ce régime s'appuyait aussi sur une approche compagnon-apprenti et menait à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle émis par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). La coiffeuse ou le coiffeur québécois ayant obtenu sa qualification pouvait également se présenter à un examen national pour obtenir la reconnaissance du Sceau rouge.

La révision de la Loi sur les compétences en 2007 et l'introduction du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre par la Commission des partenaires du marché du travail a déclenché un processus de mise à jour du système de qualification en coiffure. Une étude de pertinence réalisée en 2009 par SOINS PERSONNELS QUÉBEC concluait à la pertinence de cette révision. Les travaux d'élaboration d'une norme professionnelle se sont enclenchés et de nouveaux outils d'apprentissages (guide du compagnon et carnet de l'apprenti) ont été développés en 2011.

Le PAMT en coiffure

Les outils du PAMT découlant de la norme professionnelle sont disponibles pour les entreprises depuis l'année 2012.

Le tableau 10.1 fait état du nombre d'ententes signées entre les entreprises du secteur de la coiffure et leurs Centres locaux d'emploi (CLE) et le nombre de certificats de qualification émis pour une période de 10 ans. On y compare également la progression du nombre d'ententes signées et de certificats émis sur deux périodes de cinq ans soit de 2005-2010 à 2010-2015.

Tableau 10.1 - Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en coiffure de 2005 à 2015											
	Période 2005/2010*				Période 2010/2015*				Variation		
	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2005/2010 2010/2015
Ententes PAMT	182	238 1 429	290 entente	354 s sur 5 a	365 ns	305	326 1 71	323 .2 enten	388 tes sur 5	370 ans	+ 20 %
Certificats de qualification	105 103 197 184 247 836 certificats sur 5 ans				322 275 235 226 292 1 350 certificats sur 5 ans				+ 61%		

Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

On note une augmentation de 20 % du nombre d'ententes de PAMT signées entre ces deux périodes de 5 ans. Le nombre de certificats de qualification professionnelle émis a augmenté de plus 61 % ce qui permet d'affirmer que de plus en plus de candidats inscrits dans un PAMT finalisent leur démarche d'apprentissage vers l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

Le tableau 10.2 présente la répartition des ententes signées et des certificats de qualification professionnelle émis par région administrative sur une période de 5 ans, de 2010 à 2015.

^{*} Les données sont comptabilisées sur la période du 1er avril au 31 mars.

Tableau 10.2 - Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en coiffure par région administrative de 2010

				Année*			
Régions administratives		2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	Total
01 Bas St-Laurent	Ententes PAMT	12	11	10	16	9	58
OI bas St-Laurent	Certificats de qualification	7	16	10	6	9	48
02 Saguenay-Lac-St-Jean	Ententes PAMT	2	10	9	1	7	29
02 Saguerray-Lac-St-Jean	Certificats de qualification	2	2	2	10	0	16
03 Capitale-Nationale	Ententes PAMT	30	31	31	39	35	166
os capitale-Nationale	Certificats de qualification	15	26	29	14	18	102
04 Mauricie	Ententes PAMT	0	0	2	1	0	3
04 Mauricie	Certificats de qualification	0	0	0	0	0	0
OF Fatric	Ententes PAMT	14	17	13	17	19	80
05 Estrie	Certificats de qualification	18	10	20	11	9	68
06.14	Ententes PAMT	116	115	125	131	132	619
06 Montréal	Certificats de qualification	45	100	87	84	62	378
07.0	Ententes PAMT	31	18	12	13	14	88
07 Outaouais	Certificats de qualification	8	24	9	5	8	54
00.41	Ententes PAMT	4	7	4	10	3	28
08 Abitibi-Témiscamingue	Certificats de qualification	0	1	0	4	5	10
09-10 Côte-Nord et Nord-du-	Ententes PAMT	1	0	0	2	1	4
Québec	Certificats de qualification	0	0	0	0	0	0
11.0 /:	Ententes PAMT	0	1	0	0	0	1
11 Gaspésie	Certificats de qualification	0	0	1	0	0	1
12.01 1:) A 1.1	Ententes PAMT	3	3	8	12	12	38
12 Chaudière-Appalaches	Certificats de qualification	5	0	3	2	5	15
43.1	Ententes PAMT	9	14	10	11	20	64
13 Laval	Certificats de qualification	1	12	8	14	4	39
441	Ententes PAMT	5	7	7	6	6	31
14 Lanaudière	Certificats de qualification	2	12	5	6	2	27
	Ententes PAMT	14	25	28	42	38	147
15 Laurentides	Certificats de qualification	9	20	13	13	17	72
46.14 1/ / :	Ententes PAMT	63	59	60	75	53	310
16 Montérégie	Certificats de qualification	31	52	37	56	31	207
47.0 1 0 "	Ententes PAMT	0	7	4	1	2	14
17 Centre-du-Québec	Certificats de qualification	0	0	9	1	0	10
5/1	Ententes PAMT	1	1	0	11	19	32
Région non déterminée	Certificats de qualification	179	0	2	0	122	303

Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

Bien qu'il soit disponible dans toutes les régions du Québec, on observe une utilisation variable du PAMT. Les régions de Montréal, Montérégie et de la Capitale-Nationale sont celles où l'on retrouve le plus grand nombre d'ententes signées et de certificats de qualification professionnelle émis. Il s'agit des régions où se retrouvent le plus grand nombre d'emplois dans la profession.

On note que le nombre d'ententes et de certificats de qualification dans les régions de la Mauricie et du Centredu-Québec est proportionnellement très peu élevé compte tenu du nombre de coiffeurs qui s'y retrouvent. Selon l'ENM 2011, on retrouve 900 coiffeurs en Mauricie et 705 dans le Centre-du-Québec (voir tableau 5.12). Comparativement et à titre d'exemples, les régions de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent qui regroupent un nombre similaire de coiffeurs sont beaucoup plus actives quant au recours aux PAMT.

^{*} Les données sont comptabilisées sur la période du 1er avril au 31 mars.

La RCMO en coiffure

Le développement de la norme professionnelle en coiffure a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) dans cette profession. Ce programme administré par SOINS PERSONNELS QUÉBEC permet aux coiffeurs/coiffeuses expérimentés de s'inscrire dans une démarche d'évaluation leur permettant de démontrer leur pleine maîtrise des compétences essentielles de la norme professionnelle et le cas échéant d'obtenir leur certificat de qualification professionnelle.

Les outils d'évaluation aux fins de la reconnaissance des compétences en coiffure ont été développés et depuis 2014, grâce à une implantation progressive dans les régions du Québec, au 31 mars 2016, 214 coiffeuses/coiffeurs ont réussi la démarche et ont ainsi obtenu leur certificat de qualification professionnelle.

Le tableau 10.3 présente le nombre de certificats émis dans le cadre du processus de RCMO en coiffure :

Tableau 10.3 - Certificats de qualification professionnelle dans le cadre de la RCMO en coiffure par région administrative de 2014 à 2016						
Régions administratives		2014-2015	2015-2016	Total		
03 Capitale-Nationale	Certificats de qualification		50	50		
05 Estrie	Certificats de qualification	53	26	79		
06 Montréal	Certificats de qualification	49	9	58		
07 Outaouais	Certificats de qualification	0	25	25		
14 Lanaudière	Certificats de qualification	0	1	1		
15 Laurentides	Certificats de qualification	0	1	1		
16 Montérégie	Certificats de qualification		31	31		
	Total	102	112	214		

Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

10.2 La qualification professionnelle du sous-secteur de l'esthétique

Au cours des dernières années, l'environnement de travail et la pratique de soins esthétiques se sont transformés. L'évolution technologique est continue et a élargi la gamme de services offerts à la clientèle. Conséquemment, la pratique en esthétique évolue et se complexifie. Les préoccupations relatives à un meilleur encadrement des compétences des esthéticiennes et des esthéticiens au Québec sont présentes depuis de nombreuses années.

En 2012, les résultats d'une étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en esthétique convergent vers une même conclusion : les esthéticiennes, les esthéticiens et les employeurs du secteur de l'esthétique sont favorables à l'élaboration d'une norme professionnelle et au développement d'outils d'apprentissage dans le cadre d'un PAMT. Pour une très grande majorité des personnes rencontrées, cette option est vue comme un grand pas vers un meilleur encadrement de la profession et une optimisation des compétences en esthétique.

L'étude conclut que l'esthéticienne débutante doit, après sa formation initiale, être guidée par une esthéticienne expérimentée et devra exercer son métier pendant un certain temps avant d'en maîtriser tous les aspects. Les employeurs sont convaincus de la nécessité de cet encadrement compte tenu de l'impact de leurs compétences sur la qualité des services offerts dans leur entreprise. Le niveau de maîtrise de la tâche des esthéticiennes et des esthéticiens qu'ils emploient aurait un impact direct sur leur capacité à fidéliser et élargir leur bassin de clientèle.

^{*} Les données sont comptabilisées sur la période du 1er avril au 31 mars.

Les employeurs confirment que l'encadrement du personnel débutant constitue un passage obligé vers la rentabilité des services offerts et considèrent la norme professionnelle comme complémentaire à la formation initiale des esthéticiennes et esthéticiens. SOINS PERSONNELS QUÉBEC a enclenché les travaux de développement de la norme professionnelle en esthétique en 2013.

Le PAMT en esthétique

Les outils d'apprentissage (carnet de l'apprenti et guide du compagnon) ne sont disponibles pour l'encadrement du PAMT en milieu de travail que depuis novembre 2015.

Le tableau 10.4 présente le nombre d'ententes signées dans le cadre du PAMT en esthétique, par région administrative, depuis le début du programme. Seulement cinq ententes ont été ratifiées entre des entreprises et des Centres locaux d'emploi et aucun certificat de qualification professionnelle n'a encore été émis dans le cadre de ce PAMT.

Tableau 10.4 - Ententes PAMT et certificats de qualification professionnelle en esthétique par région administrative 2015-2016					
Régions administratives		2015-2016			
02 Caritala Nationala	Ententes PAMT	1			
03 Capitale-Nationale	Certificats de qualification	0			
06 Montréal	Ententes PAMT	1			
06 Montreal	Certificats de qualification	0			
15 Laurentides	Ententes PAMT	1			
15 Laurentides	Certificats de qualification	0			
16 Mantánánia	Ententes PAMT	2			
16 Montérégie	Certificats de qualification	0			
	Total	5			

La RCMO en esthétique

Le développement de la norme professionnelle en esthétique a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) dans cette profession. Ces outils d'évaluation élaborés et approuvés seront disponibles éventuellement.

Ce processus permettra aux esthéticiens/esthéticiennes expérimentés de s'inscrire dans une démarche d'évaluation leur permettant de démontrer leur pleine maîtrise des compétences essentielles de la norme professionnelle et le cas échéant d'obtenir leur certificat de qualification professionnelle.

10.3 La qualification professionnelle du sous-secteur de la massothérapie

Une étude de pertinence a été réalisée en 2014 quant au possible développement d'une norme professionnelle et d'un PAMT dans le secteur de la massothérapie.

L'étude concluait que les besoins de développement des compétences identifiés par les massothérapeutes se positionnaient en priorité sur un renforcement et une standardisation de la formation initiale en massothérapie.

Elle soulignait également le nombre restreint de milieux de travail où l'on pourrait implanter des outils d'apprentissage en milieu de travail et les difficultés anticipées quant à l'instauration possible d'une démarche compagnon-apprenti en massothérapie, compte tenu du nécessaire respect de la relation de proximité avec le client. Elle faisait également état du peu d'engouement manifesté par les massothérapeutes à s'inscrire dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences (RCMO) qui supposerait d'en faire la démonstration dans un processus évaluatif.

En effet, malgré des opinions divergentes sur le niveau et l'importance des mécanismes d'encadrement de la profession, des consensus ont émergé disant qu'il faille établir et uniformiser les standards de compétences de massothérapeutes pour mieux définir les frontières de la profession; élever le niveau de formation de base en massothérapie pour atteindre ces standards de compétence définis et de tenter de réunir les massothérapeutes et les associations de massothérapeutes autour d'un projet inclusif. Il faut le faire par étape, en tablant sur les visions convergentes, plutôt que de tenter d'imposer par bras de fer un modèle unique. Sept des huit associations de massothérapeutes ayant participé aux consultations individuelles ont indiqué que leur association serait prête à s'impliquer avec SOINS PERSONNELS QUÉBEC dans une démarche pour en arriver à un référentiel commun des compétences de la profession de massothérapeute. Ce qui a donné lieu à l'élaboration, en 2016, d'un Profil de compétences et d'un Référentiel de compétences des massothérapeutes.

11. Références

EMPLOI QUÉBEC, L'information sur le marché du travail, [www.imt.emploiquebec.net].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061, septembre 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Portail informationnel, système Charlemagne.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, La Relance au secondaire en formation professionnelle 2010, 2011, 2012, 2013. [www.mels.gouv.qc.ca/relance/secondaire/relsec.htm].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, L'inforoute de la formation professionnelle et technique, [www.inforoutefpt.org].

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, Classification nationale des professions (CNP), [www5.hrsdc.gc.ca].

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, Tableau Ellis – Esthéticien /esthéticienne, [www.tableauellis.ca].

SERVICE CANADA, EMPLOI AVENIR QUÉBEC, [www.servicecanada.gc.ca].

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Diagnostic sectoriel des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, 2011.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en esthétique, 2012.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en massothérapie, 2014.

LÉGER MARKETING POUR SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Sondage sur la pratique de la massothérapie au Québec, (2010).

STATISTIQUE CANADA, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), [www.statcan.gc.ca].

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) [www12.statcan.gc.ca/nhsenm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm].

STATISTIQUE CANADA, Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Indice des prix à la consommation annuelle.

STATISTIQUE CANADA, Recensement 2001.

STATISTIQUE CANADA, Recensement 2011.

STATISTIQUE CANADA, Registre des entreprises, Données obtenues de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages, Données obtenues de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.